
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-sixième séance – Lundi 28 avril 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Alexis Barbey, Grégoire Carasso, M^{mes} Sophie de Weck Haddad, Nathalie Fontanet, Catherine Gaillard, M. Adrien Genecand, M^{me} Laetitia Guinand, MM. Jean Sanchez et Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 10 avril 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 avril, mercredi 23 avril et lundi 28 avril 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif me charge de vous faire une communication dont je vous donne lecture. Le 1^{er} juin prochain, le peuple suisse est appelé à se prononcer notamment sur une initiative populaire lancée par l'Union démocratique du centre et intitulée «Pour des naturalisations démocratiques».

En clair, les auteurs de l'initiative veulent donner aux communes le pouvoir de décider librement de l'instance qui pourra accorder le passeport suisse (l'exécutif, le législatif communal, une commission spéciale ou le peuple). De plus, l'Union démocratique du centre exige que les décisions prises par cet organe soient définitives et ne puissent plus faire l'objet d'un recours en cas de refus de la nationalité helvétique, contrairement à la pratique actuelle.

Aujourd'hui, en effet, les étrangers qui souhaitent obtenir la nationalité suisse doivent remplir les conditions fixées par le canton, la commune de résidence et la Confédération. Les demandes de naturalisation refusées peuvent faire l'objet d'un recours devant un tribunal, voire devant le Tribunal fédéral, en cas d'atteintes présumées aux droits fondamentaux, comme la discrimination ou la violation du droit d'être entendu. En cas de refus, la Constitution fédérale exige le droit de connaître les motifs de celui-ci.

Les auteurs de l'initiative souhaitent donc que ces droits ne soient plus garantis. En octroyant à la commune le choix de l'organe de décision, l'Union démocratique du centre espère encourager le retour de la naturalisation par les urnes. Autrement dit, elle veut donner le pouvoir aux citoyens de se prononcer sur les candidats au passeport helvétique, avec l'argument suivant: «Les habitants d'une commune connaissent mieux les candidats à la naturalisation, leurs conditions de vie et leur caractère que des tribunaux ou des administrations coupés des réalités.» Ainsi, pour l'Union démocratique du centre, la naturalisation ne doit pas être considérée comme un acte administratif, mais comme une décision politique qui doit être irrévocable, l'objectif final étant de diminuer considérablement le nombre de naturalisations accordées en Suisse.

A l'évidence, la formation politique à l'origine de cette initiative poursuit sur une lancée xénophobe avec une énième campagne axée sur sa cible de prédilection: les communautés étrangères.

Ce parti ne s'arrête pas en si bon chemin, puisqu'il embouche également les trompettes de la défiance envers l'Etat et ses instances communales, cantonales et fédérales, chargées d'appliquer la procédure en vigueur en matière de natura-

lisation. Accusées de brader l'identité nationale et de pratiquer la naturalisation de masse, ces instances sont d'emblée disqualifiées, tout comme le pouvoir judiciaire est jugé indigne de statuer sur d'éventuels recours en la matière.

Pour ce parti, seul le peuple souverain et au-dessus des contingences politiciennes est capable de faire preuve de discernement et d'impartialité. Cette démarche n'est pas nouvelle; elle fait partie des canons du nationalisme antiparlementaire.

De même, l'initiative populaire n'apporte pas grand-chose d'autre qu'une énième déclinaison de la haine de l'autre et du repli sur soi véhiculés par d'aucuns dans la sphère politique depuis de nombreuses années. Cette initiative est simplement mal formulée, anticonstitutionnelle, populiste et propice à la discrimination et à l'arbitraire. Ni plus, ni moins.

Mal formulée, l'initiative ratera immanquablement sa cible, parce qu'elle vise la promotion des naturalisations par le peuple sans le dire explicitement. Ainsi, elle dit que le corps électoral d'une commune choisit l'organe qui accorde le droit de cité, sans préciser que cet organe peut être le peuple et que celui-ci se prononcerait par la voie des urnes. Si l'initiative passe et qu'une commune – par hypothèse la nôtre – édicte un règlement allant dans ce sens, ce règlement pourra être immédiatement attaqué au Tribunal fédéral, lequel ne pourra que répéter sa jurisprudence de 2003 et casser le règlement en question.

Anticonstitutionnelle, l'initiative l'est dans la mesure où elle consacre précisément une pratique dénoncée par le Tribunal fédéral en 2003.

Populiste, parce que l'initiative fait croire que le peuple est placé au-dessus de la Constitution et des traités internationaux. Or, en matière de protection des droits de l'homme, les Etats ne sont plus totalement souverains. Politiquement, la Suisse ne peut pas dénoncer les conventions de l'ONU ou du Conseil de l'Europe. Certains cherchent bien évidemment à mettre le peuple et la démocratie directe en porte à faux avec les organisations internationales et le Tribunal fédéral (voire le parlement fédéral). Mais, dans cette affaire, c'est bel et bien les auteurs de l'initiative qui, sciemment, usent abusivement des droits populaires sans dire au peuple qu'une telle initiative ne sera pas applicable pratiquement.

Enfin, l'initiative est propice à l'arbitraire et à la discrimination, parce qu'elle favorise une forme de démocratie directe qui ouvre la porte aux discriminations, dans la mesure où elle vise des candidats à la naturalisation provenant de pays plus ou moins lointains et de cultures différentes. Dans les faits, la procédure en vigueur, pratiquée notamment en Ville de Genève, permet et consacre le respect des droits de chacune et de chacun comme l'examen sérieux – pour ne pas dire minutieux – de chaque dossier.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour tous ces motifs, et surtout parce que la Ville de Genève met un point d'honneur à traiter toutes les demandes de naturalisation qui lui parviennent avec équité, professionnalisme et rigueur, le Conseil administratif ne peut rester silencieux sur la remise en cause inadmissible de principes fondamentaux d'un Etat de droit, notamment exercés au plan communal.

Pour la Ville de Genève, il ne s'agit pas de procéder à des naturalisations de masse, mais bel et bien de rendre des décisions justes et équitables appropriées à chaque candidature. S'il y a peu de refus de la part de la Ville de Genève d'accorder la nationalité suisse aux personnes qui en ont fait la demande, c'est que notre ville offre à ses habitantes et à ses habitants un cadre propice à l'intégration. Il s'agit là d'un signe encourageant, qui affirme que la politique d'intégration menée par la Ville porte ses fruits. En lieu et place de parler de naturalisation trop vite accordée, la formation politique à l'origine de l'initiative devrait se réjouir à l'idée que l'intégration fonctionne aussi bien dans notre ville et dans notre pays, la naturalisation n'étant pas le commencement de l'intégration, mais bel et bien l'un des moyens de la concrétiser.

Nous vivons par ailleurs dans une petite ville, qui a une grande tradition d'accueil et d'ouverture à l'autre. Une grande partie des organisations internationales ont leur siège dans notre cité. Il est donc impensable que nous puissions laisser passer sans mot dire un texte constitutionnel qui dévalorise le travail de qualité fourni par les autorités en charge des naturalisations – soit le Conseil administratif et le Conseil municipal, par l'intermédiaire de la commission des naturalisations – un texte qui stigmatise toute une population à cause de ses origines et qui détourne le droit sous des prétextes pseudo-démocratiques! (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Les informations que j'ai à transmettre paraîtront peu importantes à côté des propos que vient de lire mon collègue Maudet.

Certains conseillers municipaux m'ont demandé pourquoi, mercredi dernier, nous avons planté des platanes aussi petits sur le côté du marché de Rive. Il s'agit d'une nouvelle génération de platanes résistant au chancre coloré qui a été étudiée en laboratoire. Nous ne pouvons pas planter des platanes qui ont vingt ans, car ceux-ci ne sont pas résistants au chancre coloré, cette maladie qui les détruit petit à petit au sud et au centre de l'Europe.

Je passe à ma deuxième communication. Le week-end dernier, un mariage a eu lieu au kiosque des Bastions. J'ai reçu dimanche de nombreux textos de conseillers municipaux me disant qu'avant midi le parc des Bastions était dans

un état vraiment lamentable. Cette cérémonie de mariage s'était prolongée tard dans la nuit et, vraisemblablement, elle s'était étendue dans les Bastions, ce qui fait qu'il y avait des ordures un peu partout le lendemain. Nous sommes en train de faire une enquête sur ce qui s'est passé et, s'il s'avère que cette fête a véritablement dégénéré, nous enverrons la facture à M. Schlemmer, le gérant du kiosque des Bastions.

Ma dernière communication est la plus importante: elle concerne la Fête des voisins, qui aura lieu le 27 mai. Je suis sûr que, cette année, M. Maudet s'y associera, puisque seize villes suisses y participeront, dont certaines sont des municipalités radicales. Je rappelle que Genève était la première à le faire, en 2004. Mesdames et Messieurs, j'invite chacune et chacun d'entre vous à participer à la Fête des voisins le 27 mai, car cette manifestation qui remporte de plus en plus de succès fait partie du social communautaire.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Plusieurs magistrats nous annoncent leur absence tout à l'heure. M. le maire quittera la séance à 17 h 30, et il me paraît difficile de traiter avant les points qui le concernent. Nous les reporterons donc vraisemblablement au mois prochain – à supposer que nous atteignons même cette partie de notre ordre du jour ce soir. M. Tornare nous quittera pour représenter le Conseil administratif au dîner en l'honneur de M. Michel Hug, de l'Association des communes genevoises, et M. Maudet sera absent ce soir dès 20 h 30.

Mesdames et Messieurs, le bureau du Conseil municipal vous annonce le décès de M. Jean Tua, conseiller municipal de 1979 à 1991. En sa mémoire, je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

3. Projet d'arrêté du 22 avril 2008 de M^{me} Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Jacques Baud, Jacques Hämmerli et M^{me} Sarah Klopmann: «Maintien du parc Barton pour tous les citoyens et citoyennes de Genève» (PA-80)¹.

Troisième débat

Le président. Je rappelle que nous entamons ce troisième débat sur la base du texte voté en deuxième débat à la séance plénière de mercredi dernier, c'est-à-dire le projet d'arrêté comportant trois articles et non plus quatre comme dans sa formulation initiale.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Un troisième débat peut paraître inutile, mais le temps qui passe depuis le deuxième débat permet de se détacher de toute précipitation et de tout emportement pour analyser le problème. Mercredi dernier, le Conseil municipal a choisi de prendre des mesures et de s'engager dans une direction avec l'intention qu'on lui connaît, c'est-à-dire une intention toute partisane. Là n'est évidemment pas la cause de son erreur, qui réside dans le fait qu'il a ainsi pris une décision en faisant l'économie de toute analyse.

Soyons raisonnables! Quand un plan localisé de quartier (PLQ) nous est adressé, il ne vient jamais à l'idée du Conseil municipal de le voter sans délai; bien au contraire, il le renvoie en commission. Et même là, les seules déclarations d'un magistrat selon lesquelles tout est bel et beau ne suffisent pas. Il faut entendre les opposants – c'est le devoir de la commission – puis, en une tentative utile de conciliation, les promoteurs et une nouvelle fois le magistrat, afin de déterminer la bonne solution. Mais jamais ce Conseil municipal n'imagine qu'il a la science de maîtriser l'aménagement ou que la politique peut à elle seule déterminer le type d'aménagement adéquat. Nous savons avec certitude qu'une certaine pondération des intérêts respectifs est nécessaire.

Or, mercredi dernier, en débattant du projet d'arrêté PA-80, le Conseil municipal a fait fi de cette pondération. L'article 3 de l'arrêté stipule qu'il s'agit de défendre la jouissance du parc Barton par les citoyens genevois et leur accès au lac. Voilà un élément essentiel, et nous convenons que c'est celui pour lequel nous avons tous principalement été élus.

Mais il y a lieu, malgré tout, de peser les intérêts en présence. Que devient la pondération relative à la politique internationale de la Confédération menée à Genève? Quel est le sentiment du Conseil fédéral – et notamment de la conseillère

¹ Projet d'arrêté, 5277. Suite de la préconsultation, 5298.

fédérale en charge du Département des affaires étrangères – par rapport à un tel projet d'arrêté? Est-il loisible à la Ville de Genève, c'est-à-dire à l'autorité politique que nous représentons, d'éviter de se poser cette question? Ou de ne pas en obtenir une réponse publique? Comment est pesé, dans ce projet d'arrêté, l'intérêt du Conseil d'Etat à la recherche d'une solution, ici avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), là avec d'autres organisations? Elle y est tout simplement ignorée! A lire ce texte, aucun enjeu n'est reconnu au Canton.

Quel regard ce projet d'arrêté pose-t-il sur l'OMC? Il se limite à une problématique fort simple: l'augmentation du trafic automobile. Voilà l'enjeu que représente la construction d'un immeuble pour l'OMC sur la parcelle du Centre William-Rappard! Cela démontre une complète ignorance des intérêts qui se jouent dans cette affaire.

Je ne développerai pas plus avant mon intervention. Je vous suggère, Monsieur le président, de proposer au Conseil municipal de faire raisonnablement le travail qu'il a l'habitude de faire, c'est-à-dire de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission de l'aménagement et de l'environnement. A défaut, je dépose un amendement qui n'a de sens que dans l'éventualité où ce renvoi en commission ne serait pas accepté, et qui est formulé de la manière suivante:

Projet d'amendement

Transformer le projet d'arrêté en résolution.

Soyons clairs! Soyons lucides sur notre politique! Nous la manifestons à l'autorité supérieure mais, dans le cas présent, nous ne pouvons pas prétendre qu'elle soit forgée dans le marbre et immuable comme un arrêté. Combien de fois avons-nous changé d'avis? L'arrêté n'est-il pas une forme complètement incompatible avec la vision positive que nous avons du dialogue politique, qui consiste non pas à fluctuer, mais à progresser? Si nous maintenons ce projet d'arrêté sous cette forme, ce n'est pas de la politique que nous faisons, mais un mauvais travail dont le Conseil municipal devrait se garder.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si le renvoi de cet objet en commission pour analyse devait ne pas vous convenir, ayons au moins la modestie de le transformer en résolution!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, le projet d'arrêté PA-80 est un coup politique! Et d'ailleurs, il fait suite à un premier coup politique du magistrat Pagani, qui a fait sécession d'avec le collège gouvernemental qu'est le Conseil administratif – ce qui lui a finalement valu les honneurs de la presse.

Et maintenant, A gauche toute! et d'autres extrémistes – l'Union démocratique du centre, rejointe par les Verts à notre grand étonnement – proposent un projet d'arrêté masqué sous l'argument des parcs.

Mais tout le monde aime les parcs! Les démocrates-chrétiens adorent les parcs! Tous les partis apprécient les parcs! On prétend qu'il ne s'agit pas de parler de l'OMC. Naturellement... puisqu'on est là dans la pure démagogie! Eh bien, Mesdames et Messieurs, nous ne céderons pas! Nous l'avons déjà dit, nous refusons de nous laisser instrumentaliser, que ce soit par A gauche toute!, par l'Union démocratique du centre ou d'autres. Les partis responsables dans cette enceinte se sont employés durant toute la dernière session à essayer de vider ce projet d'arrêté PA-80 de sa substance au moyen d'amendements. Mais quand on relit ce qui reste en fin de compte du texte initial, on s'aperçoit que cela n'a plus rien à voir avec ce qui avait été proposé au départ.

Le fond du problème – la magistrate Salerno l'a très bien dit – c'est qu'il y a plus de 80 m de gazon et d'allées entre le mur extérieur de l'OMC et le quai; or la zone sécurisée qui doit être interdite au public – celle qui préoccupe tellement l'Union démocratique du centre et A gauche toute! – ne dépassera pas une dizaine de mètres de large. Voilà de quoi nous parlons, dans les faits. Il y a plus de quatre ans que des experts de la Confédération et du Canton travaillent là-dessus. Nous pensons que la sécession de M. Pagani, suivi par A gauche toute! et l'Union démocratique du centre, est irresponsable.

Le Parti démocrate-chrétien, quant à lui, prendra ses responsabilités ce soir et ne votera pas le projet d'arrêté PA-80, ni les amendements. Nous invitons les partis de la gauche responsables à prendre conscience de leur erreur et à revenir sur ce qu'ils ont proposé.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). La semaine dernière, le groupe socialiste – comme l'ensemble des intervenants, je crois – s'est évidemment prononcé en faveur des organisations internationales. C'est surtout ce message-là qu'il convient de retenir. Nous avons proposé différents amendements qui ont été acceptés par ce plénum – et donc également par le Parti démocrate-chrétien – avant la demande du troisième débat. Je ne comprends donc pas bien la position défendue aujourd'hui par M. Lathion.

Toujours est-il que la magistrate Sandrine Salerno a très bien dit, durant le débat de la semaine dernière, qu'elle avait compris la substance de nos amendements et que mandat était donné au Conseil administratif d'avoir un cadre de travail autour de ce projet. En conséquence, le Parti socialiste n'a rien à ajouter de neuf au débat par rapport à ce qui a été dit la semaine dernière, et il continue à soutenir les amendements qu'il a proposés.

Quant à la proposition de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission de l'aménagement et de l'environnement ou d'en faire une résolution, comme le proposent les libéraux, les socialistes ne peuvent y souscrire. Il s'agit ici de donner une impulsion au Conseil administratif pour qu'il poursuive les travaux à la suite de nos débats qui, je crois, lui permettront d'avancer comme il l'entend. Nous n'accepterons donc pas l'amendement du groupe libéral.

M. Jacques Baud (UDC). Nous ne sommes pas des terroristes! Il faut arrêter, avec ces histoires! Nous ne sommes pas des extrémistes, Monsieur Maudet! Ni des xénophobes! Nous sommes des gens propres, et nous sommes favorables à la démocratie directe. Il s'ensuit – pour en revenir au sujet dont nous débattons ici – que nous n'avons rien contre l'OMC, ni contre quelque institution internationale que ce soit! Avec n'importe laquelle, nous aurions eu la même position.

Nous défendons nos parcs! Nous défendons notre rade! Nous défendons ce qui fait la beauté de Genève! Cela n'a rien à voir avec l'OMC ni avec l'extrémisme. Il s'agit simplement du droit des citoyens à profiter d'un legs fait par une dame admirable et que nous devons respecter. Mais il semble que le respect, dans cette ville, on ne connaît pas! Hélas... C'est tout ce que je voulais dire. Mais j'ajoute encore que cela doit être clair: nous ne sommes pas contre l'OMC, nous sommes tout simplement pour sauver la rade et le parc Barton, afin que les habitants de Genève puissent continuer d'en profiter, comme ils l'ont fait pendant plus de cent ans.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Au nom du groupe des Verts, je ferai la remarque suivante. Je le sais, tous les partis siégeant dans cette enceinte s'accordent à dire que l'OMC doit rester à Genève. Je crois qu'il y a eu un consensus général sur ce point, et que personne n'est tombé dans le piège tendu sous nos pieds par le groupe libéral pour nous inciter à parler de l'OMC alors qu'il n'en était pas question dans nos propos.

J'aimerais faire une deuxième remarque. Des négociations sont en cours et il s'agit pour la Ville de Genève d'y prendre part, mais également d'adresser au Conseil administratif – et spécialement à M^{me} Sandrine Salerno, qui représente notre exécutif dans le groupe de travail instauré par le Canton pour la mise en œuvre de ce projet – un certain nombre de signaux de type politique. Nous avons également identifié les points d'achoppement de cette affaire pour la Ville de Genève. Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause l'existence de l'OMC à Genève, mais bien d'une question d'empiétement sur les zones de verdure, de protection du bien-être des Genevois et de places de parking. Je suis convaincue que le Conseil administratif a pris note de ces différents aspects du problème,

qu'il a entendu les signaux que le Conseil municipal s'est fait fort de lui transmettre à cet égard et qu'il respectera son avis.

Voilà la raison pour laquelle nous refuserons la proposition de renvoyer le projet d'arrêté PA-80 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, car nous aimerions le maintenir tel qu'il a été adopté en deuxième débat et c'est dans ce sens que nous voterons.

M. Simon Brandt (R). Pour le groupe radical, quelques éléments supplémentaires se sont ajoutés au débat de mercredi dernier sur le projet d'arrêté PA-80. Après s'être informé un peu plus avant sur cet objet, il n'en a que de plus grandes raisons de le refuser.

Une petite visite sur le site internet de l'OMC permet de trouver l'accord conclu entre cette organisation et la Confédération suisse, lequel se rapporte à la Convention de Vienne sur les relations entre les organisations internationales et les pays, notamment sur le plan de l'immunité diplomatique. Nous apprenons, en page 6 dudit accord, que tout bâtiment et toute partie de bâtiment se trouvant dans l'enceinte de l'OMC, quel qu'en soit le propriétaire et où qu'ils se trouvent, sont exempts de séquestre et de toute autre forme de contrainte exécutive, administrative, judiciaire ou législative.

Cela signifie, vérification faite, que les travaux de l'OMC auront lieu dans le périmètre qui lui est déjà dévolu, à savoir un parking. Et, selon l'accord auquel je viens de me référer, nous n'avons aucun droit de regard sur ce terrain, qui n'est plus en territoire helvétique et qui bénéficie d'un régime d'extraterritorialité de par les accords de Vienne.

Il a également été question de respect du legs Barton. Là aussi, je me suis livré à une petite vérification dont le résultat a été assez surprenant – je pense quand même que les auteurs du projet d'arrêté PA-80 sont au courant: le legs Barton, fait en 1924, s'est éteint après quarante ans. Depuis 1964, il n'a plus force exécutive pour les autorités cantonales et municipales. Je veux bien admettre qu'il faut aussi respecter l'esprit d'un legs, mais cela n'empêche pas qu'il n'existe plus d'argument juridique pour empêcher l'OMC de s'étendre sur le domaine concerné. Je viens de démontrer non seulement par la perte de validité du legs Barton, mais également par les accords internationaux – la convention de Vienne et la convention-cadre avec l'OMC – que ce débat n'a absolument pas lieu d'être car hors la loi.

L'argument principal des auteurs du projet d'arrêté consistait à dire que, pour sauver nos parcs, il faut respecter la loi. Or que lit-on dans cette même convention avec l'OMC? Que le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève

s'engage à construire un parking à proximité de l'OMC, dont 400 places seront mises à disposition d'ici au printemps 1998. On nous parle de respect des règles, du droit et des conventions, mais nous voyons bien qu'actuellement ni la Ville ni le Canton ne sont fichus de respecter leurs promesses et les accords qu'ils ont conclus avec l'OMC.

Pour toutes ces raisons, nous continuerons à combattre de toutes nos forces le projet d'arrêté PA-80. Nous accepterons ainsi l'amendement de M. Froidevaux qui vise à le transformer en résolution, car l'effet sera moins contraignant pour le Conseil administratif.

Et si nous allons faire un tour sur le cadastre cantonal, de quoi nous apercevons-nous? Qu'en aucun cas l'accès au parc Barton ne sera bloqué! On pourra toujours le traverser, seule une petite parcelle de moins de 100 m² située à l'intérieur du périmètre de l'OMC ne sera plus accessible au public. La gauche aurait mieux fait de déposer un autre amendement sur lequel nous aurions pu tomber d'accord: il consisterait à demander de sécuriser le parc Barton pour s'assurer qu'aucune personne indésirable – terroriste, manifestant ou autre – n'y ait accès. Que des Genevoises, des Genevois, des touristes aillent se promener dans les jardins attenants à sa propriété ne pose aucun problème à l'OMC, elle veut simplement s'assurer que sa sécurité soit respectée.

Des villes comme Singapour, Londres ou Bonn offrent des ponts d'or à des organisations internationales pour les accueillir, mais ici, on mégote sur quelques mètres carrés au risque de perdre l'une des organisations internationales les plus importantes! Il est assez triste de constater que de tels discours politiques jettent l'opprobre sur la Genève internationale. Pour cette raison, le groupe radical demandera le vote à l'appel nominal sur le projet d'arrêté de base, afin que l'histoire retienne quels sont les élus et partis qui aujourd'hui, 28 avril 2008, auront jeté la première pierre aux organisations internationales. Si plusieurs d'entre elles quittent notre ville dans quelques années, qu'on se souvienne qui en aura été responsable!

Je réitère au passage la proposition de M. Froidevaux: nous demanderons également le renvoi du projet d'arrêté PA-80 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et cela pour une raison simple. Il est question ici de l'OMC et des associations d'habitants du quartier, mais ne pensez-vous pas, chers collègues, que nous pourrions les entendre en commission? De nombreux arguments avancés en faveur de ce projet d'arrêté sont faux, selon les analyses que je viens de faire sur la base des documents que j'ai trouvés sur le site de l'OMC. Nous pourrions donc écouter ses représentants nous présenter son projet d'agrandissement et nous démontrer par A+B qu'il n'interdira pas l'accès du parc aux Genevois, mais qu'il s'agit simplement de sécuriser les lieux attenants pour empêcher tout attentat terroriste ou toute atteinte aux biens et aux personnes fréquentant le bâtiment concerné.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, lors de la dernière séance plénière, nous avons entendu certains élus nous faire un procès d'intention au sujet du projet d'arrêté PA-80. J'aimerais dire formellement ici, même si cela étonne, que le groupe A gauche toute!, en proposant cet arrêté, ne vise pas du tout l'OMC en tant qu'institution, même si nous avons pu parfois personnellement manifester à juste titre devant cette organisation. Nous aurions réagi exactement de la même manière s'il avait été question du Bureau international du travail ou de toute autre institution internationale, l'enjeu étant pour nous la protection d'un beau parc constitutif de la couronne des espaces verts du site exceptionnel de la rade de Genève.

M. Froidevaux veut transformer notre projet d'arrêté en résolution – mais il y a déjà une résolution, la R-109, qui est inscrite à l'ordre du jour et dont l'urgence a d'ailleurs été refusée! Nous la traiterons donc une autre fois. Au travers de la dialectique qui nous anime et suite au résultat du vote du deuxième débat, nous sommes amenés à vous proposer un amendement. Encore un, dira-t-on... Je précise que cet amendement porte sur le texte du projet d'arrêté voté en deuxième débat, avant la demande de troisième débat. Il propose de modifier comme suit l'article 2:

Projet d'amendement

«Art. 2. – Le Conseil administratif propose l'étude d'une variante *ne remettant pas en cause la zone de verdure et négocie une baisse des places de parking à partir des 191 places actuelles.*»

J'aimerais maintenant en profiter pour souligner un aspect tout de même assez extraordinaire, dans cette affaire. On entend diverses rumeurs du côté de l'OMC, c'est vraiment curieux. Il semblerait que la Confédération mette la pression pour que soit présenté le projet que nous connaissons. Mais les choses ne sont pas aussi caricaturales! De quoi parle-t-on au fait? Je tiens à rappeler qu'il existe un espace constructible situé à 300 m de l'OMC. Or, aux Etats-Unis, dans les campus universitaires, les bâtiments sont parfois séparés les uns des autres par des distances de 500 m! Et ici, il s'agit tout simplement de 300 petits mètres. Franchement, c'est totalement ridicule! Nous n'avons rien contre le fait que l'OMC s'étende, mais nous demandons simplement: pourquoi là en particulier? Pourquoi dans ce beau parc, alors qu'il y a un espace constructible à peine plus loin? Tel est le sens de notre amendement.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, permettez-moi de vous donner lecture d'un petit extrait de la page 1530 de notre *Mémorial* du mardi 9 octobre 2007. Un chef de groupe,

s'adressant aux conseillers administratifs, disait: «Préoccupez-vous de la vie de tous les jours des Genevoises et des Genevois, de leur bien-être! Vous avez été élus pour cela et pas pour faire la leçon aux pays du monde entier», etc.

Je rebondis sur cette remarque pour affirmer que nous n'avons pas changé d'avis depuis la semaine dernière. Nous nous étions alors efforcés – mais peut-être notre vocabulaire n'était-il pas des plus adéquats – de parler de l'accès de la population genevoise aux parcs. Sur ce point, je dois m'inscrire en faux – c'est le seul élément nouveau – par rapport à une déclaration de la conseillère administrative en charge de ce dossier. M^{me} Salerno nous a en effet affirmé que la terrasse du Palais Wilson était librement accessible au public – eh bien, c'est faux! On ne peut pas accéder à cette terrasse. Lors des travaux au Palais Wilson, il avait été dit sur tous les tons que la population genevoise pourrait jouir librement de la terrasse, ce qui n'est pas le cas.

Notre souci est donc que le parc Barton reste accessible à la population genevoise. Tel était notre unique objectif quand nous avons déposé ce projet d'arrêté. L'Union démocratique du centre acceptera le projet d'arrêté PA-80 tel qu'il a été voté en deuxième débat mercredi dernier.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, un éminent représentant de l'Union démocratique du centre m'enseignait le respect... Eh bien, vous jugerez vous-mêmes! Nous allons ce soir d'amendement en amendement, ce qui est bien la preuve que nous sommes très mal à l'aise dans cette affaire. Monsieur Zaugg, sur quelle base proposez-vous un amendement sur le stationnement dans le périmètre concerné, alors que des techniciens s'occupent déjà? Il faut maintenir un souci d'égalité dans ce qui est accordé à l'une et à l'autre des organisations internationales. Et voilà que la Ville de Genève viendrait se mêler de tous les aspects techniques d'un dossier qui la dépasse complètement! Soyons modestes! Limitons-nous à nos propres compétences et laissons les autorités qui en ont la charge gérer tout cela!

M^{me} Salerno, qui représente la Ville dans cette affaire, nous a très bien indiqué les grandes lignes de ce projet. J'estime que le projet d'arrêté PA-80 est vide de sens, c'est une erreur et il faut y renoncer. Le meilleur amendement que l'on pourrait déposer serait celui qui demanderait le retrait de cet objet...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je ne suis pas certaine que ce troisième débat ait fait gagner en clarté cette affaire. Vu le nombre d'amendements et de contre-amendements que vous déposez, j'ai l'impression que vous avez largement compliqué la tâche du président du

Conseil municipal! Charge à lui, tout à l'heure, de vous faire voter sur les différentes variantes proposées...

Je rappelle la position du Conseil administratif – qui n'a pas été démentie ce soir par les propos des uns et des autres – sur le dossier relatif à l'extension de l'OMC. Il s'agit d'abord de ne pas appliquer la politique de la chaise vide, c'est-à-dire d'envoyer deux fonctionnaires qui représenteront la Ville au sein du groupe de travail interdépartemental piloté par l'Etat. L'objectif de la Ville est de ne pas brader le patrimoine public et je pense que, sur ce point, nous serons largement rejoints par le Canton et même par la Confédération. Nous devons veiller à réduire au minimum l'impact de l'OMC sur le domaine public et l'espace de verdure environnant et, dans tous les cas, éviter tout projet visant à «bunkeriser» le site.

Mais je vous rassure: comme quelques-uns d'entre vous l'ont dit, le projet actuellement à l'étude n'empêchera pas l'accès aux rives du lac ni l'existence des cheminements piétonniers. Il est clair qu'il a un impact sur le parc Barton, on ne peut le nier, notamment en raison de la sécurisation du site. Mais j'ai bien entendu que la volonté de la Ville était de diminuer le plus possible cet impact, et de continuer à négocier de tout notre poids – c'est-à-dire deux voix – dans la problématique de la réduction du trafic automobile et des places de parking. Nous avons également entendu qu'il s'agissait pour le Conseil municipal de sauvegarder la perspective sur la rade, qui nous tient tellement à cœur.

L'important, dans ce débat, était d'entendre des élus qui défendent Genève dans ce qu'elle a de complexe et en même temps d'unique, à savoir la Genève locale et internationale. Mais quand on est un élu ou une élue de cette ville-là, on la défend dans sa complexité, ce qui revient à ne pas se limiter aux questions purement locales et à la vie des quartiers. Certes, vous avez été élus pour cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais vous l'avez aussi été pour représenter et défendre dignement les intérêts d'une ville internationale qui a la chance d'accueillir le siège européen des Nations Unies.

Je pense que vous avez bien mené vos débats et pesé vos propos, puisque je n'ai entendu d'aucun rang des attaques contre l'OMC en tant qu'institution – je ne parle pas ici des politiques qui sont les siennes – et que vous avez valorisé notre patrimoine commun, ce qui fait la richesse de notre ville et aussi ce qui la distingue des toutes petites villes de province, à savoir la Genève internationale. Le Conseil administratif, par l'entremise des deux fonctionnaires qu'il délèguera pour le représenter au sein du groupe interdépartemental de travail, saura défendre cette Genève-là.

Pour terminer je rebondis sur les propos de M. Lathion: il ne s'agit pas ici de défendre la vision d'une partie du Conseil administratif contre l'un de ses mem-

bres. Il me semble que tous les magistrats peuvent se retrouver dans le mandat assez large que le Conseil municipal leur a confié.

Le président. L'amendement de M. Froidevaux plonge le bureau dans la perplexité, et nous ne savons pas vraiment comment faire voter les différents amendements déposés ce soir. La seule chose que nous sachions, c'est que nous commencerons par mettre aux voix celui d'A gauche toute!, car c'est le plus limpide...

M. Simon Brandt (R). Nous demandons l'appel nominal, pour tous les votes...

Le président. Cette demande est-elle soutenue par quatre membres du Conseil municipal au moins? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) C'est le cas. Nous procéderons donc à tous les votes par appel nominal. Je mets aux voix l'amendement présenté par M. Zaugg.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Zaugg est refusé par 58 non contre 9 oui.

Ont voté non (58):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard

(R), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (9):

M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Alexis Barbey (L), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jean Sanchez (L), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Le président. Le bureau propose maintenant de voter l'arrêté. Ensuite, le Conseil municipal se prononcera sur son renvoi au Conseil administratif ou à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Si le renvoi en commission est refusé, je mettrai aux voix l'amendement de M. Froidevaux consistant à transformer le projet d'arrêté en résolution. S'il est refusé, le texte définitif sera celui voté en deuxième débat. Je ne sais pas si c'est très catholique, mais nous avons décidé de procéder ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté est accepté par 36 oui contre 31 non.

Ont voté oui (36):

M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Gilles Garazi (Ve), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve),

M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (31):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Alexis Barbey (L), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jean Sanchez (L), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de l'arrêté à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 54 non contre 13 oui.

Ont voté non (54):

M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S),

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (13):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Alexis Barbey (L), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jean Sanchez (L), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Froidevaux demandant de transformer le projet d'arrêté en résolution est refusé par 55 non contre 13 oui.

Ont voté non (55):

M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Greccuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (13):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Alexis Barbey (L), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jean Sanchez (L), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

considérant:

- que l'option d'extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le site même du Centre William-Rappard avait été abandonnée au profit d'une délocalisation sur les terrains du Champ-du-Château et du Grand-Morillon;
- que l'actuel projet d'extension de l'OMC pose d'importants problèmes d'insertion, d'usage et d'aménagement, notamment parce qu'il se situe en zone de verdure;
- que le caractère public du parc Barton serait mis en péril en cas de levée des servitudes d'usage entre le bâtiment actuel et le lac pour des raisons de «sécurité»;
- que l'extension de l'OMC sur le parc Barton augmenterait le nombre de places de parc, notamment en surface;
- que le respect dû au patrimoine ne saurait être réduit au détriment de la collectivité;
- que la décision du Conseil d'Etat du 23 janvier 2008 viole notamment les dispositions du legs Barton en supprimant la libre accessibilité des rives du lac en préconisant des constructions dans une zone de verdure;
- la motion M-656 du 29 novembre 2006 acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007,

arrête:

Article premier. – Le Conseil administratif veille au respect des volontés de la légatrice et des intérêts de la population genevoise en maintenant le parc Barton en zone de verdure.

Art. 2. – Le Conseil administratif propose l'étude d'une variante de construction en front de rue et négocie une baisse du nombre de places de parc.

Art. 3. – Les mesures de sécurité imposées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne devront en aucun cas constituer une réduction de la jouissance du parc au public et de l'accès au lac garantis par les dispositions légales en vigueur.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

(N.d.l.r.: Voir à ce sujet la lettre du Service de surveillance des communes lue à la séance du mardi 10 juin 2008, à 17 h, Mémorial N° 1 – 166^e année.)

4. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 juillet 2005 d'un règlement en vue de la création d'un fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque, destiné au financement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine de la Ville de Genève et à la prise en charge de leurs frais de fonctionnement (PR-423 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer en remplacement de M. Jean-Pierre Oberholzer.

La commission Agenda 21 s'est réunie les 12 octobre et 23 novembre 2005, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, ainsi que les 12 avril, 11 octobre et 1^{er} novembre 2006, sous la présidence de M^{me} Annina Pfund. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jacqueline Meyer, M. Ilir Cenko et M^{me} Lucie Marchon, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Séance du 12 octobre 2005

Audition de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie

M^{me} Cerda présente la proposition PR-423. Cette proposition constitue un règlement pour créer un fonds permettant de développer la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine de la Ville de Genève. (Annexe 1: PR-423 consultable sur IntraCM.)

La Ville s'investit dans un programme d'installations photovoltaïques et dispose d'un crédit pour des installations solaires à but thermique, utilisées pour produire de l'eau chaude sanitaire pour des logements, piscines, établissements médico-sociaux, hôpitaux, etc.

¹ «Mémorial 163^e année»: Proposition, 1069.

Il s'agit ici de produire de l'électricité; il n'y a pas de consommation sur place et l'énergie peut être restituée sur le réseau des Services industriels de Genève (SIG). Il suffit d'avoir une surface plane, bien exposée au soleil. Dans le cadre de rénovations, la Ville a cherché à intégrer l'exploitation de ce potentiel solaire: ainsi la centrale des Vernets, la salle de gymnastique du chemin de l'Ecu et la crèche de Châteaubriand. (Annexes sur IntraCM.)

La Ville de Genève souscrit un contrat auprès des SIG et en obtient des recettes. Les SIG, par le biais de ce contrat de rachat rendu obligatoire par la loi fédérale, payeraient au minimum 60 centimes le kWh. Les premiers contrats accordés par les SIG ne présentent aucun risque et ils ont été conclus à un prix supérieur à 60 centimes. Plusieurs entreprises genevoises s'y sont intéressées. Le taux de retour est de douze à quinze ans, donc inférieur à sa durée de vie estimée à vingt ans. De nombreux projets pourraient être réalisés et, avec ces recettes, un fonds sera créé, permettant de financer de nouvelles centrales. La Ville de Genève s'engage:

- à mettre à disposition des toitures à des tiers, selon une décision du Conseil administratif datant de 2002;
- à appliquer le tarif «Vitale Jaune», électricité produite localement et n'épuisant pas les ressources naturelles;
- à consommer pour que la production locale et la part d'énergie verte, intégrant les nouvelles énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, éolien, etc.), soient de plus en plus importantes.

M^{me} Cerda explique que la question du stockage électrique est un point sur lequel les chercheurs travaillent. Actuellement, il n'est pas possible de stocker l'électricité d'origine photovoltaïque, qui peut être envoyée sur le réseau des SIG. La première centrale a pu être construite grâce à une somme de 600 000 francs provenant du Fonds cantonal de l'énergie.

Concernant la mise à disposition des toitures, M^{me} Cerda signale que, après inventaire, il n'y en a pas beaucoup. Les critères rendant possibles ces installations sont identifiées et de telles toitures seraient exploitables pendant environ vingt ans.

Séance du 23 novembre 2005

Audition de M. Raymond Battistella, directeur général des SIG, accompagné de M. Philippe Verburch, directeur du Service de l'électricité

M. Battistella remercie la Ville de Genève pour son soutien dans cette démarche énergétique pour le développement durable. C'est une campagne menée par les SIG.

La proposition PR-423 réjouit les SIG qui présentent plusieurs produits incitant leurs clients à consommer plus d'énergies renouvelables, en les rendant plus attractives. Ainsi, le changement de la nouvelle tarification lancée en octobre 2005 et l'introduction de nouvelles offres ont permis de quadrupler les ventes du produit «Vitale vert». Avec 5 centimes de plus, c'est un signe fort que la population est réceptive à la démarche entreprise et qui les encourage à aller plus loin.

La loi cantonale existante oblige les SIG à racheter les énergies renouvelables, comme le photovoltaïque; la stratégie développée a créé un mouvement qu'ils ne pouvaient plus contrôler. Aussi, ils ont changé de stratégie, avec une obligation d'achat comportant des limites. Les SIG en sont le moteur; ils ont investi 7 millions de francs dans une grande centrale photovoltaïque à Verbois. Pour promouvoir ce concept, les ventes des SIG «Vitale vert» doivent être en adéquation avec les capacités de production du solaire photovoltaïque. L'objectif fixé pour 2006-2007 est ambitieux: produire 5 mégawatts d'énergie solaire.

M. Battistella souhaite pouvoir travailler en concertation avec le Service de l'énergie de la Ville de Genève sur des projets concrets, afin de maîtriser tout décalage important. Le coût de production reste cher, entre 60 centimes et 1 franc. La tendance, pour les années à venir, est à la baisse. Il faut que le client achète et, si la Ville et le Canton soutiennent cet effort, c'est positif; sinon, le coût sera répercuté sur les consommateurs.

Un commissaire s'intéresse à la production de panneaux solaires et demande s'il est possible de trouver des fournisseurs à Genève.

M. Verburgh explique que ces panneaux sont fabriqués avec du silicium. Les panneaux sont produits en premier, achetés, puis montés sur place. Il n'existe pas de grosses usines en Suisse; elles sont devenues très performantes et très réglementées. En général, la fabrication de panneaux peut se faire dans des conditions moins strictes. Une société, qui s'occupera d'assembler les plaquettes dans les panneaux, va se créer à Plan-les-Ouates. Le développement du photovoltaïque est tel qu'il y a une petite crise du marché du silicium, dont le prix a augmenté.

M. Battistella informe que la capacité de production solaire était de 1,4 mégawatt en 2004 et la demande de 0,3 mégawatt. A la fin de 2005, la capacité installée serait de 3 mégawatts sur Genève et la consommation sera de l'ordre de 1,5. Il y a donc un excédent d'offre. La capacité de 5 mégawatts pourrait être atteinte en 2009-2010.

Un commissaire constate que ce fonds serait entièrement dévolu au développement du photovoltaïque et demande s'il ne devrait pas être aussi utilisé pour soutenir d'autres énergies renouvelables. M. Verburgh lui explique que, aux SIG, il existe deux fonds: un pour soutenir les énergies renouvelables et l'autre pour la

protection de l'environnement. Le but de ces fonds est d'intervenir lorsqu'il y a une action de production renouvelable, pour que cette action puisse être durable.

Séance du 12 avril 2006

Cette séance est consacrée à une discussion sur le rôle de la Ville dans le financement et l'utilisation d'un fonds.

Selon un commissaire libéral, le fonds proposé par le Conseil administratif implique l'affectation automatique de certaines recettes. Est-ce autorisé par la loi sur l'administration des communes ou bien toute recette doit-elle transiter par les comptes de la Ville pour être ensuite affectée par le Conseil administratif en fonction des besoins dans ce domaine? Il se demande également si c'est le rôle de la Ville de Genève d'avoir une vocation d'industriel du photovoltaïque ou s'il ne serait pas préférable qu'elle incite les particuliers, notamment en leur mettant à disposition des surfaces pour y installer des panneaux. Il rappelle que les SIG ont une obligation de rachat selon des contrats à des prix fixés favorables à la Ville, et il pense qu'il n'est pas certain qu'elle pourra, à l'avenir, revendre son surplus d'énergie photovoltaïque à un prix aussi favorable. Il souligne que cette énergie est parmi les plus chères du marché.

Un autre commissaire libéral se demande si cette proposition peut être votée sous cette forme. Il souhaiterait que le Conseil administratif propose un crédit accompagné d'un plan d'actions à entreprendre. Il s'agit de prouver que la promotion des énergies renouvelables n'est pas qu'une façade, mais que la Ville de Genève est prête à y investir des moyens, quitte à faire des économies ailleurs. Il ajoute qu'il ne s'agit pas que de l'intérêt de la Ville, mais de la collectivité dans son ensemble. Il faudrait donc encourager des partenaires privés en s'inspirant de la promotion du vélo. La commission devrait amender cette proposition pour demander au Conseil administratif une proposition aboutie et chiffrée.

Selon un représentant démocrate-chrétien, il n'est pas possible de l'amender, mais il faudrait la refuser et présenter une motion.

Un membre du groupe des Verts indique que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, il est intéressant que la Ville de Genève installe des panneaux photovoltaïques et qu'elle profite de cette énergie propre. Un recensement des toits disponibles a déjà été fait et il s'agit de donner cette information aux privés, afin de savoir si ces investisseurs sont toujours intéressés. Il se demande si la Ville ne devrait pas intervenir pour encourager les particuliers désireux de mettre leurs toits à disposition pour de telles installations.

La discussion tourne en rond et la commission reporte le vote à une date ultérieure. Une audition supplémentaire est souhaitée.

Séance du 11 octobre 2006

Audition de M. Max Schneider, de Sunwatt Bio Energie SA

M. Schneider trouve que la Suisse est l'un des pays d'Europe qui n'a pas encore de prix de rachat d'énergies renouvelables, permettant de couvrir le coût d'investissement sur quinze à vingt ans. Ce débat politique s'inscrit aussi dans les accords de Kyoto et la Suisse, qui était en tête de ce qui se réalisait il y a dix ans, se trouve aujourd'hui en queue de peloton. Toutefois, le canton de Genève est à la pointe de ce qui se fait en Suisse. Un certain nombre d'installations sont construites à Genève. Le prix de rachat est de 85 centimes pour les petites installations jusqu'à 10 kWh et de 60 centimes pour les plus grandes. La production genevoise est d'environ 3 millions de kWh d'énergie photovoltaïque. La part de production de la Ville est d'environ 3%. En 2007, elle devrait s'élever à 4 millions de kWh, dont environ 4% pour la Ville. Cela paraît minime, mais c'est un encouragement pour les électriciens et les ingénieurs. La production de la Ville ne fait pas concurrence aux entreprises privées qui s'y intéresseraient.

Le groupe libéral aimerait savoir si seules les collectivités publiques peuvent se permettre de tels investissements, dont le rendement est trop faible pour les privés. Un membre du groupe des Verts se demande s'il y a des investisseurs pour lesquels installer des panneaux photovoltaïques sur des toits à Genève serait plus intéressant que de placer l'argent à la banque.

M. Schneider rappelle que Genève est l'unique canton suisse qui propose ce prix de rachat, qui permet d'amortir l'investissement. Pour des installations de plus de 10 kWh, ce n'est plus tellement rentable, puisque le prix de rachat n'est plus que de 60 centimes. Pour une installation de moins de 10 kWh, il est imaginable qu'elle ait son énergie gratuite pendant les vingt années qui vont suivre l'amortissement de l'équipement. C'est intéressant pour des privés, plus que pour des particuliers qui ne construisent que de très petites installations. Il ajoute qu'il est difficile de produire de manière rentable du matériel photovoltaïque en Suisse, la taxe de 19,6% à l'exportation étant dissuasive.

Une représentante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se renseigne sur les coûts de production dans les pays limitrophes et si ceux-ci sont comparables. M. Schneider répond que, pour le coût de production des panneaux installés, la Suisse se situe actuellement parmi les coûts les plus bas d'Europe.

Séance du 1^{er} novembre 2006

Discussion et vote de la proposition

Après avoir étudié cette proposition pendant plus d'une année sous tous les angles, la commission examine la question libérale de savoir si d'autres investis-

seurs que la Ville de Genève pouvaient développer des systèmes photovoltaïques. Les Verts se sont rendu compte que, si l'on voulait pouvoir disposer de suffisamment de panneaux sur les toits, il fallait que les collectivités publiques fassent un effort supplémentaire, les privés ne semblant pas suffisamment intéressés. Ils soutiendront la proposition libérale.

Un commissaire socialiste remarque que cette proposition soulève plusieurs problèmes:

- la grande question de l'approvisionnement énergétique: si de nouveaux choix ne sont pas faits, il y a un risque de crise;
- l'injection de substances nocives dans le climat, qui peut être modifiée par l'arrêt de la consommation abusive d'énergie non renouvelable;
- le prix des énergies est en train d'augmenter et se répercute sur nos budgets.

Les socialistes pensent que les collectivités publiques sont les seules à pouvoir créer un fonds pour promouvoir le photovoltaïque, dans la mesure où il ne faut pas attendre des privés qu'ils se rendent compte de la pertinence d'un tel investissement. Ils sont favorables à la constitution de ce fonds, qui garantit que l'argent obtenu de manière volontairement écologique revienne à des investissements volontairement écologiques.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) rejoint les deux précédents intervenants, tout en reconnaissant que ce sont de petits pas sur l'important effort à fournir pour faire face aux crises énergétiques futures. Elle votera cette proposition. Une commissaire du Parti du travail rejoint ses collègues, affirmant que c'est aux collectivités publiques de montrer l'exemple, même si ce n'est qu'un petit pas.

Le représentant du groupe radical votera, lui aussi, cette proposition, estimant comme les intervenants précédents que la crise énergétique est à prendre au sérieux, même si cette proposition ne va pas vers de grands changements. Il y a beaucoup de contraintes liées à la protection du patrimoine qui empêchent l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la Ville. Il soutiendra ce petit pas en avant.

L'Union démocratique du centre votera aussi, des deux mains, cette proposition, soulignant qu'il est temps de travailler avec des énergies renouvelables.

Les Verts proposent l'amendement suivant pour permettre aux privés de bénéficier aussi d'une aide de ce fonds.

L'article 2 est modifié comme suit: «Le fonds est destiné à développer la production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque (énergie renouvelable) sur le patrimoine en ville de Genève», soit remplacement de «de la Ville de Genève» par «en ville de Genève».

Un commissaire libéral n'est pas sûr que cela soit adéquat. Il verrait plus volontiers que la Ville de Genève puisse demander à des privés de mettre à disposition des surfaces pour que la Ville puisse y mettre des panneaux si le patrimoine de la Ville était saturé, mais il ne voit pas pourquoi la Ville viendrait en aide à un privé qui a l'intention de revendre son électricité à bon prix aux SIG.

La formulation de cet amendement n'étant pas claire pour tous, une autre proposition est faite.

Le commissaire libéral, après explications, dit mieux comprendre l'idée des Verts. En fait, s'il y a un projet autour duquel il manque un partenaire, la Ville pourrait effectivement jouer ce rôle, avec un contrat où sont décrits précisément les droits et les obligations de chacun. A son avis, il suffirait d'ajouter «*notamment* sur le patrimoine de la Ville de Genève».

C'est sur cette version d'amendement que la commission se prononce et, à l'unanimité des membres présents, cet amendement est accepté.

Vote final

Mise aux voix, la proposition PR-423 amendée est acceptée à l'unanimité de la commission Agenda 21.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre t), par analogie et l'article 68 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Règlement du Fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine de la Ville de Genève

Article premier. – Est créé un fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque, ci-après le fonds.

Art. 2. – Objectif. Le fonds est destiné à développer la production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque (énergie renouvelable) notamment sur le patrimoine de la Ville de Genève.

Art. 3. – Ressources. Le fonds est alimenté par les recettes issues de la vente de l'électricité photovoltaïque produite par les centrales existantes appartenant à la Ville de Genève, et par d'éventuelles donations ou subventions.

Art. 4. – Utilisation. Le fonds est réservé au financement de projets de construction de nouvelles centrales photovoltaïques ainsi qu'à la prise en charge de leurs frais de fonctionnement.

Il est géré par le Service de l'énergie et est à la disposition du Conseil administratif pour participer au financement de tout ou partie de nouvelles installations photovoltaïques.

Le montant de chaque participation est déterminé par le Conseil administratif.

Art. 5. – Gestion du fonds. Un bilan annuel comprenant les revenus ainsi que les éventuelles participations à des investissements sera établi par le Service de l'énergie et remis au Conseil administratif pour approbation.

Art. 6. – Entrée en vigueur. Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Département du territoire.

Annexes: (consultables sur IntraCM/documents/annexes aux propositions et rapports)

- proposition PR-423
- Châteaubriand
- Ecu
- Vernets

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (AGT). Ce rapport PR-423 A a traîné fort longtemps, car il est resté entre les mains d'un rapporteur qui n'est plus membre du Conseil municipal. Il m'a donc fallu fouiller dans les archives pour retrouver tous les procès-verbaux nécessaires à son élaboration. C'est évidemment un peu difficile, quand il faut éplucher deux ans de procès-verbaux et que l'on n'a pas spécialement pris de notes en vue de rédiger un rapport.

Je pense néanmoins que nous ne discuterons pas des heures sur l'énergie photovoltaïque ce soir. Cela fait longtemps que M. Pagani – tout comme M. Ferrazino avant lui – attend qu'une décision soit prise pour pouvoir inclure une part de photovoltaïque dans différents projets de rénovation, transformation ou construction. Il s'agit, d'une part, d'utiliser directement l'énergie photovoltaïque et, d'autre part, de la revendre aux Services industriels de Genève (SIG) pour la remettre dans le réseau, afin que tout le monde puisse en profiter.

Il a été remis aux membres de la commission des pétitions, qui débat de l'énergie solaire, un très intéressant petit dépliant expliquant ce qui se fait en la matière sur la rade. Y sont mentionnés un petit train électrosolaire, les Mouettes genevoises et différents locaux qui bénéficient de l'énergie photovoltaïque et utilisent donc moins d'électricité provenant du réseau des SIG. A mon sens, il est maintenant indispensable de voter le projet d'arrêté de la proposition PR-423 amendé par la commission Agenda 21 et de le mettre en application le plus rapidement possible.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous souhaitiez que nous ne discussions pas trop longtemps sur cet objet, mais vous n'avez apparemment pas été entendue, à voir le nombre d'intervenants inscrits...

Premier débat

M^{me} Annina Pfund (S). En tant qu'ancienne présidente de la commission Agenda 21, je suis extrêmement heureuse de voir ce rapport PR-423 A enfin de retour en séance plénière, cela d'autant plus qu'une partie des recettes du fonds pour l'électricité photovoltaïque sont nécessaires à la mise en œuvre de la proposition PR-509, intitulée «Travaux énergétiques sur le patrimoine administratif», que nous avons votée en septembre 2007. On a déjà reçu de l'argent du Fonds énergie des collectivités publiques. Le Parti socialiste déplore la lenteur avec laquelle l'ancien rapporteur a travaillé; ce retard a bloqué l'autre projet par le fait que nous ne pouvions pas utiliser le crédit demandé dans la proposition PR-423.

Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet. Le Parti socialiste a toujours soutenu le projet du développement de la production d'électricité photovoltaïque et, comme je l'ai déjà dit, il est extrêmement content que ce rapport PR-423 A ait enfin été déposé.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous voterons bien sûr le projet d'arrêté amendé par la commission Agenda 21, tout en déplorant que le rapport ait mis aussi longtemps à venir en séance plénière. Mais ce n'est pas le seul cas de ce genre, et il y en aura certainement d'autres à l'avenir...

A présent, le fonds pour l'électricité photovoltaïque est réalisé, il existe bel et bien et il pourra être utilisé. La dimension Agenda 21 et les énergies renouvelables étant une préoccupation majeure du Conseil administratif et de notre plé-

num, nous sommes très heureux que le projet d'arrêté amendé de la proposition PR-423 y contribue et que la Ville de Genève poursuive ses efforts dans ce sens.

M. Eric Rossiaud (Ve). Les Verts voteront avec enthousiasme le projet d'arrêté de la proposition PR-423 amendé par la commission Agenda 21. En effet, il s'agit de développer les énergies renouvelables par un fonds autoalimenté dans lequel autant la Ville que les privés pourront puiser pour aménager des installations d'électricité photovoltaïque. L'extension aux privés émane d'un amendement des Verts, qui proposait justement que l'argent de ce fonds ne serve pas qu'à la Ville de Genève, mais qu'il permette également à des particuliers désirant produire de l'énergie sur leur toit de financer leur projet. Nous sommes donc heureux que ce fonds pour l'électricité photovoltaïque existe.

Grâce à cela, nous tendrons à moyen ou à long terme vers le principe de l'autoalimentation énergétique, en tout cas dans le domaine du photovoltaïque. On nous rétorquera peut-être que cette énergie est chère et que, sans aide financière, nous ne parviendrons pas à la mettre sur le marché, mais il faudrait tenir compte des coûts entraînés par le développement des autres types d'énergie. Le photovoltaïque a un coût, mais il rapporte également, grâce aux accords conclus avec les SIG par le Service de l'énergie de la Ville de Genève. M^{me} Cerda, cheffe dudit service, nous a appris que les rendements bruts de l'électricité photovoltaïque étaient de l'ordre de 10%, pour un rendement net équivalant à 5%. C'est donc de l'argent bien utilisé, dont le rendement est à caractère éthique grâce à l'énergie solaire.

Genève se glorifie d'être autonome en matière d'énergie hydraulique, mais il se trouve que les SIG rachètent des parts de barrages à nos voisins français qui, eux, s'alimentent par ailleurs avec de l'énergie nucléaire. Par conséquent, en prenant son autonomie par rapport à la production française, la Ville de Genève ne sera plus dépendante de l'énergie nucléaire. C'est pour cela que ce type d'investissements nous permet de cesser une hypocrisie uniquement scripturale, et les Verts voteront donc avec enthousiasme la proposition PR-423 amendée en commission.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les libéraux voteront eux aussi l'arrêté de la proposition PR-423 amendé en commission. Si nous sommes prêts à reconnaître que la rédaction du rapport PR-423 A a duré longtemps et à remercier M^{me} Ecuyer d'avoir fait les recherches nécessaires pour pouvoir nous le soumettre ce soir, nous ne manquons pas, cependant, de relever qu'une autre irrégularité nous a troublés, dans cette affaire: la proposition PR-509 pour des travaux énergétiques sur le

patrimoine administratif incluait une déduction des coûts grâce à ce fonds pour l'électricité photovoltaïque, alors qu'il n'était pas encore créé. Une irrégularité en entraînant une autre...

Enfin, nous sommes aujourd'hui en mesure de voter la création de ce fonds, ce qui est une bonne nouvelle. Nous regrettons toutefois la position des socialistes, selon laquelle seules les collectivités publiques croient en la pertinence d'un tel investissement. Dans le rapport D-33 du Conseil administratif sur sa politique en matière de développement durable durant la législature 2003-2007, nous avons eu l'occasion d'examiner le bilan des collectivités publiques genevoises en matière d'utilisation d'énergie. Mais nous avons aussi appris que des entreprises privées comme Serono ou Pictet portent actuellement un grand intérêt à l'investissement dans toutes les formes d'énergie renouvelable, ainsi que dans la recherche.

Leur dynamisme est pour nous un grand encouragement, car c'est en partenariat avec elles que nous voulons donner des signes forts en faveur des énergies renouvelables: c'est une nécessité pour tous et c'est l'affaire de tous. D'ici à quelques dizaines d'années, nous devons passer à l'énergie solaire, ce qui représentera des efforts aussi bien de la part des collectivités publiques que des privés. Nous voterons encore d'autres mesures de transition mais, ce soir, nous nous réjouissons que la Ville de Genève acquière son propre fonds d'électricité photovoltaïque pour son patrimoine.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Comme cela a déjà été dit, la proposition PR-423 a connu quelques vicissitudes que nous déplorons, mais sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Le principe du fonds pour l'électricité photovoltaïque a déjà été voté, comme l'a rappelé ma préopinante socialiste, et nous disposons aujourd'hui avec un plaisir indéniable d'un outil qui sera effectivement au service des objectifs ambitieux de la Ville en matière d'énergies renouvelables. Le groupe radical acceptera bien entendu le projet de règlement dont nous débattons en ce moment.

En effet, il ne s'agit pas de proclamer une révolution en matière énergétique, mais de faire preuve de pragmatisme. L'idée qui sous-tend ce règlement, c'est la volonté de montrer l'exemple en tant que collectivité publique et d'induire auprès des privés un effet d'entraînement. Nous sommes particulièrement heureux de constater une certaine simultanéité dans les prises de conscience au niveau du Conseil municipal, d'une part, et du Grand Conseil, d'autre part. En effet, le Grand Conseil a voté la semaine dernière une législation permettant d'inventorier en ville de Genève et dans le canton les bâtiments susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques. Nous espérons pouvoir avancer rapidement, grâce au fonds pour l'électricité voltaïque dont nous nous dotons aujourd'hui, dans le cadre de cette politique en matière énergétique.

M. Robert Pattaroni (PDC). J'interviens pour dire que le Parti démocrate-chrétien est évidemment très heureux que nous puissions enfin voter la proposition PR-423 amendée par la commission Agenda 21. Il est très important, à nos yeux, que le Conseil municipal donne un signe fort en faveur des économies d'énergie et des moyens modernes d'en réaliser. Nous voterons donc très volontiers ce projet d'arrêté amendé.

J'aimerais néanmoins faire quelques remarques en vue de la suite des travaux. Nous avons été très heureux d'apprendre – et d'autres avec nous – que le Grand Conseil est maintenant unanime à demander d'aller plus vite dans la direction d'une consommation minimale des énergies non renouvelables. A notre avis, si nous voulons avoir une politique forte en la matière, il importera à plus long terme qu'elle soit avant tout cantonale et dotée de moyens cantonaux, afin de pouvoir la développer sur l'ensemble du territoire et d'éviter une diversité risquant de s'avérer peu efficace. En effet, si telle ou telle commune comme la Ville de Genève peut mettre à disposition certains moyens et d'autres pas, certaines feront des avancées et d'autres pas, ce qui ne serait pas forcément un avantage au vu des économies générales que notre canton doit réaliser.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-423 est liée à un autre projet, la proposition PR-509, qui vous a été présenté l'année passée. Il s'agit donc du deuxième volet du même projet, lequel vise à renforcer la politique en faveur des cellules photovoltaïques et de l'énergie renouvelable dans notre municipalité. Je me réjouis avec vous de son adoption, ce soir, car ce projet d'arrêté fera de la Ville de Genève une municipalité exemplaire en la matière.

Je profite de l'occasion pour dire que nous ne sommes pas simplement en train d'imiter l'Etat; les services municipaux sont à l'avant-garde – je pense notamment au Service de l'énergie, dirigé par M^{me} Cerda. Je rappelle que le Canton a revu à la baisse les normes qu'il s'était fixées il y a quatre ou cinq ans pour l'économie d'énergie, ce défi majeur qui doit nous pousser à nous tourner vers les énergies renouvelables d'ici à 2050. Jusqu'à preuve du contraire, notre municipalité est la seule – en tout cas dans notre canton – à tenir ses engagements en la matière: nous avons respecté les normes fixées il y a cinq ans, contrairement à ce qui s'est passé à l'Etat.

Je le répète, car il est important de le savoir, la Ville a des compétences et des capacités d'expertise extrêmement importantes qui ne sont pas forcément toutes connues du public. Je vous recommande d'ailleurs, Mesdames et Messieurs, d'inciter les commissions municipales à s'informer dans le détail de tout ce qui est fait par le Service de l'énergie, car c'est considérable! Je vous remercie donc par avance de nous donner les moyens de la politique que nous avons définie au

cours de la législature précédente, qui vise à adopter les énergies renouvelables d'ici à 2050. Il s'agit de remplacer très rapidement l'ensemble des énergies non renouvelables – notamment le mazout – par d'autres un peu moins «énergivores», comme le gaz dans un premier temps, et meilleures pour nos enfants. En effet, il est bien évident que c'est l'avenir de notre planète – et donc celui de nos enfants – qui est en jeu.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre t), par analogie et l'article 68 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Règlement du Fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine de la Ville de Genève

Article premier. – Est créé un fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque, ci-après le fonds.

Art. 2. – Objectif. Le fonds est destiné à développer la production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque (énergie renouvelable) notamment sur le patrimoine de la Ville de Genève.

Art. 3. – Ressources. Le fonds est alimenté par les recettes issues de la vente de l'électricité photovoltaïque produite par les centrales existantes appartenant à la Ville de Genève, et par d'éventuelles donations ou subventions.

Art. 4. – Utilisation. Le fonds est réservé au financement de projets de construction de nouvelles centrales photovoltaïques ainsi qu'à la prise en charge de leurs frais de fonctionnement.

Il est géré par le Service de l'énergie et est à la disposition du Conseil administratif pour participer au financement de tout ou partie de nouvelles installations photovoltaïques.

Le montant de chaque participation est déterminé par le Conseil administratif.

Art. 5. – Gestion du fonds. Un bilan annuel comprenant les revenus ainsi que les éventuelles participations à des investissements sera établi par le Service de l'énergie et remis au Conseil administratif pour approbation.

Art. 6. – Entrée en vigueur. Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Département du territoire.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 967 200 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier de la Ville de Genève (8^e plan d'achat de mobilier) (PR-554 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission des finances s'est réunie les 30 octobre, 20 novembre et 11 décembre 2007, ainsi que le 8 janvier 2008, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, pour étudier la proposition PR-554 renvoyée à la commission lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 juin 2007. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie pour son excellent travail.

Rappel de la proposition

Cette proposition permet de financer le 8^e plan d'achat de mobilier (PAM) pour l'évolution et le renouvellement du mobilier en Ville de Genève. C'est le principal processus de planification des achats en matière de mobilier de l'administration municipale. Cet objet figure au 2^e plan financier d'investissement (PFI) sous la référence 111.047.10 pour un budget estimé à 2 millions de francs. Le dernier, la proposition PR-466, a été voté le 13 novembre 2006; son montant s'élevait à 1 365 120 francs.

¹ Proposition, 296.

Proposition: achat de mobilier

Pour l'élaboration de cette proposition, les services ont fait parvenir au Service des achats des demandes pour un montant de plus de 6 millions de francs. Afin de ramener cette somme au montant de l'enveloppe de 2 millions de francs prévue au PFI, le processus suivant a été adopté:

- les demandes ne concernant pas le Service des achats, comme les installations fixes, le mobilier urbain, le matériel audiovisuel ainsi que les véhicules, sont écartées;
- les demandes concernant le mobilier administratif ainsi que pour l'accueil du public sont réduites de moitié.

L'application de ce processus a permis de ramener ce crédit à 1 967 200 francs.

Les objets contenus dans cette proposition sont répartis en quatre catégories:

1. Mobilier administratif et pour l'accueil du public 1 016 900 francs
Il s'agit de l'acquisition et du renouvellement d'environ 1400 pièces de mobilier (bureaux, chaises, lampes, bibliothèques, armoires, etc.) destinées aux services de l'administration municipale et à l'accueil du public.
2. Equipements de nettoyage et ménagers 178 100 francs
Ce montant sera utilisé pour le renouvellement de l'équipement professionnel et de nettoyage de l'administration (aspirateurs, autolaveuses, monobrosses, nettoyeurs à haute pression, lave-linge, séchoir, lave-vaisselle, etc.).
Le matériel à remplacer a plus de 10 ans.
3. Machines de bureau 68 100 francs
Cette catégorie comprend le remplacement de machines à écrire et l'acquisition d'une machine à mettre sous pli et de destructeurs de documents.
4. Equipements «métier» 704 100 francs
Les équipements «métier» répondent aux spécialités techniques ou scientifiques des services concernés.

Ces crédits seront bouclés deux ans après leur entrée en force, en tenant compte du temps nécessaire à l'adjudication du marché (appels d'offres).

Ce type de proposition inclut les règles d'achat et de délégation de compétence dont s'est dotée l'administration municipale et qui doivent respecter notamment:

- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail;
- le principe de l'égalité entre femmes et hommes;
- le principe de développement durable;
- et, pour le personnel travaillant sur territoire genevois, les usages professionnels de la branche, applicables à Genève.

Séance du 30 octobre 2007

Audition de M. Philippe Aegerter, directeur du département des finances et du logement, accompagné de M^{me} Masha-Hélène Alimi, cheffe par intérim du Service des achats

La proposition est passée en revue et des explications sont demandées sur l'application du développement durable, notamment sur le principe de l'égalité homme-femme.

M^{me} Alimi explique que les entreprises doivent s'engager sur le principe d'égalité des salaires entre les femmes et les hommes. Il existe des critères d'adjudication, notamment pour l'achat du mobilier de bureau, telle l'interdiction du chrome. Ces critères varient selon l'objet acheté.

Un commissaire rappelle le cas du mobilier de la rue du Stand, de haute qualité, dont des tables et des bureaux dont une partie de la structure est chromée. Il s'interroge sur la suite qui serait donnée en cas de remplacement ou de besoins complémentaires pour ce type de mobilier.

M^{me} Alimi répond que, dans un tel cas, des tables semblables esthétiquement mais conformes aux critères du développement durable seraient achetées.

M^{me} Alimi transmettra la liste complète des objets de la proposition ainsi que les justifications. Elle ajoute que, très souvent, il s'agit de renouvellement de matériel. Les demandes des services, toutes motivées, s'élevaient à 6 millions de francs. Il a fallu faire des choix. D'autres questions sont posées sur les fournisseurs et elle informe qu'il existe des contrats-cadres chez certains fournisseurs. (Annexe 1.)

Séance du 20 novembre 2007

Lors de cette séance, la commission fait le point de la situation et, n'ayant pas encore reçu les documents demandés, elle décide de renvoyer le vote à une date ultérieure.

Séance du 11 décembre 2007

Audition de M. Philippe Krebs, adjoint de direction à la Direction des finances, accompagné de M^{me} Masha-Hélène Alimi, cheffe par intérim du Service des achats

M. Krebs présente une vidéo sur la nouvelle formule de crédits «fourre-tout». Après un bref historique des PAM, il rappelle que la loi sur l'administration des

communes impose que toute dépense dépassant 100 000 francs doit faire l'objet d'une demande de crédit. A la suite de la crise budgétaire de la fin des années 1990, des demandes avaient été faites pour des montants inférieurs; cela permettait de faire passer des dépenses de fonctionnement en investissements. Depuis, les demandes concernant l'informatique et le mobilier sont présentées régulièrement. (Annexe 2.)

Les services expriment leurs besoins, une sélection est faite et une proposition est présentée au Conseil municipal. Ce processus prend un an et demi à deux ans; ce qui est trop long, les besoins évoluent et les demandes sont dépassées. Les demandes se succèdent et montrent des besoins avérés et des demandes devenues obsolètes. La logique de l'enveloppe que gère le Service des achats s'est installée. Une certaine souplesse s'est établie et permet aux services de fonctionner. Une certaine disparité entre les enveloppes des différents services pose problème. Suite à l'affaire de la rue du Stand 25, une variante de cette méthode a été élaborée, celle d'une enveloppe globale. Le Service des achats consultera la direction de chaque département pour examiner les demandes des services. Le montant de l'enveloppe est déterminé par le nombre de postes de travail équipés d'ordinateurs. A la Voirie – Ville propre, il y a beaucoup de postes de travail, mais peu d'ordinateurs, alors qu'au département de la culture l'équipement informatique est important.

Une question est posée sur la possibilité d'avoir, comme pour les plans informatiques quadriennaux (PIQ), la pluriannualité sur quatre ans. Dans la logique du PIQ, il est prévu de renouveler le matériel par tranche annuelle, en quatre ans.

M. Krebs rappelle que le PIQ se dépose tous les un an et demi à deux ans. La notion de plan quadriennal n'est plus relevant. Les démarches sont comparables. Ces PAM se voteraient à intervalles réguliers. Le montant de 750 000 francs pour le mobilier est la moitié du 1,5 million figurant au PFI annuellement, l'autre moitié représentant du matériel plus spécifique. Le Conseil administratif espère déposer une demande de PAM par année pour répondre aux besoins de l'administration. M^{me} Alimi ajoute que, pour faire une estimation, ils se sont basés sur les années précédentes où il a été dépensé entre 1 million et 1 million et demi de francs en mobilier.

Le nouveau processus sera lancé lors des prochains PAM.

Pour répondre à une commissaire qui aimerait savoir comment une chaise se transforme en table, M. Krebs explique qu'avec l'ancienne méthode une chaise cassée était remplacée avec les disponibilités, puis était inscrite comme besoin dans une demande de crédit et, lorsque que le crédit était voté, la chaise avait déjà été achetée depuis. Le montant voté était alors affecté à un autre besoin, par exemple à une table. C'est pour éviter cela qu'une nouvelle méthode est envisagée, il est difficile de prévoir quand une chaise va se casser.

M^{me} Alimi précise que ces crédits seront bouclés au bout de deux ans. S'il reste un solde, celui-ci sera perdu.

Une membre de la commission se demande si un service auquel une somme de 20 000 francs est attribuée ne sera pas incité à la dépenser en totalité.

Il fait remarquer que 750 000 francs, c'est un montant plutôt bas et qu'il n'y a pas de risque que les services dépensent l'argent restant puisque les demandes des services sont exprimées en termes d'objets et non pas d'argent. C'est plutôt l'inverse qui pourrait arriver. L'idée est de trouver un montant qui permette aux services de fonctionner correctement, sans gaspillage.

Séance du 8 janvier 2008

La discussion s'engage non pas sur la proposition PR-554 elle-même, mais plutôt sur une question posée par le Conseil administratif sur la manière de présenter ce genre de proposition. En effet, la présentation pourrait se faire sous forme d'enveloppes globales par catégories d'objets, ce qui permettrait de mieux répondre aux besoins des services. Aujourd'hui, le temps écoulé est beaucoup trop long entre les demandes des services, le choix des objets prioritaires et l'arrivée de la proposition au Conseil municipal, son étude en commission et le retour du rapport en séance plénière.

La commission des finances est très partagée sur ce sujet. Les uns sont pour les enveloppes, ce qui éviterait d'avoir des tables à la place de chaises. En effet, si une enveloppe est votée pour répondre aux besoins en mobilier d'un service, l'affectation est décidée par le service concerné, le Service des achats et la direction du département, et le détail est fourni aux comptes. Une commissaire trouve désagréable, avec le processus actuel, d'attendre deux ans pour avoir une lampe. Ce système n'est pas très dynamique, il faudrait au moins tenter l'expérience. Les enveloppes permettraient plus de liberté; il faut faire confiance à ceux qui sont chargés de faire ces choix.

Les autres évoquent les problèmes de la rue du Stand 25 où 10 millions de francs prévus pour l'entretien du parc immobilier ont servi à rénover, aménager et équiper cet immeuble, et l'étude approfondie des PIQ, dont le détail a permis d'évoluer vers une diminution du ratio imprimante-poste de travail pour le parc informatique de la Ville de Genève. Cela montre les difficultés, avec une enveloppe, de respecter son affectation d'origine. Les commissaires constatent que, dans tous les cas, si les détails ne se trouvaient pas dans la proposition, ils seraient demandés. Les appellations des catégories proposées seraient insuffisantes pour juger de l'opportunité des objets qu'elles contiennent.

Ce n'est pas une division gauche/droite, mais plutôt une vision moderne ou conservatrice de la question.

Proposition: achat de mobilier

Un commissaire remarque que la pratique des enveloppes n'est pas moderne, ce système avait été testé dans les années 1980 et il avait montré ses limites.

Un autre membre de la commission réplique que le système des enveloppes est moderne s'il est accompagné d'outils de gestion adéquats.

La discussion continue sans parvenir à un consensus; le débat reste ouvert.

Vote

Après ces délibérations, la commission passe au vote de la proposition PR-554 sans autre commentaire.

C'est à l'unanimité des 15 membres de la commission des finances (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) que cette proposition est acceptée. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Annexes:

1. Liste détaillée des objets (8^e PAM)
2. Crédit fourre-tout, nouvelle formule

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)

Proposition: achat de mobilier

8e PAQ

Services concernés		Objets				Total net				
N°	Dép.	Service bénéficiaire	Service gestionnaire	Objet	Marque demandée	Catégorie	Justification du service demandeur	Prix à l'unité	Pièces	Total net
Equipements de catalogues et divers										
164	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	ACH	Aspirateur eau et poussière			Bibliothèque de la cité - service technique Pour des situations (malheureusement régulières) d'inondations, pour l'entretien de locaux diponours d'évacuation des eaux usées.	996	1	1'000,00
37	3	GTH Grand-Théâtre de Genève	ACH	Lave-linge 6kg			Cette machine est destinée aux lavages du linge et des costumes entre les représentations et remplie de spectacles. L'utilisation fréquente de ces machines amène une usure importante. Le remplacement est rendu nécessaire.	4'100	1	4'100,00
88	3	GTH Grand-Théâtre de Genève	ACH	Sécherie à condenseur 6kg			Même justification que le lave-linge	3'200	1	3'200,00
83	3	MH Musée d'art et d'histoire	ACH	PC			Pour le visualiser des surimpressions du MH	200	1	200,00
82	3	MH Musée d'art et d'histoire	ACH	Chaise			Pour le cadre de grand format du cabinet des numéros.	1'000	1	1'000,00
150	3	MHN Muséum d'histoire naturelle	ACH	Machine à laver encastrée et aspirateur			Matière marquant pour entretien de l'étage 2	1'600	1	1'600,00
265	4	SAPP Serv.dressati et protect.de la popul.SAPP	ACH	Machine à laver encastrée pour verres et vaisselles			Les 2 machines à Richelen et 1 au PSS Champ) ont plus de 20 ans	5'635	2	11'300,00
262	4	SAPP Serv.dressati et protect.de la popul.SAPP	ACH	Nettoyeur haute pression triphasé à eau chaude			Nettoyage des bacs de la protection civile et divers engins d'entretien du centre de formation	6'100	1	6'100,00
261	4	SAPP Serv.dressati et protect.de la popul.SAPP	ACH	Motobrosse			Remplacement de la vieille motobrosse utilisée à Richelen	3'178	1	3'200,00
264	4	SAPP Serv.dressati et protect.de la popul.SAPP	ACH	Turnd de lavage (machine electronique à laver la vaisselle)			Remplacement de la machine actuelle qui a plus de 20 ans.	2'245	1	2'270,00
244	4	SIS Incendie et secours	ACH	Lave vaisselle cubine			Casiers: 3 lave-vaisselle usagés et vieille, tombe souvent en panne.	5'374	2	10'800,00
237	4	SPO Sports	ACH	Autolavasse			Matière pour les bédouilles aux bédouilles.	40'000	1	40'000,00
238	4	SPO Sports	ACH	Motobrosse			Machine actuelle arrive en fin de vie	4'500	1	4'500,00
231	4	SPO Sports	ACH	Motobrosse			Matière en fin de vie de 1988	4'000	1	4'000,00
236	4	SPO Sports	ACH	Aspirateur à dos			Ancien usagé	3'000	1	3'000,00
217	4	SPO Sports	ACH	Machine à coudre et à broder			Remplacement de la machine actuelle qui est obsolète	8'000	1	8'000,00
216	4	SPO Sports	ACH	Cent ale vapeur, modèle professionnel de grande capacité			Remplacement machine actuelle obsolète	1'500	2	3'000,00
226	4	SPO Sports	ACH	Machine à pression eau chaude			Renouvellement de la machine existante vieille de plus de 10 ans.	20'000	1	20'000,00
295	5	CM Etat civil	ACH	Autolavasse incluant tous les accessoires			Remplacement de la machine actuelle.	10'000	1	10'000,00
303	5	FUN Pompes funebres et cimetières	ACH	Machine de nettoyage à la vapeur			Machine nécessaire pour nettoyage sols, mur et divers	12'000	1	12'000,00
304	5	FUN Pompes funebres et cimetières	ACH	Autolavasse			Neau techniquement obsolète	7'500	1	7'500,00
302	5	FUN Pompes funebres et cimetières	ACH	Aspirateur à poussière			Modèle TASKY 15004	7500	1	7'500,00
							Matière nécessaire au nettoyage de la loge du cimetière de Plainpalais	600	1	600,00
Machines de bureau										
4	1	TAX Taxe professionnelle	ACH	Machine à mettre sous pli			Tres nombreux appels, octroi d'avis d'avis (environ 8000) non planifiées	10'000	1	10'000,00
5	2	ACV Direction aménagement, constructions et voirie	ACH	Machine à écrire			L'actuelle machine date de 20 ans et fonctionne très mal	700	2	1'400,00
27	2	GCI Direction du génie civil	ACH	Machine à écrire			1 machine est en panne et l'autre est vétuste.	700	2	1'400,00
267	4	ADP Agents de ville et domaine public	ACH	Destructeur de document			Recupération du papier	4'000	9	36'000,00
213	4	SFS Direction des sports et sécurité	ACH	Destructeur de document			Appareil nécessaire pour garantir la confidentialité de certains documents	4'500	1	4'500,00
273	5	DPE Délégation à la petite enfance	ACH	Destructeur de document			Augmentation de la masse de documents confidentiels	4'000	3	12'000,00
			ACH	Destructeur de document			Annexe de l'ancien DZD	5'000	3	15'000,00
1	1	ASU Assurances	ACH	Valeurs des prononcés			Valeurs des prononcés	2'200	1	2'200,00
3	1	TAX Taxe professionnelle	ACH	Faillite de bureau avec accoutres			Suite du renouvellement, mise en conformité des bureaux avec le minima admis	1'000	7	7'000,00
								197'100,00	163	101'830,00

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

5437

8e PAQ

Services concernés			Objets			Total net				
N°	Dép.	Service bénéficiaire	Service gestionnaire	Objet	Marque demandée	Catégorie	Justification du service demandeur	Prix à l'unité	Places	Total net
2	1	TAX	Taxe professionnelle	Bureau complet collaborateur avec 2 corps de bureau, 1 angle et une rallonge			Bureau usage usagé d'ancien	4500	1	1987200,00
355	2	ACV	Direction aménagement, constructions et voirie	Lampes sur pied			(Rajoute parle le groupe SIC à la demande du D2)	560	180	100800,00
356	2	ACV	Direction aménagement, constructions et voirie	Divers mobilier administratif			(Rajoute parle le groupe SIC à la demande du D2)	1000	85	89000,00
6	2	ACV	Direction aménagement, constructions et voirie	Chaise de bureau			Chaise de bureau en mauvais état	700	1	700,00
7	2	ACV	Direction aménagement, constructions et voirie	Petite table pour machine à écrire			Actuellement posée sur une table peu adéquate	500	1	500,00
13	2	ACV	Direction aménagement, constructions et voirie	Système d'éclairage pour retouche photographique			Ce matériel doit compléter l'équipement au 12 Quai du Rhône	2500	1	2500,00
20	2	BAT	Bâtiments	Corps de bureau			Compléter le mobilier utilisé	1350	13	176000,00
21	2	BAT	Bâtiments	Chaises et dossiers suspendus à insérer dans le mobilier existant			Compléter le mobilier existant	500	26	150000,00
19	2	BAT	Bâtiments	Poste collaborateur			Poste d'archiviste pour l'entretien d'un parc immobilier	4500	1	4500,00
23	2	ENE	Energie	Postes de travail complets avec corps de bureau fermant à clé			Postes de travail complets. Pour suite du processus de restructuration du mobilier	4500	1	4500,00
24	2	ENE	Energie	Chaises de bureau à roulettes			Chaises, les anciennes et incompatibles à cause de l'usure du roulement	700	4	2800,00
25	2	ENE	Energie	Chaises visiteurs			Realisation du secteur "séances et réunions"	500	4	2000,00
22	2	ENE	Energie	Tables 75 x 150 cm			Realisation du secteur "séances et réunions"	1000	1	1000,00
29	2	GCI	Direction du génie civil	Bureau complets avec 1 angle et 2 plateaux + 2 corps de bureau			Vieux mobiliers	4500	6	27000,00
28	2	GCI	Direction du génie civil	Chaises de bureau ergonomique			Chaises déféçantes	700	6	4200,00
26	2	LOT	Logistique et technique - voirie	Chaises de bureau	Grødex		Renouvellement	700	2	14000,00
16	2	URB	Urbanisme	Bibliothèques basses (pour classeurs (déjà existants))			Base de données (fenêtre et plan directeur communal)	500	2	10000,00
169	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Pensionnaires de magazines à journaux tourniquet à 3 faces sur roulettes avec verre.		P	Bibliothèque St-Jean, section jeunes, Mâlebaure	725	1	800,00
168	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Chaises de bureau			Resonance et en valeur des planodocus, pour le remplacement des chaises de bureau du prêt et du local d'équipement.	700	4	2800,00
173	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Meuble de rangement			Bibliothèque de la Savelle, section adultes, Uniformisation avec le mobilier du local des documentaires, meuble additionnel au meuble de rangement dans le corridor d'entrée.	1810	1	1900,00
167	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Fauteuils confortables		P	Bibliothèque St-Jean, section adultes. Pour aménager un espace de lecture dans l'espace exposition. Mobiliers accueillants et adaptés aux besoins des usagers.	600	3	1800,00
184	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Table pour enfant en Héris - JON J		P	Réaménagement du coin petit	1200	1	12000,00
185	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Tourniquet à livres, 4 étagères réglable blanc, sans roulettes		P	Bibliothèque des Mémories Section adulte - Tourniquets actuels vieux et branlants	600	2	12000,00
178	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Bas à bandes dessinées, 8 compartiments réglables		P	pour le remplacement des section adulte.	1000	1	1000,00
180	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Bas à BD		P	Bibliothèque des Eau Vives, section jeunes	1000	1	1000,00
183	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Bibliothèques, simple face, couleur blanche	BCI		Bibliothèque de St-Jean, section adulte. Développer un espace pour les BD en petit format.	940	1	1000,00
189	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Etagères horizontales pour grille d'exposition		P	Bibliothèque de la Jonction Section adultes. Les panneaux d'exposition actuels sont défectueux, peu maniables et d'aspect désuets.	173	5	900,00
182	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Meuble présentoir à livres		P	Bibliothèque Eau Vives, section adulte: Disposer de mobiliers adaptés pour présenter les nouveautés.	425	2	900,00
183	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Meubles pour album sur roulettes		P	Réaménagements du coin petits	800	1	800,00
185	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Lampe sur pied de sol		P	Bibliothèque de St-Jean, section jeunes. Eclairage correct	400	2	800,00
192	3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	Grille d'exposition		P	Bibliothèque des Mémories Section adulte. Les panneaux actuels sont défectueux, peu maniables et d'aspect désuets	185	4	800,00

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

Services concernés			Objets			Prix à l'unité		Total net	
N° Dep.	Service bénéficiaire	Service gestionnaire	Objet	Marque demandée	Catégorie	Justification du service demandé	Prix à l'unité	Pièces	Total net
175	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Table, surface stratifié, Ebony	Aus. II		Bibliothèques, matériels, section jeunes. Nécessité d'une place de travail supplémentaire pour Mme S. Waffel, bibliothécaire 50% nommée le 1 ^{er} mai 2005.	731	1	1987200.00
174	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Presentoir pour romans		P	Bibliothèque des Eaux-Vives, section jeune. Mettre en valeur les nouveautés dans le domaine du roman.	700	1	700.00
187	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Bac à albums		P	Bibliothèque de la jonction, réaménagement du coin peill	350	2	700.00
188	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Etagère inclinée pour grille d'exposition		P	Bibliothèque de la jonction Section adultes. Les panneaux d'exposition actuels sont défectueux, peu maniables et d'aspect désuets.	140	5	700.00
186	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Bac à album - bibliothèque de la Sevelin - section jeunes		P	Remploi des bandes dessinées	330	2	700.00
181	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Chenil	SSB		Bibliothèque de la cité-jeunes. Augmentation des acquisitions - nécessité de chenils pour transporter les	615	1	700.00
193	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Pieds pour grille d'exposition		P	Bibliothèque de la jonction Section adultes. Les panneaux d'exposition actuels sont défectueux, peu maniables et d'aspect désuets.	63	9	600.00
166	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Fabrics basses		P	Bibliothèque de St-Jean. Création d'un espace de lecture et de détente supplémentaire dans l'espace exposition.	500	1	500.00
176	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Tournelet pour BD		P	Espace de rangement supplémentaire en hauteur pour un espace liés restreint	485	1	500.00
190	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	2-tips d'assemblage pour grille d'exposition		P	Bibliothèque de la jonction Section adultes. Les panneaux d'exposition actuels sont défectueux, peu maniables et d'aspect désuets.	52	7	400.00
171	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Grille d'exposition pour livres, métal blanc.		P	Bibliothèque de la cité - section adulte.	332	1	400.00
170	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Salle à accrocher incluant 12 supports médaillages à livres		P	Bibliothèque de la Sevelin: section adulte. A accrocher aux étagères de romans en langues étrangères afin de	307	1	400.00
172	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Salle, couleur blanche	Hedlex	P	Bibliothèque des Montéris, section adultes. Présentation de bandes dessinées - la grille permettra de gagner de l'espace dans le coin bandes dessinées.	185	1	200.00
191	3	BMU Bibliothèques et discothèques municipales	Lot de fixation (lot de 3) pour grille d'exposition		P	Bibliothèque de la jonction Section adultes. Les panneaux d'exposition actuels sont défectueux, peu maniables et d'aspect désuets.	18	8	200.00
205	3	BPU Bibliothèque de Genève	Ensemble de mobiliers pour aménager un nouvel étage administratif			Après les travaux de rénovation, l'IMV dispose d'un nouvel étage administratif avec un espace central à aménager pour des séances et des places de travail supplémentaires	10000	1	10'000.00
201	3	BPU Bibliothèques de Genève	Armoires pour la collection d'archives			Faire face à l'augmentation des collections	4000	2	8'000.00
199	3	BPU Bibliothèques de Genève	Armoires pour les archives			Faire face à l'augmentation des collections	4500	1	4'500.00
200	3	BPU Bibliothèques de Genève	Armoires pour les archives			Faire face à l'augmentation des collections	6500	1	6'500.00
210	3	BPU Bibliothèques de Genève	Mobilier pour les périodiques		P	Cassiers complémentaires afin de faire face à l'augmentation des collections.	6000	1	6'000.00
207	3	BPU Bibliothèque de Genève	Vitines cabson		P	Le no actuel de vitrines ne permet pas de présenter des expositions de qualité suffisante et répondant aux normes muséographiques actuelles. Une des missions fondamentales de l'IMV est précisément d'organiser des expositions.	3000	2	6'000.00
195	3	BPU Bibliothèque de Genève	Armoire anti feu			Stockage et préservation des livres anciens et précieux durant leur recyclage.	5000	1	5'000.00
196	3	BPU Bibliothèques de Genève	Armoire pour les cartes géographiques			Faire face à l'augmentation des collections	5'000	1	5'000.00
197	3	BPU Bibliothèques de Genève	Bureau collaborateur			Renouvellement du bureau des périodiques qui est devenu désuet et le use de jobs de trente ans et ne répondant plus aux normes actuelles.	4'500	1	4'500.00
209	3	BPU Bibliothèques de Genève	Meuble pour la présentation des nouveautés (tour à média)		P	Meuble pour présenter au public les nouvelles acquisitions dans le cadre du libre accès	4'000	1	4'000.00

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

5439

8e PAQ

Services concernés			Objets			Total net					
N° Dep.	Service bénéficiaire	Service gestionnaire	Objet	Marque demandée	Catégorie	Justification du service demandé	Prix à l'unité	Pièces	Total net		
202	3	BPU	Bibliothèque de Genève	ACH	P	Chaises visiteurs	P	Pour les lecteurs de la salle des périodiques. Chaises actuelles devenues inutilisables, les pièces en cuir s'éclatent déformées.	400	10	1987200,00
198	3	BPU	Bibliothèque de Genève	ACH	P	Ensemble de mobilier pour le département iconographique	P	Faire face à l'augmentation des collections	3500	1	3500,00
208	3	BPU	Bibliothèque de Genève	ACH	P	Colonne d'affiche	P	Mettre à disposition du public des affiches et de la documentation sur factuelle musicale.	3500	1	3500,00
212	3	BPU	Bibliothèque de Genève	ACH	P	Séparateurs pour rayonnage	P	Simplex	45	62	2800,00
211	3	BPU	Bibliothèque de Genève	ACH	P	Presentoir pour flyers	P	Mettre à disposition du public des affiches et de la documentation sur factuelle musicale.	2000	1	2000,00
50	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Bibliothèque simple face pour le rangement des monographies à la bibliothèque de Boll. 15x 52, x 245h. Table non standard à deux places	P	Acquisition rendue indispensable suite à l'accroissement de la collection.	2400	6	14400,00
70	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Classeur métallique pour dossier suspendu	P	Permet d'organiser les dossiers (pour M. Wehrli)	800	15	12000,00
69	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Bibliothèque double face pour le rangement des périodiques à la bibliothèque de Boll. 155 x 52, x 245h	P	Acquisition rendue indispensable suite à l'accroissement de la collection.	10500	1	10500,00
49	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Armoires hautes 2x2x0,4m (H.L.P)	P	Stockage et rangement de matériel de l'économat dans les couloirs de Boll I	3000	2	6000,00
81	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Etagère	P	Création d'un nouvel espace pour le scannage des échantillons d'herber.	3000	2	6000,00
51	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Pose de travail collaborateur (préparateur d'herber)	P	Nouveau poste	4500	1	4500,00
55	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Etagères	P	Création d'un nouvel espace pour le scannage des échantillons d'herber	4500	1	4500,00
67	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Bureau standard	P	Création d'un nouvel espace pour le scannage des échantillons d'herber	4500	1	4500,00
64	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Table de travail	P	Création d'un nouvel espace pour le scannage des échantillons d'herber	1200	3	3600,00
45	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Bibliothèque double face pour le rangement des monographies à la bibliothèque de Boll. 155 x 52 x 245h	P	Acquisition rendue indispensable suite à l'accroissement de la collection.	3000	1	3000,00
46	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Bibliothèque double face pour le rangement des archives à la bibliothèque de Boll. 155 x 52 x 245h	P	Acquisition rendue indispensable suite au rattachement des archives des profs. Mieg et Prouzet	3000	1	3000,00
47	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Bibliothèque simple face pour le rangement des grands formats de monographies à la bibliothèque de Boll. 155 x 50 x 245h.	P	Acquisition rendue indispensable suite à l'accroissement de la collection.	3000	1	3000,00
54	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Table de travail de 5m de long et 60cm de large	P	Création de 4 places de travail à la console (digitalisation d'herber)	3000	1	3000,00
66	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Bibliothèque de rangement (pour classeurs fédérale et suisse) 192x106x102cm	P	Plus de place de rangement dans la bibliothèque existante	3000	1	3000,00
53	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Table de travail de 4m de long et 60 cm de large	P	Création de 4 places de travail à la console (digitalisation d'herber)	2500	1	2500,00
48	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Bibliothèque simple face pour le rangement des périodiques à la bibliothèque de Boll. 155 x 28 x 225h	P	Acquisition rendue indispensable suite à l'accroissement des collections.	2400	1	2400,00
71	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Grande armoire se fermant à clé pour le bureau de Mme Sleemann. 2 x 1 x 0,4 m (H.L.P)	P	Ulisia	2000	1	2000,00
63	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Meuble métallique sur roulette de marque avec 3 tiroirs dont un pour les dossiers suspendus	P	Création d'un nouvel espace pour la digitalisation des échantillons d'herber	1000	2	2000,00
77	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Siège de bureau avec accoudoirs	P	Pour le bureau de M. Rogier qui dispose du siège ayant appartenu à l'ancien directeur	1500	1	1500,00
52	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Meuble à 3 tiroirs pour dossiers suspendus.	P	Création de 4 places de travail à la console (digitalisation)	1400	1	1400,00
59	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Chaise de bureau Standard	P	Création de 4 places de travail à la console (digitalisation)	700	2	1400,00
60	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Chaise de bureau standard sur roulettes	P	Herber	700	2	1400,00
74	3	CJB	Conservatoire el jardin botanique	ACH	P	Armoire vestiaire à 2 casiers	P	En l'occurrence de vestiaires, chaises, casiers ou en bois	600	2	1200,00

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

8e PAQ

Services concernés			Objets			Marque demandée - Catégorie		Justification du service demandeur		Prix à l'unité	Places	Total net
N°	Dép.	Service bénéficiaire	Service gestionnaire	Objet	Objets	Marque demandée - Catégorie	Justification du service demandeur	Prix à l'unité	Places	Total net		
75	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Tableaux de laboratoire en hauteur (résistant à la rouille).	Remplacement de chaises défectueuses à la grande table.			360	3	1302,00,00		
56	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Corps de bureau à 3 tiroirs	Création d'un nouvel espace pour le scannage des échantillons d'herber			1000	1	1000,00		
73	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Corps de bureau à 3 tiroirs	Biglia ou Lisia			1000	1	1000,00		
80	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Chaise-fauteuil			Les 3 chaises existantes de la réception de la villa le Chêne sont très usagées	800	1	800,00		
62	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Lampes de bureau	Laboretoire de scannage des échantillons d'herber			200	4	800,00		
58	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Chaises de bureau	Création d'un nouvel espace pour le scannage des échantillons d'herber			700	1	700,00		
79	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Chaise de bureau standard sur roulettes	Pour le bureau directeur de M. Riordan à Bri II qui accueille beaucoup de monde pour divers travaux.			700	1	700,00		
68	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Tableau blanc (pour écriture avec des feutres)	Pour les travaux de classement, classement des dossiers au laboratoire de la Coupelle.			500	1	500,00		
72	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Quart de table dia 40cm	Pour ping-pong, éléments existants			500	1	500,00		
61	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Lampe de bureau standard	Création de 4 places de travail à la console (digitalisation d'herber)			80	4	400,00		
78	3	CJB	Conservatoire et jardin botanique	Lampe de bureau standard	Pour le bureau du comptable			80	1	100,00		
131	3	ETH	Musée d'ethnographie	Banque d'accueil + bureau + 2 chaises de bureau 1 rangement de rangement + rangement de présentation.	Renouvellement de l'ensemble du mobilier d'accueil de l'annexe de Conches			12000	1	12000,00		
134	3	ETH	Musée d'ethnographie	Mobilier de bureau pour le futur directeur	Pour le futur nouveau directeur			10000	1	10000,00		
132	3	ETH	Musée d'ethnographie	Banque de prêt aux lecteurs avec 2 chaises visiteurs	Installation d'une banque de prêt aux lecteurs pour un accueil correct			5000	1	5000,00		
143	3	ETH	Musée d'ethnographie	Meuble à plans (10 tiroirs)	Complément au mobilier de rangement aux ports francs.			1000	5	5000,00		
133	3	ETH	Musée d'ethnographie	Mobilier de bureau avec 1 élément à tiroirs, 1 étagère, 1 table de bureau	Pour Conches, équiper un bureau pour le travail de la bibliothèque			4500	1	4500,00		
138	3	ETH	Musée d'ethnographie	Mobilier de bureau complet	Remplacement de mobilier vétuste (exprimé déjà en 2005)			4500	1	4500,00		
140	3	ETH	Musée d'ethnographie	Bureau de collaborateurs avec 2 corps de tiroirs, étagère, sempe et chaises	Equiper de postes de stagiaires et collaborateurs temporaires			4500	1	4500,00		
141	3	ETH	Musée d'ethnographie	Mobilier de bureau	Remplacer le mobilier de la bibliothèque qui est très ancien.			4500	1	4500,00		
144	3	ETH	Musée d'ethnographie	Chaises	Pour le travail individuel ou en groupe aux dépôts des Ports Francs			300	8	2400,00		
135	3	ETH	Musée d'ethnographie	Table lumineuse	Equipements complémentaires pour le port francs, dpt anthropologie visuelle			2000	1	2000,00		
139	3	ETH	Musée d'ethnographie	Table de réécriture	Pour le travail individuel ou en groupe aux dépôts des ports francs.			1200	1	1200,00		
142	3	ETH	Musée d'ethnographie	Escabeau (3-4 marches)	Pour le travail dans les réserves du dépôt aux ports francs			600	2	1200,00		
137	3	ETH	Musée d'ethnographie	Chaise haute	Pour le travail dans les réserves de notre dépôt aux ports francs			800	1	800,00		
94	3	MAH	Musée d'art et d'histoire	Table Space mobile avec chaises, plateau, traverse, entretoises, manivelle et jeu de roulettes	Aménagement de table de restauration de peinture. Remplacement de table de plus de 20 ans.	Lisia		2500	2	5000,00		
122	3	MAH	Musée d'art et d'histoire	Meuble à plan	Remplacer ancien meuble en bois aujourd'hui inutilisable. Les tiroirs sont impossibles.			3200	9	28800,00		
106	3	MAH	Musée d'art et d'histoire	Chaises encastrable	Pour manifestations qui ont lieu pendant l'année au MAH			150	100	15000,00		
91	3	MAH	Musée d'art et d'histoire	Mobilier d'aélier selon devis	Remplacement du mobilier ancien			10960	1	10960,00		
117	3	MAH	Musée d'art et d'histoire	Mobilier de rangement (boite de conservation habitilles en polyaram bombax)	Mobilier marquant			115	85	9800,00		
114	3	MAH	Musée d'art et d'histoire	Chenil de 20 laboratoires plants	Mobilier à disposition du public pour les ateliers et conférences			4900	2	9800,00		
103	3	MAH	Musée d'art et d'histoire	Postes de travail modulaire adaptés pour bureau paysagé avec gains techniques pour cables	Optimisation de l'espace de travail disponible dans l'atelier de numérisation de l'IDS et remplacement des meubles vétustes.			4500	2	9000,00		

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

5441

8e PAQ

Services concernés		Objets				Total net	
N° Dep.	Service bénéficiaire	Objet	Marque demandée (catégorie)	Justification du service demandeur	Prix unitaire	Pièces	Total net
88	MAH Musée d'art et d'histoire	Coffre fort antieau		Conservation de vidéos, diapositives, diapositives	8402	1	8 500,00
116	MAH Musée d'art et d'histoire	Mobilier de rangement (boîte de conservation habituelles en bucl'am bois/bois)		Matériel manquant pour ranger les dessins et	84	81	6 900,00
85	MAH Musée d'art et d'histoire	Bureau		Remplacement du mobilier ancien	4 500	1	4 500,00
101	MAH Musée d'art et d'histoire	Tables de travail/bureaux		Remplacement du mobilier ancien	3 800	1	3 800,00
105	MAH Musée d'art et d'histoire	Corps de bureau		Remplacement du mobilier ancien	950	3	2 900,00
102	MAH Musée d'art et d'histoire	Bibliothèques		Besoin d'espace et de rangement	1 200	2	2 400,00
111	MAH Musée d'art et d'histoire	Boya à traits avec traits et rayons	Lisia	Aménagement de table de restauration de cadre et	1 675	1	1 700,00
112	MAH Musée d'art et d'histoire	Boya à traits avec traits et rayons	Lisia	Aménagement de table de restauration de cadre et	1 558	1	1 600,00
84	MAH Musée d'art et d'histoire	Amplifieur		Besoin de place de rangement	1 200	1	1 200,00
93	MAH Musée d'art et d'histoire	Fichiers (semblable aux meubles de bureau existants) sur roulettes	MDP	Besoin d'une table pour sale de documentation	1 200	1	1 200,00
98	MAH Musée d'art et d'histoire	Meubles à traits pour classement de fichier A5 (l. 40 x 110/15 x 90cm)		Remplacement de meubles très anciens pour la documentation du département.	1 000	1	1 000,00
96	MAH Musée d'art et d'histoire	Corps de bureau		Remplacement du mobilier ancien	980	1	900,00
95	MAH Musée d'art et d'histoire	Lampe universelle, lumière du jour et diffuseur	Lisia	Pour états scientifiques, archéologiques au dépôt	450	2	900,00
125	MAH Musée d'art et d'histoire	Etagères métalliques		Pour stockage du matériel d'accroissement des collections et de l'ordonnancement de l'existant.	443	2	900,00
124	MAH Musée d'art et d'histoire	Etagères métalliques à rayons en tôle galvanisée	Lisia	Aquisition pour le stockage de nouvelles collections.	768	1	800,00
87	MAH Musée d'art et d'histoire	Chaises		Remplacement du mobilier ancien	700	1	700,00
100	MAH Musée d'art et d'histoire	Chaises		Pour de nouveaux collaborateurs	700	2	700,00
104	MAH Musée d'art et d'histoire	Repose-pieds		Pour améliorer l'ergonomie devant la place de travail	800	2	800,00
99	MAH Musée d'art et d'histoire	Lampes à tube fluorescent amovible		Pour états scientifiques, archéologiques au dépôt	400	1	400,00
97	MAH Musée d'art et d'histoire	Lampes à tubes fluorescents à jour		Pour états scientifiques, archéologiques au dépôt	350	1	400,00
89	MAH Musée d'art et d'histoire	Boya de bureau		Méressage pour les nouveaux locaux	75	2	200,00
159	MHN Muséum d'histoire naturelle	Boya de travail pour cadre		Poste actuel à plus de trente ans, ergonomie plus adaptée	1 000	1	10 000,00
163	MHN Muséum d'histoire naturelle	Chaises de bureau roulantes		Chaises hors d'usage et irréparables	700	6	4 200,00
157	MHN Muséum d'histoire naturelle	Grande paroi murale (bibliothèque ou amovible)		Moyens de rangement actuels insuffisants	3 850	1	3 900,00
158	MHN Muséum d'histoire naturelle	Lit rabattable complet (lit, sommier, matelas)	P	Pour chambre d'hôte. Transformer en chambre d'hôte	3 000	1	3 000,00
160	MHN Muséum d'histoire naturelle	Table de conférence		Besoin pour dépôt manuscrits, spécimens...	1 350	1	1 400,00
162	MHN Muséum d'histoire naturelle	Chaises visiteurs		Travail en groupe	450	3	1 400,00
152	MHN Muséum d'histoire naturelle	Amovible basse à rayons		Besoin de place de rangement pour spécimens biocogiques	1 000	1	1 000,00
153	MHN Muséum d'histoire naturelle	Chaise de bureau roulante avec accoudoir		Chaises hors d'usage et irréparables	650	1	1 000,00
154	MHN Muséum d'histoire naturelle	Chaises de bureau avec accoudoir		Chaises hors d'usage et irréparables	700	1	1 000,00
155	MHN Muséum d'histoire naturelle	Chaises colorées réglables avec accoudoirs		Matériel hors d'usage et irréparables	300	1	300,00
156	MHN Muséum d'histoire naturelle	Fléchet sur roulettes		Matériel manquant pour diverses salles de repos	300	1	300,00
161	MHN Muséum d'histoire naturelle	Flèche de bureau halogène pour chambre d'hôte		Lampes hors d'usage	75	2	200,00
266	SAPP Serv d'assist et projct de la popul. SAAPP	Totem emviseur (structure + visuel + housse de transport)	P	Aquisition de 2 présentoirs pour les stands d'information du service	700	1	700,00
245	SIS Incendie et secours	ILS, matériels et secours		Ultime à plus de 18 ans	1 300	21	27 300,00
243	SIS Incendie et secours	Fauleuil TV de bureau type CETA		Fauleuils utilisés 24/24	1 000	1	1 000,00
242	SPO Sports	Chaises pour salle de réunion		Aquisition pour la salle de réunion pas prévus lors de la construction	400	25	10 000,00
215	SPO Sports	Bureau pour collaborateurs administratifs		Bureau son vieux de 20 ans	4 500	2	9 000,00
214	SPO Sports	Bureau pour chefs de section exploitation et administration		Bureau achetés il y a plus de 20 ans	650	1	6 500,00
222	SPO Sports	Tables de manifesation plénies		Atin de répondre aux demandes de plus en plus	200	25	5 000,00
240	SPO Sports	Tables		Aquisition pour la salle de réunion pas prévus lors de la construction	800	5	4 000,00
241	SPO Sports	Chaises de conférence	P	Matériel actuel arrivé en fin de vie	400	10	4 000,00

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)

Proposition: achat de mobilier

de PAQ

Services concernés		Objets			Total net			
N° Dep.	Service bénéficiaire	Service gestionnaire	Objet	Marque demandée - Catégorie	Justification du service demandeur	Prix à l'unité	Quantité	Prix total
229	4 SPO Sports	ACH	Tables		Mobilier actuel arrivé en fin de vie	600	4	240 000,00
224	4 SPO Sports	ACH	Chaises empilables	P	Mobilier usagé	200	9	180 000,00
232	4 SPO Sports	ACH	Chaise de bureau pour le local de réception		Mobilier en fin de vie	700	1	700 000,00
296	5 CW Etat civil	ACH	Meuble dossiers suspendus		Améliorer les surfaces de rangement	4300	1	4300 000,00
298	5 CW Etat civil	ACH	Nouveaux postes - agents spécialisés		Ressaisie des perçages originaires de la Ville de Genève dans l'application informatique fédérale INFOSTAR	4500	1	4500 000,00
299	5 CW Etat civil	ACH	Paravent amovible transparent		Améliorer la concentration des collaborateurs	1300	1	1300 000,00
297	5 CW Etat civil	ACH	Armoire à porte coulissante et élégantes de couleur bordeaux		Besoin de rangement	1600	1	1600 000,00
300	5 CW Etat civil	ACH	Plateau Plein sous le bureau		Faciliter le déplacement des chaises à roulettes sur la moquette	500	3	1500 000,00
274	5 DPE Délégarion à la petite enfance	ACH	Bureaux collaborateurs avec retour		Remplacement du matériel usagé ne correspondant plus à la norme	4500	1	4500 000,00
269	5 DPE Délégarion à la petite enfance	ACH	Meuble à plan		Espace de classement et rangement de gros volume	4000	1	4000 000,00
276	5 DPE Délégarion à la petite enfance	ACH	Chaises empilables pour salle de conférence		Pour le RPE (rue de Candlier 8)	200	15	3000 000,00
278	5 DPE Délégarion à la petite enfance	ACH	Rayonnages		Accroissement de la masse de document à classer	2583	1	2583 000,00
271	5 DPE Délégarion à la petite enfance	ACH	Armoires à classeurs		Espace de classement et rangement de gros volume de document	1500	1	1500 000,00
270	5 DPE Délégarion à la petite enfance	ACH	Petite table		Déménagement du service au 100, rue de la Servette	800	1	800 000,00
281	5 ECO Ecoles et institutions pour l'enfance	ACH	Bureaux adaptés aux nouveaux locaux		Nouveau poste pour la gestion des clés et du matériel de gymnastique	4500	2	9000 000,00
287	5 ECO Ecoles et institutions pour l'enfance	ACH	Nouveau poste collaborateur		Déménagement du service au 100, rue de la Servette	4500	1	4500 000,00
282	5 ECO Ecoles et institutions pour l'enfance	ACH	Armoires mobiles		Déménagement du service au 100, rue de la Servette	1200	3	3600 000,00
279	5 ECO Ecoles et institutions pour l'enfance	ACH	Table de conférence		Déménagement du service au 100, rue de la Servette	3300	3	9900 000,00
280	5 ECO Ecoles et institutions pour l'enfance	ACH	Table pour conférence		Déménagement du service au 100, rue de la Servette	2500	15	37500 000,00
284	5 ECO Ecoles et institutions pour l'enfance	ACH	Chaises de conférence		Déménagement du service au 100, rue de la Servette	2500	1	2500 000,00
283	5 ECO Ecoles et institutions pour l'enfance	ACH	Chaise pour cafeteria		Déménagement du service au 100, rue de la Servette	400	5	2000 000,00
288	5 SEV Espaces verts et environnement	ACH	Table PC Junior + chaise		Informatisation des quartiers, aménagement inexistants ou obsolète	1400	10	14000 000,00
314	5 SOC Social	ACH	Nouveaux postes		16 postes nouveaux pour collaborateurs de l'hospice général, 10 assistants sociaux et 6 assistants administratifs	4500	8	36000 000,00
349	5 SOC Social	ACH	Chaises		Remplacement mobilier usagé - Club social rive gauche	200	53	10000 000,00
333	5 SOC Social	ACH	Table	P	Espace espaces, quartiers clubs dames - salle principale	690	15	10350 000,00
316	5 SOC Social	ACH	Chaises de bureau		jeux, conférences,	700	13	9100 000,00
315	5 SOC Social	ACH	Chaises de bureau	P	Remplacement matériel usagé	200	26	7800 000,00
315	5 SOC Social	ACH	Corps de bureau		Remplacement matériel usagé	200	26	7800 000,00
307	5 SOC Social	ACH	Place de travail		Armoire mobile Casali qui ne se produit plus. A renouveler car vétuste	900	6	7200 000,00
334	5 SOC Social	ACH	Chaise visiteur		Ancien mobilier qui ne correspond plus, vétuste.	6500	1	6500 000,00
313	5 SOC Social	ACH	Meubles à dossiers suspendus	P	Maison des aînés	206	26	5400 000,00
347	5 SOC Social	ACH	Tables		renouvellement, matériel usagé	1225	4	5100 000,00
348	5 SOC Social	ACH	Chaises		Remplacement mobilier usagé - Club social rive gauche	520	9	4700 000,00
332	5 SOC Social	ACH	Table rabattable		Remplacement mobilier usagé - club social droite	200	20	4000 000,00
331	5 SOC Social	ACH	Chaise de bureau		Maison des aînés	648	6	3900 000,00
330	5 SOC Social	ACH	Table ronde		Maison des aînés	700	5	3500 000,00
329	5 SOC Social	ACH	Table ronde	P	Creation de coins conviviaux pour les aînés	800	4	3200 000,00
328	5 SOC Social	ACH	Meubles dossier suspendus		Maison des aînés	880	3	2700 000,00
345	5 SOC Social	ACH	Table		Maison des aînés	320	5	2000 000,00
341	5 SOC Social	ACH	Bibliothèques pour jeux enfants		Remplacement mobilier usagé pour club social rive droite	1170	2	2340 000,00
324	5 SOC Social	ACH	Table ovale	P	Espace mise enfant - Club social rive droite	2000	1	2000 000,00
312	5 SOC Social	ACH	Tables rabattables		Mobilier usagé, renouvellement	648	3	2000 000,00

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

5443

de PAQ

Services concernés		Objets		Total net				
N° Dep.	Service bénéficiaire	Service gestionnaire	Objet	Marque demandée - Catégorie	Justification du service demandeur	Prix à l'unité	Quantité	Total net
327	5 SOC Social	ACH	Bureau		Maison des aînés	880	2	1 840,00
325	5 SOC Social	ACH	Fardoir		Maison des aînés	850	2	1 700,00
310	5 SOC Social	ACH	Armoires basses		A renouveler car vétuste. Ancien mobilier Castelli qui n'est plus produit.	788	2	1 600,00
308	5 SOC Social	ACH	Armoires hautes ou étagères		Complément d'équipement	750	2	1 500,00
309	5 SOC Social	ACH	Bureau		Ancien mobilier Castelli qui ne se produit plus. A renouveler car vétuste.	722	2	1 500,00
311	5 SOC Social	ACH	Armoires hautes		Renouvellement, matériel usagé.	722	2	1 500,00
344	5 SOC Social	ACH	Chaises de bureau		Espace mère-enfants - bureau - club social rive droite	410	3	1 230,00
343	5 SOC Social	ACH	Tables rondes pour enfants - club social rive droite	P	Club social rive droite - coin jeu enfants	550	2	1 100,00
328	5 SOC Social	ACH	Table à langer - espace mère-enfants - coin jeu enfants	P	Club social rive droite	950	1	1 900,00
320	5 SOC Social	ACH	Table de bureau		Maison des aînés	900	1	900,00
326	5 SOC Social	ACH	Table basse		Espaces pour les clubs d'aînés - création de coins communaux	450	2	900,00
319	5 SOC Social	ACH	Armoire basse		Maison des aînés	850	1	900,00
336	5 SOC Social	ACH	Bureau		Pour fabri PC	814	1	900,00
340	5 SOC Social	ACH	Bureau		Espace mère-enfants - bureau - club social rive droite	814	1	900,00
335	5 SOC Social	ACH	Armoire basse		Club social rive droite - Espace mère-enfant - coin jeu enfants	788	1	800,00
337	5 SOC Social	ACH	Chaises de bureau		Abri PC	700	1	700,00
322	5 SOC Social	ACH	Bureau		Maison des aînés	690	1	700,00
320	5 SOC Social	ACH	Bureau		Maison des aînés	600	1	600,00
318	5 SOC Social	ACH	Angèle informatique de liaison		Maison des aînés	585	1	600,00
342	5 SOC Social	ACH	Chaise		Abri PC	250	2	500,00
325	5 SOC Social	ACH	Table basse		Maison des aînés	220	2	440,00
339	5 SOC Social	ACH	Traps pour enfant	P	Club social rive droite - Coin jeu enfant - Espace mère-enfant	370	1	400,00
351	A ACE Administrat aton centrale	ACH	Chaise de bureau		Renouvellement	700	5	3 500,00
352	A ACE Administrat aton centrale	ACH	Meuble de rangement à porte coulissante 120 x 115 hauteur x 40P		Meuble de stéré à être installé dans l'annexe de St Léger	1 500	1	1 500,00
353	A ACE Administrat aton centrale	ACH	Chaise de bureau		Remplacement de deux chaises défectueuses	700	1	700,00
354	A LEX Service juridique	ACH	Meuble de classement avec serrure		Mise en sécurité des dossiers confidentiels de service juridique	4 000	1	4 000,00
Équipements - mobilier								
204	3 BPU Bibliothèque de Genève	BPU	Lecteur/reprouducteur de microfilms/merchetiches		Renouvellement des machines obsolètes pour lesquelles les réparations ne sont plus possible par manque de pièces détachées.	25 000	3	75 000,00
206	3 BPU Bibliothèque de Genève	BPU	Lecteur/reprouducteur de microfilms/merchetiches		Reprise aux besoins des chercheurs pour pouvoir lire et copier les nombreux microfilms des collections de l'IMM.	25 000	1	25 000,00
76	3 CJB Conservatoire et jardin botanique	CJB	Incubateurs pour culture in vitro		Remplacement de 2 unités usagées et défectueuses	25 000	2	50 000,00
42	3 GTH Grand théâtre de Genève	GTH	Panneau aubeuse		La panne aubeuse est une machine qui permet de découper les panneaux de bois avec une grande précision. Ces panneaux de bois sont utilisés pour confectionner les planchers de décoron de chacun des spectacles. Actuellement, ces panneaux sont découpés avec une scie circulaire à main. Cette méthode ne permet pas d'atteindre la précision voulue et elle représente un danger réel pour les menuisiers qui doivent porter cette scie à bout de bras.	26 000	1	26 000,00

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

de PAQ

Services concernés		Objets				Total net			
N° Dep.	Service bénéficiaire	Service gestionnaire	Objet	Marque demandée	Catégorie		Justification du service demandé	Prix à l'unité	Pièces
36	GTH	Grand Théâtre de Genève	Paroi aspirante mobile			Destinée à habiller des accessoires de scène afin de pouvoir recevoir les vapeurs. Les tapisseries accrochées sont appelées de plus en plus souvent à effectuer des travaux de peinture sur les accessoires consitués aux ateliers. Aucune installation de récupération des vapeurs toxiques n'existe à ce jour aux ateliers et il est indispensable, pour des raisons liées à la santé des collaborateurs, d'acquiescer une hotte aspirante mobile.	192000	1	192'000.00
39	GTH	Grand Théâtre de Genève	Machine à couvrir industrielle: point moué			Utilisation par le service des tapisseries accessoires, les salicées et est utilisée pour la couture des volets et pour les grands surcoûts de fabrication de nos productions. Cette machine est en bon de course et Equipement usagé dans nos ateliers	9'100	1	9'100.00
40	GTH	Grand Théâtre de Genève	Machine à poncer les champs			Nettoyage au laser, nouvelle technologie qui a maintenant fait ses preuves aussi dans le domaine de la conservation/restauration des objets culturels, est très souvent la méthode la plus efficace et douce pour les objets en pierre... Elle est également utilisée pour divers autres matériaux, les statures en métal jusqu'aux objets très délicats comme les plumes. Cet achat permettrait de mettre à jour nos méthodes pour la conservation/restauration du patrimoine genevois. Le premier objet en attente sera le nettoyage de la collection lapidaire de l'archéologie située dans la cour du MAH, projet important pour lequel nous avons déjà conduit une étude de	6'000	1	6'000.00
109	MAH	Musée d'art et d'histoire	Systeme de nettoyage laser			Un endoscope permet l'inspection des parties inaccessibles à l'intérieur d'un objet. Il sera utile non seulement pour les divers ateliers de restauration (archéologie, métal, mobilier, plâtre...), mais également pour l'étude scientifique des objets et l'usage par certains autres départements et secteurs, par exemple le secteur "entretien des bâtiments".	96'000	1	96'000.00
110	MAH	Musée d'art et d'histoire	Vidéo-endoscope			L'ancien microscope, instamment de recherche le plus utilisé au laboratoire, a été acquis dans les années 1980. Son remplacement avec un microscope moderne nous permettra d'obtenir un appareil à hauteur de l'évolution technologique avec des images de meilleure qualité, mais aussi de profiter des développements considérables au niveau de l'ergonomie et de l'efficacité au travail.	40'700	1	40'700.00
107	MAH	Musée d'art et d'histoire	Microscope			Pas de presse actuellement indispensable pour les collections contemporaines.	39'165	1	39'200.00
121	MAH	Musée d'art et d'histoire	Presse pour habiller de restauration			Leica M300 DENT	30'000	1	30'000.00
108	MAH	Musée d'art et d'histoire	Microscope opératoire			Leica M300 DENT	17'418	1	17'500.00
123	MAH	Musée d'art et d'histoire	Armoire pour conservation du verre malade			Apparition de la maladie du verre affectant des objets précieux nécessitant des conditions de conservation particulières dont l'airain n'est pas adapté.	11'610	1	11'700.00
263	SAPP	Service d'achat et de protection de la population SAPP	Casque-vest pour casque cycliste - appareil de démonstration de l'effet protecteur du casque cycliste.			Appareil pour deux nouvelles ambulances.	12'000	1	12'000.00
258	SIS	Secours	Infirmités			Modèle actuel obsolète	30'000	2	60'000.00
254	SIS	Secours	Calendrier de repassage				20'584	1	20'600.00

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

5445

de PAQ

Services concernés		Objets				Total net				
N°	Dep.	Service bénéficiaire	Service	Objet	Marque demandée	Catégorie	Justification du service demandeur	Prix à l'unité	Pièces	Total net
252	4	SIS Incendie et secours	SIS	Remède sochant pour le laboratoire des appareils respiratoires			Armoire actuelle de plus de 20 ans, usée, plus réparabile et pourmode en énergie électrique	20000	1	1987200.00
260	4	SIS Incendie et secours	SIS	Pompe de réanimation			Formation continue des ambulanciers	20000	1	20000.00
255	4	SIS Incendie et secours	SIS	Coussin de sautelage			Renouvellement impératif du coussin actuel qui n'est plus conforme aux normes du fabricant	15000	1	15000.00
219	4	SPO Sports	SPO	Machine à découper verticalement ou horizontalement les panneaux de bois ou autres matériaux.			Machine actuelle d'une literaire d'années, vétuste et hors norme de sécurité.	40000	1	40000.00
218	4	SPO Sports	SPO	Boitiers de commande avec: vannes d'ouv.ferm. pour amputules d'évacuation des copeaux et poussières de bois.			Suppression des risques d'inhalation de micros poussières, manuels pour les pneumos et prévention de risques d'incendie.	15000	1	15000.00
224	4	SPO Sports	SPO	Jeu de batteries pour surfaceuse à glace	Zamboni	555	Les batteries actuelles ne tiennent pas suffisamment en charge les di. mrosses pumies	10000	1	10000.00
227	4	SPO Sports	SPO	Raboteuse à glace pour le nettoyage des bordures			Remplacement de la machine à meuler thermique de 1989 pour une électrique	10000	1	10000.00
220	4	SPO Sports	SPO	Presse à cartons et papiers pour balle de 40-100kg (recyclage)			Augmentation sensible d'emballage de carton d'entreprise pour les achats et manifestation	5600	1	5600.00
228	4	SPO Sports	SPO	Divers rideaux pour manifestaitons			Remplacement des divers rideaux plus au norme	14000	1	14000.00
229	4	SPO Sports	SPO	Chariots de transport à roues les pour rideaux de scène			Remplacement de vieilles caisses en bois.	2750	2	5500.00
305	5	FUN Pompes lumbrires et chmeières	FUN	Coupeuse disquetteuse à goudron			Remplacement de la machine Kotler meagrum 1sch(1994) pour modèles plus puissants	11000	1	11000.00

crédit « fourre-tout »

historique

art. 30 ralac définition

• 2 un crédit d'engagement doit être demandé pour toute dépense d'investissement excédant 100 000 F pour un seul objet, notamment pour :

- a) les dépenses pour l'achat, la réalisation et l'amélioration de biens du patrimoine administratif;
- b) les prestations fournies par l'administration communale pour la création et l'amélioration de tels biens;
- c) l'octroi de subventions uniques pour l'achat, la création et l'amélioration de ces biens par des tiers;

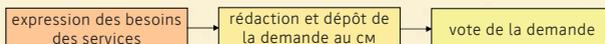
historique

lors de la crise budgétaire de la fin des années 90, afin de réaliser des économies budgétaires, nombre de dépenses ont été transférées dans les investissements.

parmi ces transferts, figurait l'informatique, le mobilier et les équipements spéciaux.

historique

comment cela fonctionnait-il ?



1 à 2 ans



historique

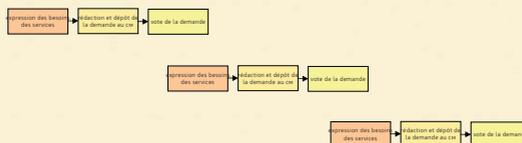
rédaction et dépôt de
la demande au CM

la demande contient la liste exhaustive de toutes les demandes retenues émanant des services.

exemple : la chaise de monsieur x, la lampe de madame y.

historique

comment cela fonctionnait-il ?



historique

problème

de nombreux besoins ne pouvaient attendre pendant une ou deux années (par exemple nouveaux collaborateurs)

finalement, ces crédits ont été utilisés en considérant les enveloppes par service

de fait, les services émettant de nombreuses demandes se sont vu attribué des enveloppes importantes

nouvelle formule

le P10™ applique une nouvelle méthode depuis plusieurs années.

le cm vote une enveloppe globale destiné au renouvellement des postes de travail existants.

seuls les projets spécifiques font l'objet de description détaillées.

la DSI gère ensuite au mieux le parc informatique en s'assurant du renouvellement des postes lorsque cela est nécessaire.

nouvelle formule

le groupe sic en charge de la sélection des projets informatiques a été chargé pour le 8ème PAM™ de procéder également à la sélection des demandes des services.

le groupe sic a préconisé la même solution pour le PAM™ que celle déjà en application pour le PIQ™, à savoir, le vote d'une enveloppe globale destinée à équiper en mobiliers les services de l'administration.

ainsi, le 8ème PAM™ qui vous est soumis est composé pour moitié d'une enveloppe de 750'000 francs et pour le solde d'équipements spécifiques.

nouvelle formule

comment partager cette enveloppe entre les différents services ?

plusieurs contraintes se posent :

- équité entre les services/département
- efficacité (ne pas remplacer du matériel neuf)
- homogénéité du mobilier dans un service
- nécessité de fixer des règles pour éviter un système dit du chasseur

nouvelle formule

voici la solution proposée par le groupe SIC et adoptée par le CODIR :

- attribution d'enveloppes par département
- discussions entre le service des achats et les directions de département sur les besoins exprimés par les services
- arbitrage des directions de département
- détermination d'un calendrier de mise en œuvre avec le service des achats

nouvelle formule

comment donc déterminer ces enveloppes par département ?

- les besoins en mobilier sont fonction du nombre de postes de travail
- les besoins en mobilier sont également fonction du nombre de PC installés.

nouvelle formule

pour chaque service, le nombre de poste de travail et le nombre de pc installé est relevé.

pour chaque service, il est pris en compte le minimum de ces deux chiffres.

ceci permet d'éviter de surpondérer des services fortement dotés en personnel mais n'ayant que peu besoins de bureaux (la voirie) ou à l'inverse, fortement dotés en pc mais n'ayant que peu de personnel (la DSI).

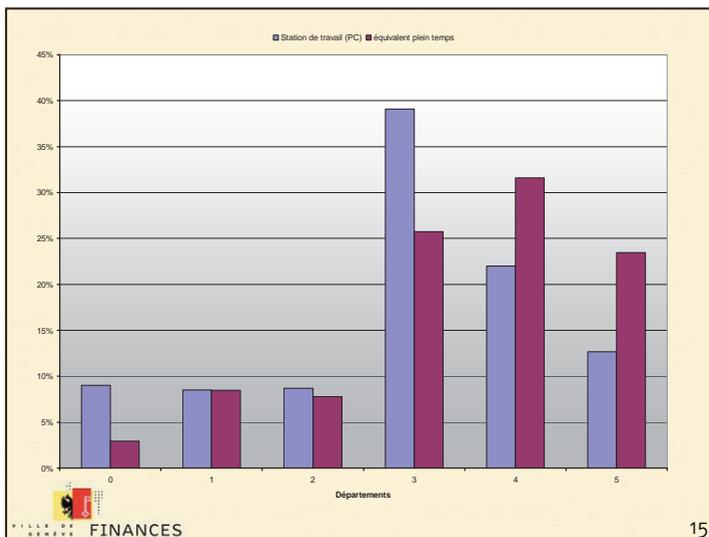


FINANCES

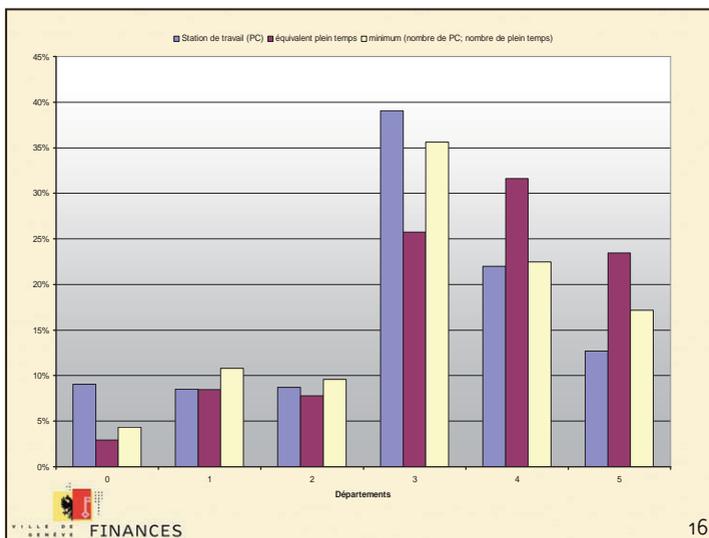
D. Service	31.03.2007		2008		min (PC-postes)	quant	coût	coût
	2715	2715	1242	1242				
						PC - RH	min - PC	min - RH
4 VVP - Voies - Vite propre	118,9%	312	18,9%	1242	18,9%	0,2%	-4,8%	
5 SEV - Service des espaces verts et de l'environnement	51 1,9%	192	6,9%	51 2,8%	-4,6%	0,9%	-3,7%	
3 DTH - Grand Théâtre de Genève	80,3%	117	3,9%	80,3%	-0,9%	0,2%	-0,4%	
5 SPD - Service des sports	84,2(0,2)	179	6,0%	84,2(0,2)	-4,1%	1,0%	-3,1%	
4 BS - Service d'entretien et de secours	98,5(0,5)	213	7,2%	98,5(0,5)	-3,7%	1,7%	-0,9%	
5 ECD - Service des écoles et instituts pour l'enfance	42 1,5%	104	3,6%	42 1,5%	-2,0%	0,7%	-1,3%	
4 LOM - Service agricole et manifestations	248,9(0,9)	72	2,4%	248,9(0,9)	-1,0%	0,4%	-1,1%	
2 CDC - Service du génie civil	38 1,4%	92	3,1%	38 1,4%	-1,7%	0,7%	-1,0%	
5 FLN - Service des pompes funèbres et cimetières	49 1,8%	95	3,2%	49 1,8%	-1,5%	0,8%	-0,7%	
1 GM - Gestion immobilière municipale	62,2(0,2)	115	3,9%	62,2(0,2)	-0,6%	1,1%	-0,9%	
0 CA - Conseil administratif	19,0(4,4)	16	0,5%	19,0(4,4)	-0,2%	0,2%	0,0%	
0 JEX - Service justice	26,1%	3	0,1%	26,1%	0,0%	0,0%	0,0%	
1 ASU - Service des assurances	30,1%	3	0,1%	30,1%	0,0%	0,0%	0,1%	
3 FAC - Fonds municipal d'art contemporain	6,0(2,0)	4	0,1%	6,0(2,0)	0,2%	0,1%	0,1%	
0 DG - Direction Générale	6,0(2,0)	4	0,1%	6,0(2,0)	0,1%	0,0%	0,1%	
0 DRE - Service des relations extérieures	8,0(2,0)	8	0,3%	8,0(2,0)	0,0%	0,1%	0,2%	
3 SPC - Service de la promotion culturelle	16,0(8,0)	8	0,3%	16,0(8,0)	0,3%	0,2%	0,2%	
1 CDD - Comité de gestion	12,0(4,0)	8	0,3%	12,0(4,0)	0,2%	0,0%	0,2%	
3 SMC - Service aux artistes et acteurs culturels	15,0(5,0)	9	0,3%	15,0(5,0)	0,3%	0,1%	0,2%	
4 DEDS - Direction et secrétariat du département de l'environnement urbain et de la sécurité	11,0(4,0)	9	0,3%	11,0(4,0)	0,1%	0,1%	0,2%	
0 ACE - Administration centrale	87,0(4,0)	9	0,3%	87,0(4,0)	2,1%	0,6%	0,2%	
0 CM - Conseil municipal	95,0(3,0)	10	0,3%	95,0(3,0)	3,5%	-3,3%	0,2%	
3 SAC - Direction et secrétariat du département municipal des affaires sociales	17,0(6,0)	10	0,3%	17,0(6,0)	0,3%	0,1%	0,2%	
5 SEP - Direction et secrétariat du département municipal des écoles et de l'environnement	18,0(7,0)	11	0,4%	18,0(7,0)	0,3%	0,1%	0,2%	
0 CR - Comité français	16,0(8,0)	12	0,4%	16,0(8,0)	0,2%	0,1%	0,2%	
1 DDF - Direction et secrétariat du département municipal des finances	14,0(5,0)	14	0,5%	14,0(5,0)	0,0%	0,2%	0,3%	
2 DR - Département	23,0(8,0)	15	0,5%	23,0(8,0)	0,4%	0,1%	0,3%	
5 DDEJ - Délégation à la jeunesse	15,0(5,0)	15	0,5%	15,0(5,0)	0,1%	0,2%	0,3%	
1 CGE - Service de la comptabilité générale et du budget	17,0(6,0)	15	0,5%	17,0(6,0)	0,1%	0,2%	0,3%	
1 TX - Service de la base professionnelle commerciale	21 0,8%	16	0,5%	21 0,8%	0,2%	0,1%	0,3%	
2 ARC - Service d'architecture	18,0(7,0)	17	0,6%	18,0(7,0)	0,1%	0,2%	0,3%	
1 ACH - Service des achats	25,0(9,0)	20	0,7%	25,0(9,0)	0,2%	0,2%	0,4%	
2 AMJ - Aménagement urbain	32 1,2%	22	0,7%	32 1,2%	0,4%	0,0%	0,4%	
1 CAP - Cahier d'attribution de personnel	24,0(9,0)	22	0,7%	24,0(9,0)	0,2%	0,3%	0,4%	
2 ENE - Service de l'énergie	27 1,0%	29	1,0%	27 1,0%	0,9%	0,3%	0,5%	
5 DPE - Délégation à la petite enfance	41 1,5%	24	0,8%	41 1,5%	0,7%	0,2%	0,6%	
0 CV - Office de l'air civil	33 1,2%	25	0,8%	33 1,2%	0,4%	0,2%	0,5%	
2 BAT - Service des bâtiments	39 1,4%	26	0,9%	39 1,4%	0,9%	0,0%	0,3%	
2 ACV - Direction et secrétariat du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie	60,2(2,2)	32	1,1%	60,2(2,2)	1,1%	0,7%	0,7%	
3 BBA - Bibliothèque d'art et d'architecture	35 1,3%	33	1,1%	35 1,3%	0,2%	0,3%	0,7%	
3 MEd - Musée ethnographique	37 1,4%	34	1,1%	37 1,4%	0,6%	0,7%	0,7%	
1 BRH - Service des ressources humaines	55 2,0%	40	1,3%	55 2,0%	0,7%	0,2%	0,8%	
4 SAPP - Service d'assistance et de protection de la population	53 2,0%	40	1,3%	53 2,0%	0,7%	0,2%	0,8%	
4 DSD - Direction des systèmes d'information et de communication	23,0(8,0)	45	1,5%	23,0(8,0)	0,7%	0,3%	1,1%	
3 DAT - Service administratif technique	61 2,2%	22	0,7%	61 2,2%	1,1%	0,2%	0,9%	
3 BGE - Bibliothèque de Genève	130 4,8%	71	2,4%	130 4,8%	2,4%	0,9%	1,4%	
3 SDC - Service social	81 3,0%	75	2,5%	81 3,0%	1,5%	0,5%	1,0%	
4 SEEP - Sécurité et espaces publics	172 6,3%	231	7,8%	172 6,3%	-1,5%	1,0%	1,4%	
3 CB - Conservatoire et jardin botaniques	177 6,5%	87	2,9%	177 6,5%	3,9%	-1,7%	1,8%	
3 MNA - Musée d'histoire naturelle	115 4,1%	97	3,2%	115 4,1%	0,9%	1,1%	2,0%	
3 BMD - Bibliothèques et discothèques municipales	228 8,3%	107	3,6%	228 8,3%	4,7%	-2,6%	2,2%	
3 MEd - Musée d'histoire	133 4,7%	120	4,0%	133 4,7%	3,7%	0,1%	2,7%	

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)
 Proposition: achat de mobilier

5453

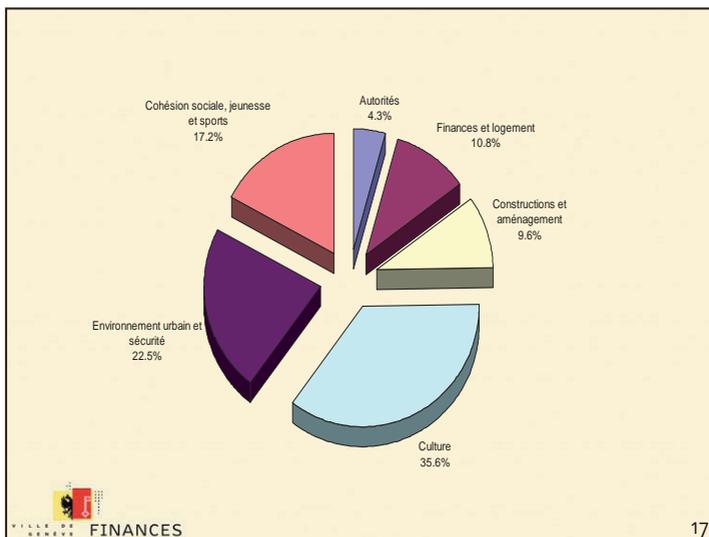


15



16

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier



M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (AGT). Si cette proposition d'achat de mobilier n'a pas fait l'objet de nombreuses discussions quant au fond, sa présentation a été longuement débattue. On nous a prévenus que ce serait l'une des dernières fois qu'une proposition de ce type serait déposée sous cette forme et que, dorénavant, nous la recevions sous enveloppe. Mais le détail pour chaque enveloppe risque bien d'être demandé, ce qui reviendrait au même que de présenter une proposition détaillée. Résultat: la discussion en commission a porté sur cet aspect précis, et non sur le mobilier lui-même, car tout le monde estime qu'il est nécessaire et qu'il faut l'acheter le plus rapidement possible.

Premier débat

M. Robert Pattaroni (DC). Nous voterons bien sûr les deux arrêtés de la proposition PR-554. Cependant, un point nous cause du souci: depuis son analyse, nous avons reçu le rapport de la Cour des comptes, où sont formulées des remarques assez sévères sur l'organisation des achats en Ville de Genève. Ce rapport met en évidence que le Service des achats, que nous croyions important et puissant, ne gère en fait qu'une toute petite partie des achats de la Ville. Nous pouvons bien comprendre pourquoi il en est ainsi, mais il résulte de l'analyse extrêmement pointue de la Cour des comptes que nous n'avons actuellement aucune garantie que la politique des achats soit vraiment concertée, que la rationalité l'emporte et que l'on fait au mieux dans chacun des domaines.

Je pense que la magistrate Salerno – qui ne peut évidemment pas être considérée comme responsable de cette situation, puisqu'elle vient d'arriver à l'exécutif – a pris bonne note du rapport de la Cour des comptes. Elle nous a déjà donné quelques éléments à ce sujet, mais le Parti démocrate-chrétien attend une proposition sur la façon de gérer l'ensemble des achats de la Ville de Genève – et cela non pas seulement pour le seul matériel de bureau. Il se pose, certes, le problème des données techniques que nous ne comprenons pas, mais cela ne doit pourtant pas empêcher l'élaboration d'une vision beaucoup plus concertée et cohérente de l'ensemble de ces achats.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je voudrais dire que le travail que nous avons entrepris au sein du Conseil administratif et de l'administration, s'agissant de la centrale municipale d'achat et d'impression, est terminé. Le Conseil administratif a entériné la semaine dernière le dernier rapport à ce sujet. J'ai bien entendu les vœux du Parti démocrate-chrétien, qui souhaite que je revienne en commission pour expliquer de manière plus détaillée l'orientation prise par la Ville de Genève en matière d'achats en général et d'impression. Si

vous le jugez nécessaire, je le ferai volontiers, à l'invitation du président de la commission des finances ou de toute autre commission.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 016 900 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier administratif et pour l'accueil du public.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 016 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2016.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 950 300 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution des équipements de nettoyage et ménagers, des machines de bureau, ainsi que des équipements «métier».

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 950 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 juillet 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 231 500 francs destiné au remplacement de 30 candélabres d'éclairage public représentant un danger pour les usagers du domaine public, sur le pourtour de la rade (PR-566 A)¹.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a examiné la proposition PR-566 lors de sa séance du 30 octobre 2007, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie vivement.

Audition de MM. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, et Olivier Candolfi, ingénieur en éclairage public auprès du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

M. Macherel explique que le projet dont il est question est la résultante d'une analyse confiée à un bureau externe. La Ville de Genève possède 15 000 points

¹ Proposition, 771.

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

lumineux. La démarche qui est présentée s'inscrit dans une optique d'entretien. Cinq candélabres ont déjà été remplacés dans l'urgence et il faut à présent s'occuper des 30 candélabres restants qui posent un problème de sécurité, d'autant que ces installations se trouvent dans une zone névralgique.

M. Candolfi déclare que c'est la société française Roch qui a fait cette étude, par le biais d'une machine. Il explique que les courbes des tensions statiques qui en sont ressorties indiquent qu'il est nécessaire de remplacer ces candélabres d'ici à une année. On utilisera des ampoules halogènes de 150 W, car la puissance est diminuée avec un flux de lumière similaire.

Les nouveaux mâts sont 2 m plus bas?

Cette nouvelle disposition est adoptée en fonction des besoins de la route.

Combien de candélabres se situent autour de la rade?

Une centaine.

Quelle serait la planification prévue à partir des conclusions du plan lumière?

M. Candolfi: Le plan lumière sera présenté à la commission de l'aménagement et de l'environnement au cours du mois de janvier.

M. Macherel: C'est un plan d'intentions. Une première proposition de crédit sera soumise l'année prochaine. Il y a une obligation d'assainir le risque en remplaçant ces 30 candélabres, mais la rade ne sera pas traitée uniquement par le biais de la lumière. Il est nécessaire de définir une volonté politique et des choix. Il est nécessaire de redimensionner les différentes activités lacustres ainsi que de positionner correctement les pavillons. C'est dans ce contexte qu'il faut définir le plan lumière.

Les nouveaux candélabres installés seront de toute façon réutilisés par la suite. Ce ne sont pas les mêmes candélabres partout, car les candélabres existants ne se font plus.

Une demande de crédit doit obligatoirement faire référence à un projet inscrit dans le plan financier d'investissement.

Ces mâts seront évacués par un ferrailleur, comment ce dernier a-t-il été choisi et quelle sera la somme en retour?

M. Candolfi répond que le démontage est compris dans le montage.

M. Macherel rappelle qu'un recyclage génère un coût plutôt qu'un gain, puisqu'il s'agit d'un déchet. Il rappelle à cet égard que les piles sont taxées lors de leur vente afin de payer leur recyclage.

La collectivité recevra-t-elle quelque chose du ferrailleur?

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

M. Macherel mentionne qu'il répondra par écrit. Il pense, en l'occurrence, que la main-d'œuvre d'un ferrailleur se monte au prix du métal.

Les 30 candélabres sont-ils répartis équitablement? Est-il possible de supprimer certains de ces candélabres?

Le plan lumière envisage certaines suppressions. Cependant, ce n'est pas le cas dans cette affaire, pour des raisons de sécurité.

La luminosité est-elle la meilleure pour la faune?

M. Candolfi acquiesce.

De quand date l'analyse qui a été faite?

M. Candolfi: Elle a été faite en février 2007. Il a déjà fallu ôter les panneaux trapézoïdaux afin de limiter les risques.

Ne serait-il pas possible de supprimer complètement ces panneaux ou de demander une participation à la Société générale d'affichage?

M. Macherel répond que ce n'est pas la Société générale d'affichage qui est concernée, mais deux sociétés privées qui vivent majoritairement de ces panneaux.

La date de pose des candélabres actuels s'échelonne entre 1980 et 1990. La durée de vie de ce produit est normalement de trente-cinq ans.

Quelle est la durée de vie de ces nouveaux mâts?

Elle devrait être similaire. Certains candélabres ne durent pas plus de dix ans à cause des chiens et de certains outils utilisés par le Service des espaces verts et de l'environnement.

Est-il possible de protéger les socles?

Il existe une peinture spéciale.

Serait-il envisageable de remplacer ces mâts par des suspensions aériennes?

Non, car il faudrait utiliser les arbres et il n'est pas possible d'y toucher à cause du chancre coloré, qui est une maladie qui touche essentiellement les platanes.

La présidente évoque alors la motion M-635 et signale que la demande d'éclairage supplémentaire n'a pas déchaîné un enthousiasme débordant.

M. Macherel répond que cette motion a l'avantage d'ouvrir la réflexion sur ce que l'on veut faire autour de la rade. Il rappelle, en l'occurrence, qu'il est nécessaire de définir des espaces publics pour tout le monde. Il ajoute que l'affaire des

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

pavillons a eu également cet avantage de poser la question. Il rappelle ensuite que, par convention, la Ville de Genève avait mandaté l'Etat afin de lui confier la gestion d'un certain nombre d'éléments de l'espace public autour de la rade. Il termine en déclarant que la piste cyclable le long de ce quai ne fonctionne pas très bien.

Les mâts font-ils l'objet de beaucoup de déprédations?

M. Candolfi: Des détériorations apparaissent jusqu'à 4 m de haut.

Il y a un groupe de pilotage qui s'occupe de la rade, comment les différents projets s'insèrent-ils les uns dans les autres?

M. Macherel: Le groupe de pilotage est quelque peu en veilleuse. Il sera possible de fonctionner entre fonctionnaires et politiques dès le moment où une volonté se sera dégagée. Pour ce qui concerne Baby-Plage, tout s'est bien passé, à l'exception peut-être des bornes rétractables pour lesquelles l'Etat avait demandé 65 télécommandes pour des ayants droit, une sollicitation qui n'a guère été appréciée par la Ville. Il faudrait éviter le référendum à l'égard des pavillons afin d'éviter de geler la situation. L'idée est donc de placer très justement les pavillons.

Les honoraires de promotion sont-ils en déduction du fonctionnement?

M. Macherel: 5% d'honoraires de promotion se retrouvent dans l'amortissement et dans les recettes du budget de fonctionnement.

Discussion et votes

Le groupe des Verts acceptera ce projet tout en regrettant qu'il n'y ait pas de proposition innovante.

Le Parti libéral se déclare également déçu par la proposition PR-566, d'autant plus que l'expertise est déjà assez ancienne, l'urgence est donc venue avec le temps. Vu le danger et la responsabilité de la Ville, les libéraux accepteront ce projet. Par ailleurs, se pose la question de savoir si le comité de pilotage de la rade n'a pas pour vocation de définir des projets et, dans ce cas, pourquoi le comité a-t-il été suspendu.

A gauche toute! se questionne sur la qualité du matériel utilisé et sa durée de vie. Ne serait-il pas plus économique de faire un choix sur le long terme? Néanmoins, le groupe votera également ce projet.

Le Parti radical se déclare également en faveur du gel de la motion M-635, mais il est, par ailleurs, effaré d'entendre que l'analyse faite sur ces candélabres est aussi ancienne et que la situation est restée telle jusqu'à l'urgence. La ques-

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

tion de l'aménagement de la rade semble entourée d'un flou artistique. Ce groupe précise partager le même avis que le Parti libéral à cet égard.

Le Parti socialiste déclare partager les opinions exprimées. Le groupe aimerait demander un point de la situation au Conseil administratif concernant la rade.

La présidente déclare qu'il faut donc rédiger une motion.

L'Union démocratique du centre se déclare surprise de voir le groupe de pilotage bloqué par la possibilité d'un référendum. Elle ajoute être également étonnée par la durée de vie des produits et se questionne sur la pertinence du choix de ces derniers. Elle remarque, par ailleurs, que la commission est finalement obligée de voter la proposition PR-566 au vu de l'urgence et regrette cette situation qui met les élus au pied du mur.

La présidente passe alors au vote de la proposition PR-566. Elle est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents (3 S, 1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L, 3 Ve, 2 AGT). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez toutes et tous l'attachement du groupe socialiste au plan lumière. C'est pourquoi, l'automne dernier, en commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons demandé quelle serait la planification des travaux prévus dans la proposition PR-566 par rapport au plan lumière. Il nous a été précisé que la suppression de certains candélabres était prévue dans le plan lumière mais que, pour des raisons de sécurité, les candélabres compris dans cette proposition ne seraient pas supprimés.

Nos commissaires se sont également assurés que la luminosité et la lumière choisies répondraient à toute une série de recommandations environnementales. Un commissaire socialiste a même demandé s'il était possible de répartir les candélabres existants sans remplacer les 30 mâts détériorés, mais on lui a répondu que, bien que cela ait été envisagé, cette solution aurait coûté beaucoup trop cher. Il nous a également été précisé que les 30 candélabres pourraient être réutilisés par la suite, si la proposition du plan lumière pour la rade devait quand même causer leur déplacement.

Presque tous les groupes ont alors hésité à geler cette proposition, qui n'a rien d'innovant. C'est d'ailleurs à la suite de son étude que quelques commissaires ont rédigé la motion M-738 intitulée «La rade en rade», actuellement à l'étude à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Vu l'urgence des travaux,

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

nous avons toutefois voté unanimement en faveur de la proposition PR-566, raison pour laquelle le groupe socialiste fera de même ce soir.

Nous souhaitons toutefois émettre la recommandation suivante:

Projet de recommandation

«Le remplacement des 30 candélabres doit, si possible, se faire en tenant compte du plan lumière mis en place par la Ville de Genève.»

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les Verts comprennent bien qu'il faille remplacer ces candélabres, s'ils sont dangereux. Mais ce que nous ne comprenons pas, c'est pourquoi le Conseil administratif arrive chaque fois avec des mesures ultra-urgentes qu'il n'avait pas prévues. C'est un peu dommage.

Nous regrettons également que la proposition PR-566 n'ait pas été pensée de manière plus originale par rapport aux autres. Des candélabres cassés doivent être remplacés et on nous dit qu'on va remplacer chaque candélabre détérioré par un autre. Pourquoi pas? Mais on pourrait songer à des solutions consistant à ne remplacer qu'un candélabre sur deux, par exemple. On nous répond alors que ce n'est pas possible, car il faut un certain type de candélabres pour faire cela. Dans ce cas, pourquoi ne pas envisager d'acheter celui-ci? Etant donné que ces candélabres-là sont destinés à être réutilisés, il serait plus intelligent de commencer dès maintenant à acheter ceux qui permettraient à l'avenir des aménagements un peu plus rationnels en matière de pollution énergétique et lumineuse. Cela n'a pas encore été fait, et c'est regrettable.

Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens de la recommandation socialiste afin que la proposition PR-566 soit appliquée en accord avec le plan lumière. Par contre, nous nous abstenons lors du vote sur la proposition elle-même, car nous souhaitons dorénavant nous voir soumettre des solutions plus écologiques.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous voterons bien sûr la proposition PR-566, puisqu'il y a urgence et que cela nous a été démontré. Nous aurions, nous aussi, souhaité qu'un tel projet soit englobé dans une vue d'ensemble plus large liée au plan lumière, et nous voterons probablement la recommandation émise à cet effet.

Je reviens ici à une question que j'ai déjà posée en commission: j'ai été surpris de la courte durée de vie des mâts qui seront installés. Dix ans, nous dit-on... Pourquoi si peu, alors que ce genre d'aménagement a pu durer plus longtemps

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

jusqu'à maintenant? On nous a dit que c'était en raison du fait que certains animaux faisaient leurs besoins le long des mâts, par exemple... Mais je sais qu'on peut très bien protéger ces mâts de ce genre de déprédations! J'imagine d'ailleurs que ce sera fait.

En tout cas, il est évident que remplacer l'éclairage défectueux en ville de Genève est une nécessité, notamment pour des raisons de sécurité. Nous voterons donc sans discuter cette proposition.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, c'est sans gaieté de cœur ni conviction que nous voterons ce projet, puisqu'il s'agit d'une urgence due à un certain laisser-aller et à une expertise trop ancienne. Le groupe libéral prendra ses responsabilités et votera donc la proposition PR-566, puisqu'il le faut pour des raisons de sécurité et qu'il y a effectivement urgence. Nous déplorons néanmoins, je le répète, cette «politique des petits bouts» appliquée en matière d'éclairage urbain et de plan lumière. Je l'ai dit, c'est sans conviction que nous voterons ce projet – mais nous le ferons quand même.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical votera lui aussi la proposition PR-566 sans aucun enthousiasme. Nous déplorons fortement l'urgence dans laquelle cette décision doit être prise, car il s'agit de sécurité publique. Nous souhaitons que cet exemple de passivité de la part des autorités entre le constat de danger d'une situation et l'action mise en œuvre pour y remédier ne se reproduise pas. C'est cette attitude qui finit par provoquer l'urgence! D'ailleurs, la présentation de la proposition PR-566 en commission a laissé à l'ensemble de ses membres l'impression désagréable d'être mis devant une sorte de fait accompli et de ne pas avoir le choix. Il est clair que la Ville doit assumer ses responsabilités.

Il nous a été dit que les nouveaux candélabres à installer rapidement ne seraient pas conformes au plan lumière, et qu'ils devraient donc être prochainement enlevés. Il nous semble aberrant de fonctionner de cette manière, uniquement parce qu'on a laissé aller jusqu'à un certain degré d'obsolescence les différentes infrastructures de la Ville. Nous le répétons, c'est sans enthousiasme aucun, mais conscients de nos responsabilités, que nous voterons cette proposition.

M. Vincent Maitre (DC). Le groupe démocrate-chrétien votera également le projet d'arrêté PR-566. Je ne serai pas très long, car tout ce qui était important a déjà été dit, notamment par nos cousins de l'Entente.

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

En revanche, les démocrates-chrétiens sont vraiment très surpris du montant total de ce crédit: 231 500 francs pour remplacer 30 lampadaires, cela fait un peu moins de 8000 francs le lampadaire; je ne sais pas en quelle matière ils sont faits, mais j'espère en tout cas, pour ce prix, qu'ils fonctionneront bien et plus longtemps que ceux que nous devons remplacer!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne pensais pas intervenir sur cet objet, mais cela me donne l'occasion de préciser certains détails concernant le coût des aménagements prévus dans la proposition PR-566.

Je vais, tout comme vous, aux Do it yourself et autres Brico+Loisirs acheter des lampadaires qui ne coûtent que 200 francs. Mais, pour les aménagements de la Ville de Genève, il faut compter la main-d'œuvre, Monsieur Maitre. Vous vous plaignez parfois que nous ne soutenons pas les petites et moyennes entreprises! Si on dit à un entrepreneur: «Non, cela coûte 250 francs, mais je le fais à la main, et cela ne coûtera rien de plus!», il est évident qu'on ne mène pas une politique respectueuse des conventions collectives et des prix pratiqués par les entreprises. Je rappelle que, si l'on paie un maçon 35 francs l'heure, l'entrepreneur, lui, en comptant l'ensemble des fournitures, la mise en place et le béton à couler pour que les lampadaires tiennent la route, facturera en tout cas 100 francs l'heure.

C'est le même problème pour les coussins berlinois, et je trouve bizarre qu'on m'adresse ce genre de reproches, Monsieur Maitre. Il faut soutenir et pérenniser les entreprises, qui doivent payer la main-d'œuvre, les apprentis... Tout cela coûte de l'argent! Soyez certains, Mesdames et Messieurs, que mes services sont attentifs au prix réel et au juste coût des projets – je pense que les membres de la commission des travaux le savent. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous suivons l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et que nous mettons en concurrence les différentes solutions qui nous sont soumises. Il est dommage que M. Queloz soit absent, car c'est lui qui insiste sur ces questions, d'habitude... Mais j' imagine que ses collègues lui transmettront mes propos!

Mesdames et Messieurs, il faut vous dire une fois pour toutes que les prix que nous vous présentons sont justes. Nous avons serré la vis à pas mal d'entreprises, nous les avons mises en concurrence et les solutions que nous vous proposons représentent ce que nous pouvons aujourd'hui faire de mieux et de pérenne dans notre municipalité.

A propos du lien de ces 30 candélabres avec le plan lumière, j'avais pris l'engagement devant le Conseil municipal, en décembre 2007, de vous présenter ledit plan. J'ai eu l'honneur de le faire au début de l'année 2008 devant la commission de l'aménagement et de l'environnement – en exclusivité, puisque le Conseil administratif n'a pas encore réussi à prendre le temps de l'étudier. Je

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

vous invite donc à venir – mes collègues du Conseil administratif seront conviés aussi – à la présentation du plan lumière au début du mois de mai. J’entends bien le faire adopter par le Conseil administratif, d’une part, et par le Conseil municipal, d’autre part, dans le cadre du plan directeur municipal qui scellera cette avancée.

Sur la base du plan lumière, après les réflexions et les arbitrages d’usage auxquels vous serez bien évidemment associés, nous pourrons enfin mener une politique cohérente en matière d’éclairage urbain dans notre ville, avec pour objectif de réduire au minimum – sans diminuer la lumière – le coût énergétique des aménagements concernés.

Deuxième débat

Mis aux voix, la recommandation de M^{me} Duarte Rizzolio est acceptée à l’unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le remplacement des 30 candélabres doit, si possible, se faire en tenant compte du plan lumière mis en place par la Ville de Genève.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l’arrêté est accepté sans opposition (51 oui et 13 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 231 500 francs destiné au remplacement de 30 candélabres d’éclairage public représentant un danger pour les usagers du domaine public, sur le pourtour de la rade.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 231 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de MM. Eric Rossiaud, Alpha Dramé, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, Marc Dalphin, Olivier Norer, Roberto Broggin, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz, renvoyée en commission le 5 avril 2006, intitulée: «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive» (M-583 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission Agenda 21, sous les présidences successives de M. Pascal Rubeli et de M^{me} Annina Pfund, a étudié cette motion lors de ses séances des 17 mai, 21 juin 2006 et du 4 avril 2007.

La rapporteuse remercie M^{mes} Julie de Dardel et Lucie Marchon pour la précieuse contribution de leurs indispensables notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la demande mondiale en matière de pétrole excédera très prochainement l'offre, phénomène inéluctable appelé «déplétion»;

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 6296.

Motion: tenir compte de la crise énergétique qui arrive

- que les prix des énergies vont atteindre des sommets qui auront un impact très important sur l'économie de nos cités;
- que la Ville de Genève, en tant que collectivité publique forte consommatrice d'énergie, sera inmanquablement touchée,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à communiquer au Conseil municipal la consommation cumulée de la Ville de Genève en matière d'énergies non renouvelables;
- à étudier les énergies de substitution susceptibles d'alimenter la Ville de Genève et à en soutenir le développement dans la région genevoise;
- à diminuer parallèlement la consommation d'énergies non renouvelables de la Ville de Genève de 3% par an dès l'année 2007;
- à identifier les dix entreprises les plus consommatrices d'énergies non renouvelables en ville de Genève et à entrer en contact avec elles pour examiner si une modification de leur alimentation en énergie peut être opérée à moyen terme;
- à prévoir ses budgets à venir en tenant compte des coûts croissants de l'énergie consommée.

Préambule

La flambée des prix, la situation politique mondiale, ainsi que la raréfaction des ressources premières placent inexorablement la Ville de Genève devant sa dépendance aux énergies fossiles, rendant la maîtrise financière de son budget de plus en plus difficile.

Séance du 17 mai 2006

Audition de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie de la Ville de Genève

M^{me} Cerda souligne tout d'abord sa satisfaction de pouvoir discuter avec les élu-e-s sur la question primordiale de la gestion de l'énergie et indique que le terme de «crise» employé dans la motion est tout à fait approprié. Cette crise a d'ores et déjà débuté et a des effets sur les budgets actuels. Les comptes 2005 ont été bouclés avec un dépassement de 1 million de francs sur un total de 20 millions, soit un dépassement de 5,5% par rapport aux prévisions initiales. Les conséquences de cette crise sont particulièrement visibles entre les années 2005 et 2006: il s'agit bien d'un choc qui sort de la gestion ordinaire du budget. Les

causes principales de cette situation sont la flambée des prix des énergies fossiles, la situation politique au Moyen-Orient, ainsi que la raréfaction des ressources. Gérer cette crise implique de faire face à des questions de plus en plus complexes, dont celle de notre dépendance aux énergies fossiles. Elle relève que, face à l'augmentation incessante du prix du mazout et du gaz, la maîtrise financière devient de plus en plus aléatoire.

Le Service de l'énergie soumet une proposition de 23 millions de francs pour le budget 2007. Ce budget s'alourdit, de fait, de millions d'année en année. La situation pourrait être bien plus grave si une politique énergétique n'avait pas été réellement insufflée depuis plusieurs années. Sans la mise en place de cette politique, elle estime que le budget 2007 serait d'environ 30 millions de francs. Il est toutefois temps qu'une prise de conscience encore plus approfondie sur ces enjeux ait lieu.

Il faut réduire notre dépendance aux énergies fossiles, en privilégiant l'utilisation d'énergie renouvelable. En ce qui concerne la consommation d'énergie, la Ville de Genève est aujourd'hui à 100% indépendante des énergies non renouvelables, qu'elles soient nucléaires ou pétrolières. En revanche, pour ce qui est du chauffage, la Ville est dépendante des énergies non renouvelables à 98% (25% de gaz, 73% de mazout), l'énergie solaire thermique ne représentant que 2% du chauffage (correspondant à 30 bâtiments de la Ville). Le défi pour l'avenir est de renverser cette tendance en développant des énergies de substitution aux ressources fossiles.

Les solutions de remplacement proposées par le Service de l'énergie sont de deux ordres.

Premièrement, diminuer la consommation, ce qui représente un très grand potentiel. Pour ce faire, il faut adapter les stratégies en fonction des potentiels d'intervention: projet global d'aménagement de parcelles ou de quartiers (très haute performance), construction de bâtiments neufs (haute performance), rénovation de bâtiments (marge de manœuvre moindre).

Deuxièmement, développer des solutions alternatives aux énergies fossiles. A cette fin, il faut tenir compte de la particularité de la Ville de Genève, dont le système de chauffage est fortement décentralisé: sur les 800 bâtiments locatifs et administratifs de la Ville, on ne compte pas moins de 400 chaufferies, à l'inverse d'autres villes qui ne comptent que quelques grosses unités de production de chauffage. Il faudrait donc, idéalement, mener 400 actions différentes pour intervenir sur chacune de ces chaufferies. Une autre caractéristique de Genève est que 70% du territoire de la Ville est en zone d'émission excessive, ce qui engendre des contraintes supplémentaires, en particulier pour les émissions de mazout et de bois, fortement polluantes pour l'air. Malgré ce contexte difficile, la Ville s'engage dans la recherche de solutions alternatives.

C'est dans cet esprit que la Ville a travaillé pour l'installation de chaufferies à bois à la crèche de Saint-Jean ou sur le site de Sécheron. Le bois commence ainsi à véritablement prendre sa place.

La troisième invite de la motion propose un objectif de réduction de 3% par année. Selon M^{me} Cerda, l'objectif de réduction devrait être formulé différemment. Il serait possible, par exemple, de se fixer l'objectif d'être totalement «renouvelable» d'ici à 2040-2050. D'ici là, l'ensemble des chaufferies devrait être rénové ou remplacé. D'autre part, elle propose de suivre régulièrement l'évolution de la situation grâce au graphique «camembert» décrivant la séparation des énergies renouvelables/non renouvelables. Elle ajoute qu'on est aujourd'hui au début d'un processus et que rien n'est encore acquis. Pour l'aménagement de Sécheron, le Service de la protection de l'air a tenté d'empêcher l'utilisation du bois. C'est grâce à l'approfondissement de la solution bois qu'il a été possible de s'ajuster aux critères environnementaux, grâce à un système de filtration des émissions.

La filière bois est en pleine structuration, mais le manque d'expérience en la matière implique de nombreux ajustements et adaptations. Il s'agit néanmoins d'un secteur très dynamique et prometteur. Pour que les choses changent réellement, il faut qu'une volonté politique claire s'exprime. Dans ce sens, les décisions du Conseil municipal sont très importantes, en particulier en ce qui concerne la fixation d'objectifs. Il est en outre indispensable d'agir de concert.

Au niveau des standards de performance énergétique, le potentiel maximal se situe sur les aménagements de grand site. Il est donc possible de valoriser des bâtiments témoins dans ce cadre, y compris des maisons où l'énergie produite est supérieure à l'énergie consommée, surtout s'il est possible de travailler directement sur l'exposition au soleil. Néanmoins, de telles opportunités ne se présentent pas tous les jours en Ville de Genève.

En ce qui concerne la géothermie, les techniques sont difficilement applicables en Ville de Genève en raison du coût et de la décentralisation de la distribution. En revanche, on peut avoir davantage d'optimisme sur l'utilisation d'autres déclinaisons technologiques de la géothermie.

Le prix du baril est déjà évalué à 78 francs pour 2007 et des projections prévoient à 300 dollars le baril en 2010. Dans un tel contexte, l'intention de la motion est bien de marquer une réelle volonté politique.

Quant à la définition d'un point zéro de la consommation, elle est fonction de la forte évolution du patrimoine et il est effectivement important d'avoir un bon indicateur.

Le Service de l'énergie ne dispose pas, actuellement, d'un rapport au mètre carré effectif. En fait, le point zéro pourrait être la situation actuelle, car la dépendance aux énergies non renouvelables est quasi totale pour les chauffages.

Un autre indicateur pourrait être la répartition du patrimoine bâti selon des classes de performance énergétique et son évolution dans le temps. On pourrait également se baser sur les taux de projets à haute performance énergétique sur l'ensemble des rénovations et constructions.

Les entreprises doivent également être touchées par ces politiques. Il faut pouvoir déterminer qui sont les gros consommateurs d'énergie dans le tissu économique, rester en lien avec eux et, éventuellement, faire des investissements, en restant attentifs aux répercussions de cette crise sur l'emploi.

Ce lien avec les entreprises est du ressort du Service cantonal de l'énergie. Néanmoins, la Ville de Genève a déjà souscrit au programme «Vitale jaune» (production locale d'électricité) des Services industriels de Genève (SIG) et a fait d'autres investissements dans le programme photovoltaïque, participant ainsi à la création d'emplois.

Le levier pour octroyer une aide de la Ville pour les rénovations privées est d'ordre politique et réglementaire.

La filière bois qui est en train de se structurer n'est néanmoins de loin pas la solution unique: chaque cas doit appeler une solution spécifique. Le bois est l'une d'entre elles, mais d'autres possibilités doivent être explorées.

Selon un ingénieur forestier, les forêts genevoises à elles seules pourraient couvrir entre 6 à 8% des besoins de tout le canton.

Quant aux stratégies de diminution de la consommation, il faut hélas souligner le caractère peu citoyen des factures par coefficients dans les immeubles, qui n'incitent pas les habitant-e-s à se responsabiliser. C'est effectivement un fait que, pour les bâtiments à performance médiocre, l'autorité cantonale impose l'installation de compteur individualisé, mais que le coût de ce type d'installation est extrêmement élevé (prix du compteur et nécessité d'entretien). Le législateur a prévu cette solution principalement dans le but d'exercer une pression sur les propriétaires qui maîtrisent mal leur énergie. En outre, le Service cantonal de l'énergie travaille dans le sens de la responsabilisation des entreprises installatrices de chauffage.

Cela fait partie de la mission du Service cantonal de l'énergie, mais la Ville informe également dans le sens d'une plus grande responsabilité. Le Service de l'énergie dispose notamment de fiches d'information à destination des citoyen-ne-s.

En comparaison internationale, la Suisse, et Genève en particulier, ont érigé des normes qui ont servi à faire de grands progrès dans les performances énergétiques. Il a fallu se battre durement pour obtenir des changements de mentalité dans les méthodes de travail au sein de certains milieux. Même s'il y a des rai-

sons d'être satisfaits, il faut aller plus loin et travailler encore plus en amont, au moment surtout de la conception des projets.

Comment faire intervenir les architectes dans la conception de ces projets en respectant la protection du patrimoine? La protection du patrimoine représente effectivement une grande contrainte et les évaluations subjectives en la matière sont particulièrement aléatoires donc très difficiles à gérer.

Pour les rénovations du quartier des Grottes, par exemple, le Service de l'énergie a dû se battre pour imposer un crépi isolant très utilisé à l'étranger. Il y a eu une levée de bouclier pour des questions de conservation du patrimoine. Aujourd'hui, ces spécialistes reconnaissent qu'il s'agit d'un excellent matériau.

Le mazout et le bois sans système de filtration sont les énergies les plus polluantes; le gaz est moins polluant, alors que la pompe à chaleur et le chauffage avec du bois filtré obtiennent tous deux d'excellents résultats.

Deux indicateurs sont principalement recommandés:

- le «camembert» dans l'objectif d'atteindre les 100% d'énergies renouvelables;
- les «étiquettes énergie» normalisées au niveau international.

Séance du 21 juin 2006

Audition de M. Olivier Ouzilou, directeur du Service cantonal de l'énergie

Des opportunités se présentent pour la Ville de Genève d'affirmer ses volontés et ses objectifs de politique énergétique dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal. En matière de politique énergétique, les objectifs fixés par le Grand Conseil sont revus à chaque législature. Pour les atteindre, il faut mettre en œuvre toute une série de programmes répertoriés dans ledit plan directeur cantonal de l'énergie. Celui de la législature précédente était très clair:

- respecter les accords de Kyoto (réduction de 10% des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2010);
- labelliser les 45 communes genevoises «cités de l'énergie».

L'outil à disposition pour parvenir à ces objectifs est le Fonds des collectivités qui est financé par la suppression du rabais de 20% octroyé par les SIG à la Ville de Genève, aux communes genevoises et à l'Etat de Genève, fonds dont le but est de promouvoir les énergies renouvelables.

Une commission consultative va travailler sur le nouveau plan dès septembre 2006 et, si la commission Agenda 21 a des désirs d'ancrer certaines décisions dans les objectifs de la nouvelle législature cantonale, l'opportunité est offerte de le faire tout de suite.

Une autre opportunité pour la commission d'ancrer très concrètement ses visions, ses objectifs, en termes d'aménagement, de mobilité, d'énergie, d'environnement, etc., est la révision du plan directeur communal. C'est une planification directrice au niveau des plans directeurs localisés qui se déclinent ensuite en plans directeurs de quartiers. Le plan directeur communal est une sorte de document d'orientation qui lie les différentes communes et l'Etat.

Le coût des énergies fossiles va augmenter inexorablement. Par ailleurs, vu le «pic de Hubert», soit qu'en termes de ressources et de réserves prouvées on n'arrivera jamais à répondre à l'accroissement de la demande en termes d'énergie fossile, et qu'il y a déjà d'énormes tensions sur ces types de marchés, il y a augmentation inexorable du coût de l'énergie et il vaut mieux prendre des mesures en amont afin de ne pas être pris de cours. Il faut encourager toute démarche proactive de la part de tous les acteurs et actrices sur cette très difficile problématique.

Concernant concrètement les invites de la motion, M. Ouzilou tient à signaler que le Service de l'énergie de la Ville de Genève a été pionnier en termes d'utilisation rationnelle de l'énergie, de promotion du renouvelable, ainsi qu'en matière d'information et de statistique pour son parc construit (bâtiments locatifs et patrimoine administratif). Il ajoute que le Service de l'énergie de la Ville est équipé d'outils de mesure de la consommation d'énergie qui permettent d'être informé sur les coûts au jour le jour des achats d'énergie fossile. Il ne sait pas s'il est équipé d'un outil prospectif, en mesure d'effectuer des prévisions en fonction de l'augmentation des coûts de l'énergie, mais il pense que ce ne serait pas quelque chose de très compliqué à mettre en œuvre.

Quant à «étudier les énergies de substitution susceptibles d'alimenter la Ville de Genève et à en soutenir le développement dans la région genevoise», si on ne parle que de la thermique du bâtiment, pas de la production d'électricité, qui concerne plus la déconnexion du fossile, il existe un certain nombre de technologies comme le solaire thermique, la géothermie (pompes à chaleur), le bois, les réseaux de chauffage à distance; tout ça doit être mis en cohérence avec les autres politiques publiques que celle de l'énergie, la politique de l'air en particulier. En effet, le bois, bien que neutre en CO₂, émet une quantité non négligeable de poussières et de NOx (monoxydes d'azote). Les trois quarts de la production de NOx sont dus au trafic, mais le bois viendrait en surcharge, car un certain nombre de lieux de l'agglomération genevoise sont déjà en rouge au niveau des NOx, selon le cadastre de l'air. C'est pour cela que la décision de développer le bois dans les communes périurbaines et non dans l'hypercentre de Genève a été prise. Une deuxième contrainte à laquelle M. Ouzilou voudrait sensibiliser la commission, dans la mesure où l'on voudrait utiliser le sous-sol, sont les nappes phréatiques que l'on tient à protéger pour l'accès à l'eau potable.

Il faut mettre en relation la mise en regard des opportunités de renouvelable et des contraintes locales. Si l'on veut utiliser le bois, par exemple, il faut être prêt

Motion: tenir compte de la crise énergétique qui arrive

à consentir un surcoût au niveau du système de filtration d'air, de traitement des fumées, etc.

Un certain nombre des installations présentes dans le patrimoine construit de la Ville ne sont pas aux normes OPAir et un gros effort d'assainissement est nécessaire.

Afin de «diminuer la consommation d'énergies non renouvelables de la Ville de Genève de 3% par an dès l'année 2007», les différentes politiques énergétiques, de l'air, du bruit et de la gestion des sous-sols doivent être coordonnées. Pour aborder n'importe quel type de gestion du patrimoine, il y a une séquence logique:

- utilisation rationnelle de l'énergie: mise en place de toute une politique d'assainissement thermique des bâtiments, et là il s'agit aussi de faire coïncider des politiques de protection du patrimoine et des politiques de gestion de l'énergie. Les hauts standards en matière d'utilisation de l'énergie sont Minergie, ils sont difficiles à atteindre pour la rénovation, mais on a des techniques pour intégrer la rénovation et l'élévation des standards énergétiques. Ce n'est que quand les bâtiments sont assainis d'un point de vue thermique que l'on peut commencer à réfléchir à des:
- systèmes de transformation efficaces à l'échelle des quartiers ou systèmes centralisés, chauffages à distance, qui répondent aux besoins de confort d'été et de confort d'hiver. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'on parlera de:
- substitution des énergies renouvelables: solaire, thermique, optimisation des systèmes de transformation (signatures thermiques) et, à chaque rénovation, examiner toutes les opportunités utilisables, par le sol, par l'eau (comme Genève Lac Nations).

L'objectif de 3% n'est pas un objectif très ambitieux, il ne permettra pas d'assainir les installations ou de se déconnecter vraiment des énergies fossiles lorsque celles-ci seront devenues trop chères. Deux pistes sont suggérées:

- fabriquer soi-même les énergies thermiques;
- les acheter.

Avec la gamme Vitale, il existe des énergies renouvelables commercialisées sur le marché de l'électricité. Il faut créer les mêmes types de marchés pour les énergies thermiques, avec les énergies de réseaux, notamment à partir de biomasse, par exemple, mais la Ville de Genève n'est actuellement pas implantée dans de tels réseaux, mais cela ne veut pas dire qu'il est impossible d'avoir ces stratégies d'achat d'énergies renouvelables.

Au-delà de la séquence décrite plus haut, l'important est d'avoir une vision à long terme, ce qui est plus ou moins exprimé dans la motion. Une vision plus technique est, par exemple, la vision de la société à 2000 watts: un Suisse

moyen consomme aujourd'hui, en moyenne par année, pour toutes ses activités, 6000 watts; un Américain 8000 watts; un Afghan moins de 50 watts. Les deux types de société peuvent se rejoindre dans le sens où, sans diminuer la prestation de confort, avec les technologies existantes aujourd'hui, on arriverait à consommer 2000 watts pour toutes nos activités. A l'inverse, si les pays en voie de développement augmentent leur consommation jusqu'à 2000 watts, ils auront une augmentation extraordinaire de leur qualité de vie. Si tout le monde consommait 2000 watts, on aurait suffisamment de ressources de réserve pour alimenter le monde entier.

Quant à l'«identification des dix entreprises les plus consommatrices d'énergies non renouvelables sur le territoire de la Ville de Genève et à entrer en contact avec elles pour examiner si une modification de leur alimentation en énergie peut être opérée à moyen terme», c'est une très bonne idée. En 2004, une nouvelle tarification qui incite à mieux et à moins consommer l'électricité, par profil de groupe de charge, a été offerte à la population. Si vous avez une petite puissance et que vous la consommez très longtemps, vous allez payer x centimes par kWh, vous aurez droit à une tarification plus intéressante que si vous avez des pics de consommation. Cette tarification préférentielle est offerte par les SIG, qui n'ont pas besoin d'investir dans des grands tuyaux pour vous fournir une très forte puissance dans le cas où vous consommez peu pendant longtemps. Avec cette tarification, une grosse entreprise comme Firmenich, par exemple, peut payer le même prix son énergie qu'une petite PME. D'où l'idée d'aider les entreprises à optimiser leur courbe de charge et à payer moins cher leur énergie, par des mesures d'audits énergétiques.

Les spécialistes font normalement deux audits: un audit préliminaire assez rapide qui est d'observer les multifluides, mentionnant tous les endroits où la clientèle pourrait gagner de l'énergie et donnant des pistes sur les économies. Ensuite, il y a un audit approfondi et chiffré, tarifé en fonction de ces pistes, mais seulement pour l'électricité, car il y a là des moyens. La réalité est que de nombreux audits multifluides préliminaires ont lieu, mais que, ensuite, le Canton manque de moyens pour poursuivre ces audits au niveau de l'eau et de la thermique. Il serait très intéressant que la Ville soit complémentaire dans sa démarche pour aider les entreprises les plus grosses consommatrices à chiffrer plus concrètement tous les efforts qui pourraient être entrepris pour des économies d'eau et de chaleur.

Des partenaires bancaires sont disponibles pour prêter de l'argent aux entreprises, à des taux hypothécaires encourageants, afin que les entreprises réalisent les travaux.

En ce qui concerne la «prévision des budgets en tenant compte des coûts croissants de l'énergie consommée», le Service de l'énergie est compétent et peut donner les moyens prospectifs pour bien appréhender ces augmentations.

L'objectif de 3% est le même que celui désigné par Suisse-Energie, soit le programme fédéral.

C'est un bon rythme pour atteindre les objectifs de Kyoto, mais pour se déconnecter à 100% du fossile ce n'est pas assez. Mais il faut bien faire la mesure entre les vœux pieux et la réalité. Société 2000 watts prend jusqu'en 2050 pour atteindre son objectif et il faut chiffrer comment cela se décline concrètement sur le patrimoine de la Ville.

Un groupe de travail a été créé entre le Canton et la Ville de Genève, notamment dans le cadre du quartier de Sécheron, où il s'est agi de comparer et de voir quel type d'énergie pouvait être utilisé à cet endroit (bois, pompes à chaleur, raccordement au réseau Genève Lac Nations).

Le groupe de travail en question aimerait instaurer une vision patrimoniale de la Ville de Genève, et la Ville pourrait ancrer cela dans son plan directeur communal, il trouve cela très important. Une diminution éventuelle du trafic motorisé est forcément prise en compte dans les pistes de réflexion.

En ce qui concerne la contribution de la Ville pour les audits en matière de thermique, les entreprises vont de toute façon être approchées dans le cadre des mesures d'accompagnement de la nouvelle tarification de l'électricité et vont bénéficier d'audits préliminaires. La Ville pourrait proposer son aide, à travers un fonds créé à l'occasion, aux entreprises dont l'audit préliminaire noterait des améliorations potentielles en termes de thermique. La Ville pourrait payer les audits approfondis en thermique et eau du bâtiment, cantonal. Le Service de l'énergie pourrait être le trait d'union entre ces deux aides financières.

Pour le réseau «chauffage à distance», malheureusement, le patrimoine de la Ville s'est construit sans avoir de chaudières centralisées ni de réseau de chauffage à distance. Il en existe (Lignon-Avanchets, école de l'Europe, Vieusseux). En effet, ces stratégies de chauffage à distance ont du sens si l'on veut mettre en place des systèmes d'énergie renouvelable. Le Service de l'énergie de la Ville sait chacune des opportunités pour étudier la variante.

Avec le retour d'expérience, le surcoût d'investissement pour des énergies renouvelables devient rentable économiquement parlant en moins de dix-huit mois. De plus, M. Ouzilou soulève que 1 franc dépensé dans l'audit va déclencher 3 francs de travaux dans l'activité économique que des entreprises de la région vont réaliser et que cela a un effet de levier économique intéressant.

Mais les simples citoyen-ne-s locataires disposent de peu de pouvoir pour décider d'investissements pour des améliorations de rendement énergétique dans les bâtiments et, si le propriétaire n'y est pas sensible, c'est un vrai problème. Toutefois, le centime climatique permettra de payer 10 à 15% des coûts de réno-

vation pour les propriétaires dans les cas où il y a plus de 40 000 francs de travaux et que deux mesures énergétiques sur trois sont entreprises. Il y a aussi des subventions pour des panneaux solaires thermiques, et des campagnes auprès des propriétaires. Pour l'instant, malheureusement, la diminution de ces charges énergétiques à terme n'est pas répercutée par une baisse des loyers.

Il convient de nuancer tous les avantages du bois. En effet, au niveau économique, les perspectives ouvertes et le succès rencontré dans les communes genevoises sont grands. Son bilan CO₂ est neutre: s'il produit du CO₂ quand on le brûle, la forêt, en sens inverse, transforme le CO₂ en oxygène et le bilan est compensé. Par contre, son bilan est nettement moins brillant en termes de poussières fines et de NOx. On peut toutefois l'améliorer par des filtres à particules et des catalyseurs, mais cela nécessite d'avoir intégré cela dans les coûts.

Toutes les autorisations de construire passent aujourd'hui obligatoirement par le Service de l'énergie, ce qui force au dialogue et à la prise de conscience. C'est à ce moment-là qu'on se demande quelle va être la consommation après la rénovation du bâtiment et, pour les très gros consommateurs, un programme énergétique en incitant à utiliser le renouvelable et faire des bâtiments performants au niveau consommation, un tel programme est réalisé. Si leur immeuble a une consommation annuelle d'énergie supérieure à 600 mégajoules par mètre carré et par an, ils doivent faire les travaux nécessaires pour abaisser la consommation, sinon le propriétaire doit investir dans un système de décompte appartement par appartement qui coûte cher. M. Ouzilou assure qu'il y a un certain nombre de bras de levier légaux pour inciter les propriétaires à faire des travaux d'amélioration de rendement énergétique.

Séance du 4 avril 2007

Après discussion, la quatrième invite est modifiée: «les dix entreprises» devenant «les entreprises».

La motion M-583 ainsi amendée est alors mise aux voix et est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à communiquer au Conseil municipal la consommation cumulée de la Ville de Genève en matière d'énergies non renouvelables;
- à étudier les énergies de substitution susceptibles d'alimenter la Ville de Genève et à en soutenir le développement dans la région genevoise;

Motion: tenir compte de la crise énergétique qui arrive

- à diminuer parallèlement la consommation d'énergies non renouvelables de la Ville de Genève de 3% par an dès l'année 2007;
- à identifier les entreprises les plus consommatrices d'énergies non renouvelables en ville de Genève et à entrer en contact avec elles pour examiner si une modification de leur alimentation en énergie peut être opérée à moyen terme;
- à prévoir ses budgets à venir en tenant compte des coûts croissants de l'énergie consommée.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). La motion M-583, intitulée «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive», a été déposée à la fin de l'année 2005, renvoyée en commission le 5 avril 2006, traitée en 2007 et discutée enfin ce soir en séance plénière sur la base du rapport M-583 A qui date, lui, de 2008... Elle aura connu trois présidences de la commission Agenda 21, deux procès-verbalistes; presque tous les membres de ce plénum, commissaires à tour de rôle à l'Agenda 21, auront un jour ou l'autre mis leur grain de sel dans la discussion sur cet objet. Tout cela pour aboutir à un vote à l'unanimité moyennant une modification cosmétique de la quatrième invite.

Afin de ne pas alourdir davantage le traitement de cet objet par des discussions ayant déjà largement eu lieu, chers collègues, je vous suggère que nous acceptions cette motion immédiatement, sitôt ma brève intervention achevée. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément à l'esprit. Connaissez-vous la signification du terme «déplétion»? C'est un mot savant inventé au XVIII^e siècle qui est synonyme de diminution, voire de disparition totale. Il peut s'appliquer, par exemple, à la préoccupation qu'exprime la motion M-583, à savoir la diminution des ressources pétrolifères sur la planète. Or cette diminution entraîne forcément, entre autres problèmes beaucoup plus épineux, une augmentation du coût du pétrole dans notre monde qui fonctionne selon la loi du marché, c'est-à-dire de l'offre et de la demande.

Il va de soi – mais il vaut mieux accompagner ce constat d'une motion incitative – que la Ville a d'ores et déjà pris en compte cette douloureuse situation planétaire en termes de retombées financières, écologiques et sociales. Redonnons – et vite, s'il vous plaît! – un signe puissant et sérieux à notre Conseil administratif pour qu'il développe encore davantage son attention, son engagement et sa créativité face au défi mondial de la déplétion des ressources pétrolifères de notre planète! Votons donc unanimement la motion M-583 amendée par la commission Agenda 21!

Premier débat

M. Eric Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs, il est des jours et des sujets où il n'est pas bon d'avoir raison. Quand nous avons déposé la motion M-583, nous nous effrayions du prix du baril de pétrole, qui était à 75 dollars. Aujourd'hui, il a passé la barre des 122 dollars. Nous mettons en avant les difficultés auxquelles nos sociétés seraient confrontées à la suite de l'augmentation des coûts de cette ressource. Nous le constatons amèrement dans les journaux télévisés et dans les pays les plus crûment touchés. Nous arrivons à des émeutes de la faim, à l'augmentation de 100%, 150% ou même 200% du coût des denrées alimentaires.

Alors non, ce n'est pas une motion juste dans l'air du temps! Et ce n'est pas une problématique très ancienne pour le Conseil administratif – au contraire! – c'est pourquoi nous avons déposé cette motion. Je veux bien croire que le Conseil administratif actuel développera des programmes d'action en la matière, mais il est évident que l'exécutif précédent n'avait aucune volonté politique pour mettre en œuvre des plans d'action cohérents et ambitieux afin de faire face aux problèmes énergétiques.

Pour nous, les Verts, la motion M-583 a un caractère programmatique. Nous y formulons plusieurs demandes. Nous aimerions principalement connaître la consommation cumulée de la Ville de Genève en matière d'énergies non renouvelables. Sans faire l'état de la situation, il est impossible de se fixer des objectifs pour en réduire la consommation. Nous devons fixer les indicateurs avec lesquels comparer ces objectifs et savoir si l'action municipale aura amené la Ville à se passer d'un peu d'énergie non renouvelable ou pas.

Ce que nous évoquons dans la motion M-583, nous l'avons déjà dit et répété lors des trois derniers débats budgétaires, où nous avons essayé de proposer la création de nouvelles lignes pour donner les moyens au Conseil administratif de développer des plans d'action en matière de limitation de la consommation d'énergies non renouvelables. Chaque fois, ce plénum a refusé nos amendements, empêchant ainsi la Ville de Genève d'entamer des rénovations urgentes dans le domaine énergétique et de développer la recherche en la matière. Je le répète: à trois reprises, les Verts ont déposé au budget des amendements de 800 000 francs, sachant que cet argent ne suffirait pas mais qu'il fallait donner une somme à notre exécutif pour le développement de tels projets. En plus de connaître la consommation cumulée d'énergies non renouvelables par la Ville de Genève, nous demandions à cette dernière de travailler sur les énergies de substitution.

Nous avons voté tout à l'heure la création du fonds pour l'électricité photovoltaïque, c'est un début. Nous espérons que le Conseil administratif prendra également les mesures nécessaires pour développer tant que faire se peut – la technique évolue très rapidement – des mesures d'isolation et de changement de

Motion: tenir compte de la crise énergétique qui arrive

chaudières, ainsi que des moyens de chauffage autres que les énergies non renouvelables.

Puisque le Conseil administratif précédent ne se donnait pas d'objectifs dans ce sens, nous l'avons fait à sa place, demandant une réduction de 3% par année de la consommation d'énergies non renouvelables. Cela permettait à notre commune, en trente-trois ans, de se passer de l'énergie non renouvelable. A notre grande surprise, le Service de l'énergie a tenu compte de ce souhait dans sa nouvelle politique énergétique dévoilée l'année passée, qui prévoit un plan d'action en vue de se passer d'énergies non renouvelables d'ici à 2050 – nous ne chipotons pas sur le délai prévu, mais je signale au passage qu'on passe déjà de trente-trois ans à presque cinquante...

Nous saluons donc les efforts importants consentis par le Service de l'énergie. Cependant, pour qu'un service de l'administration puisse développer ce genre de compétences avec effet, il faut une réelle volonté politique que nous affichons ici clairement au sein du Conseil municipal et que nous espérons voir très prochainement partagée par l'exécutif.

La motion M-583 demande également que les dix entreprises les plus consommatrices d'énergies non renouvelables dans notre commune soient approchées par les services de l'administration et que l'on procède à un audit de leur consommation énergétique, afin que nous puissions les aider à la diminuer. Quand le pétrole coûtera 300 francs le baril, il ne s'agira plus d'arbitrer entre la culture, le social et l'énergie: il n'y aura plus d'argent ni pour la culture, ni pour le social! Ces entreprises devront licencier, faute d'avoir remédié à temps à leur consommation d'énergies non renouvelables. Il est donc important de démarcher certaines entreprises de notre commune pour les inciter à être plus économes en énergie.

Le programme que nous proposons par le biais de la motion M-583, qui a été très bien accueilli en commission Agenda 21, porte avant tout sur l'efficacité énergétique. Nous voulons que l'ensemble des systèmes de chauffage de la Ville de Genève soient revus, améliorés ou changés. Nous voulons cesser de travailler dans la logique «immeuble par immeuble», faire des recherches et développer de nouveaux systèmes énergétiques quartier par quartier. Il faut utiliser au maximum les synergies à développer dans ce sens.

Quant à l'encouragement à utiliser des énergies de substitution, nous en avons déjà parlé: nous aimerions que la Ville de Genève utilise les budgets à sa disposition pour permettre non seulement à notre commune, mais également aux particuliers qui le désirent, de modifier leur consommation d'énergies non renouvelables. Enfin – et nous nous réjouissons que le Service de l'énergie suive cette voie – nous entendons promouvoir la diminution de l'utilisation d'énergies non renouvelables sur la base d'une étude des consommations trop importantes secteur par secteur.

Voilà pour quel objectif nous avons tenté plusieurs fois d’alerter l’exécutif de notre commune. Lors du débat sur le projet de budget 2008, nous avons fait passer un très modeste amendement marquant le début de cette dynamique. Nous espérons très vivement que le Conseil administratif actuel utilisera la motion M-583 pour développer des politiques ambitieuses en matière d’économies d’énergie.

(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguet, vice-président.)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La motion M-583 est sans aucun doute intéressante, et il est bien normal que la commission Agenda 21 ait consacré de nombreuses séances à son étude. Toutefois, il y a lieu de se demander si ce qu’on appelle un objectif politique doit être une utopie, ou plutôt – surtout en matière de protection de l’environnement et d’économie d’énergie – la manifestation préférable d’un certain pragmatisme.

On nous dit ici que la Ville de Genève pourra en une génération se passer de l’énergie fossile. Est-ce un objectif crédible? N’en remettons-nous pas la réalisation à la magie d’Aladin ou de je ne sais quel autre mage? Nous pourrions déjà nous demander – et la rapporteuse ne l’a pas fait – quels sont nos antécédents en matière d’économie d’énergie. Cela nous amènerait à constater que la Ville de Genève, en dix ans, a fait un travail remarquable et que des économies d’énergie très importantes ont déjà été réalisées.

Le groupe libéral pense qu’il y a un juste milieu à trouver entre l’utopie qui vient d’être développée par les Verts et le pragmatisme un peu ronronnant. Ce juste milieu consiste à se dire que réduire de 3% par année la consommation d’énergies non renouvelables par la Ville de Genève est un objectif inatteignable qui restera donc lettre morte. Mais nous pouvons prévoir de réduire cette consommation de 10% en trois ans, ce qui représente plus que ce qui est requis dans la motion M-583 et, surtout, un objectif réalisable.

C’est justement la réalisation de cet objectif qui nous permettra ensuite de nous demander dans quelle direction nous voulons aller et quels programmes nous voulons mettre en œuvre pour ce faire. Nous savons qu’il est actuellement impossible pour la Ville de se passer complètement d’énergies non renouvelables, même si nous applaudirions tous des deux mains la réalisation de cet idéal. Mais, je le répète, vu le niveau des avancées technologiques actuelles et des économies d’énergie que nous pouvons faire, c’est impossible.

La Ville a pourtant fourni un énorme effort en la matière. Fort de cette expérience et des résultats déjà atteints, le groupe libéral est convaincu que, avec un

véritable soutien du Conseil administratif et du Conseil municipal, le Service de l'énergie peut réduire de 10% en trois ans la consommation par la Ville d'énergies non renouvelables. Quand il y sera parvenu, dans deux ans et demi, nous serons les premiers à proposer que notre municipalité s'engage à réduire d'un nouveau pourcentage significatif cette consommation durant les trois ans et demi suivants. Tel est le sens de mon amendement, qui consiste à modifier comme suit la troisième invite de la motion:

Projet d'amendement

«– à diminuer parallèlement la consommation d'énergies non renouvelables de la Ville de Genève de 10% en trois ans;»

En remplaçant les 3% par année par les 10% en trois ans, nous substituerons à l'utopie un objectif quantifiable à l'égard duquel nous pouvons demander au Conseil administratif de nous rendre des comptes.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Selon le groupe radical, la motion M-583 a été élaborée dans le même esprit que la proposition PR-423 sur l'électricité photovoltaïque – du moins, c'est l'impression que nous avons retirée de sa lecture et de son analyse. En effet, il nous semble qu'elle encourage la Ville à faire preuve d'une volonté très claire de diminuer sa consommation d'énergies non renouvelables.

Différents bilans du Service de l'énergie nous ont permis de prendre connaissance des pas très importants d'ores et déjà accomplis dans ce sens. Des objectifs extrêmement ambitieux ont été posés et nous ne pouvons que saluer l'outil supplémentaire que propose la motion M-583 en vue de leur réalisation. Il nous semble également intéressant d'encourager les privés à faire de même, car, à l'évidence, c'est un combat qui touche l'ensemble des consommateurs, qu'ils soient issus de collectivités publiques ou d'entreprises privées.

Bien entendu, les radicaux saluent la volonté des motionnaires d'encourager la Ville à proposer des budgets réalistes, vu la situation actuelle en matière de coût des énergies. Nous aurions néanmoins tendance à suivre l'amendement des libéraux, non pas parce que nous estimons que les 3% par année ne représentent pas un objectif réaliste, mais parce qu'il nous semble, à la suite des explications de certains intervenants entendus par la commission Agenda 21, qu'il est plus réaliste de procéder par paliers aux diminutions de consommation d'énergies non renouvelables. Je pense notamment au cas où toute une série de chaudières devraient être remplacées: il serait plus facile de le faire par paliers que de passer de 3% en 3% de diminution par année.

Nous soutiendrons donc l'amendement des libéraux et nous encourageons l'ensemble du plénum à accepter la motion M-583 amendée par la commission Agenda 21.

M. Eric Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs, j'interviens juste pour vous enjoindre de refuser l'amendement libéral. Notre législature se compose de quatre années, c'est-à-dire de quatre exercices budgétaires. Il ne me semble pas souhaitable d'attendre la fin de cette législature pour faire le constat des avancées réalisées. En revanche, nous donnerions un signe clair aux services de l'administration en leur demandant pourquoi ils n'ont pas pu atteindre les 3% requis, mais sans leur en vouloir pour autant. C'est seulement ainsi que nous pourrions savoir sur quels points agir réellement pour économiser de l'énergie non renouvelable – et de l'énergie en général.

Nous vous invitons donc à ne pas suivre l'amendement du Parti libéral, afin de nous permettre d'établir des sortes de tableaux de bord pour mener à bien notre politique publique en matière d'énergie. Cela nous permettra, à chaque budget, de savoir pourquoi nous n'avons pas pu atteindre l'objectif fixé – au cas où nous n'aurions pas pu l'atteindre – et combien nous coûteraient les investissements nécessaires pour ce faire. Ainsi, nous pourrions procéder aux arbitrages indispensables à l'avancée de cette politique publique.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je voudrais tout d'abord dire à M. Froidevaux que la technologie existe! Le Conseil administratif s'est déplacé in corpore dans des pays beaucoup plus froids que le nôtre – en Suède, notamment – pour voir des maisons passives qui ne nécessitent pas d'apports énergétiques autres que ceux qu'elles produisent. Je considère donc qu'il est aberrant de prétendre que les avancées technologiques actuelles ne suffisent pas à atteindre cet objectif. Dans le programme de l'Alternative, nous avons fait une promesse qui va dans le sens des économies d'énergie, et le Conseil administratif fait siennes l'ensemble des invites de la motion M-583. Il n'est pas nécessaire d'y revenir, je crois qu'il est important de le dire.

Quant à l'affirmation selon laquelle la Ville se serait saisie un peu tard de la problématique énergétique, elle est fautive, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! La Ville de Genève a joué un rôle précurseur en matière d'économies d'énergie. Sous les mandats respectifs de M^{me} Burnand et de M. Ferrazino, des économies importantes ont été réalisées et j'entends bien poursuivre cette dynamique exemplaire sur bien des points, notamment dans le domaine de la rénovation d'immeubles. Nous avons aujourd'hui des immeubles rénovés à Saint-Gervais qui ont le label Minergie, tout comme une crèche municipale construite dernièrement à Saint-Jean.

Vous voyez donc que la Ville de Genève est à la pointe dans ce domaine, et je vous invite à ne pas propager la rumeur selon laquelle elle serait en retard. Nous avons tout intérêt à dire et à montrer notre excellence; il y a même d'autres municipalités de notre canton ou au niveau suisse qui envient le fruit de nos efforts en matière d'économies d'énergie.

Il est très difficile d'exiger une diminution de 3% par année de la consommation d'énergies non renouvelables par la Ville de Genève, ou une diminution de 10% en trois ans. Nous avons fixé comme objectif de nous passer d'énergies non renouvelables d'ici à 2050, et nous ajusterons le tir au fur et à mesure des innovations technologiques et selon nos capacités financières du moment, bien sûr. Je ne peux pas m'engager aujourd'hui à respecter l'invite de la motion M-583 sur cette diminution de 3%.

Nous avons pris l'engagement de tenir le Conseil municipal au courant, par le moyen de nos tableaux de bord, des pas en avant réalisés en matière d'économies d'énergie. J'entends bien que cela se fasse régulièrement, mais vous ne pouvez pas nous demander d'atteindre un objectif aussi difficile qu'une diminution de 3% par an de la consommation d'énergies non renouvelables.

Je vous présenterai prochainement – je termine par là – des projets de rénovation de grands ensembles comme la Cité-Jonction et les Minoteries, qui nous permettront d'abaisser de manière drastique les dépenses énergétiques à venir et de maîtriser le coût de la facture pour notre municipalité. C'est pas à pas, côte à côte et tous ensemble que nous parviendrons à relever ce défi.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est refusé par 35 non contre 18 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à communiquer au Conseil municipal la consommation cumulée de la Ville de Genève en matière d'énergies non renouvelables;
- à étudier les énergies de substitution susceptibles d'alimenter la Ville de Genève et à en soutenir le développement dans la région genevoise;

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur des transports publics

- à diminuer parallèlement la consommation d'énergies non renouvelables de la Ville de Genève de 3% par an dès l'année 2007;
- à identifier les entreprises les plus consommatrices d'énergies non renouvelables en ville de Genève et à entrer en contact avec elles pour examiner si une modification de leur alimentation en énergie peut être opérée à moyen terme;
- à prévoir ses budgets à venir en tenant compte des coûts croissants de l'énergie consommée.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 380 420 francs destiné aux travaux d'adaptation de carrefours et de chaussées, de voies réservées et d'arrêts, du réseau d'assainissement, ainsi qu'à des modifications de l'éclairage public, liés au plan directeur des transports publics 2007-2010, déduction faite de la participation de l'Etat d'un montant de 1 199 740 francs, selon l'application du cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, soit un montant brut de 4 580 160 francs (PR-588 A)¹.

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

La commission des travaux, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, a étudié ladite proposition lors de ses séances des 30 janvier et 5 mars 2008.

La rapporteuse remercie M^{mes} Ursi Frey et Lucie Marchon pour leurs notes de séance.

¹ Proposition, 3637.

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics**Préambule**

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du développement des transports en commun entrepris par les autorités cantonales.

Après avoir appuyé le principe de ce développement, le Conseil municipal a voté, entre 2001 et 2005, divers autres crédits relatifs aux branches de tramway de Sécheron, des Acacias et de Cornavin-Meyrin-CERN.

La proposition PR-588 vise les adaptations nécessitées par le nouveau plan directeur des transports publics pour la période 2007-2010 et situées sur le territoire de la Ville. La proposition concerne des travaux d'adaptation de carrefours, de voies réservées, d'arrêts, d'éclairage public, de mobiliers, d'entretien des voies de bus, ou encore de réseau d'assainissement qui sont à la charge de la Ville, en application des dispositions légales en la matière (cf. cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989: H 1 55.04).

Séance du 30 janvier 2008

Audition de représentants de la Ville et du Canton de Genève, ainsi que des Transports publics genevois (TPG):

- *M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), MM. Alexandre Prina-Rosso, délégué à la mobilité au SAM, et Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, pour la Ville;*
- *M. Fabrice Etienne de la Direction générale de la mobilité du Département du territoire, pour le Canton;*
- *M. Pascal Ganty, directeur développement ingénierie, pour les TPG*

Présentation du plan directeur cantonal

En préambule, le collaborateur de la Ville délégué à la mobilité au SAM rappelle que la présente demande de crédit ne vise que les travaux d'aménagement liés au tram et diverses adaptations impliquées par la transformation de bus et de trolleybus dans le cadre de l'étape 2007-2010.

Cette proposition ne concerne pas encore la ligne de tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) qui nécessitera des travaux de déviation importants qui feront l'objet de deux prochaines propositions du Conseil administratif.

Le représentant de la Direction générale de la mobilité du Département du territoire expose ensuite, dans les grandes lignes, le nouveau plan directeur cantonal lié au bassin franco-valdo-genevois. La population se développe de manière impressionnante. 800 000 personnes sont attendues dans cet espace, dont la moitié dans le canton de Genève. Il s'agit de l'une des progressions les plus importantes au niveau suisse, voire européen. L'enjeu de la mobilité est donc tout à fait

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur des transports publics

exceptionnel. Pour répondre aux besoins, les fréquences devraient être doublées. Le bilan du plan de développement des années 2003 à 2006 est qualifié de positif. La réalisation de l'objectif d'un développement de 20% a dépassé toute espérance en atteignant un taux de 28%. La fréquentation des transports publics a fortement augmenté, tant au niveau des TPG que des Chemins de fers fédéraux (CFF). Les objectifs du plan 2007 à 2010 concernent le tram, dont le TCOB. La liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) est aussi évoquée. Il convient de favoriser des transports publics qui répondent à la demande. Le Conseil d'Etat tient à prendre en compte le bassin dans son ensemble. Beaucoup reste encore à faire. Les TPG doivent encore diminuer le temps des trajets entre les arrêts. Le nouveau plan directeur devrait permettre, à cet égard, une diminution de 25%. L'horaire 2008 est déjà appliqué depuis la fin de l'année précédente.

A Meyrin, des oppositions se sont organisées contre le tracé du tram et elles retardent les travaux. Un prolongement de la ligne est prévu jusqu'au CERN, voire jusqu'à Saint-Genis-Pouilly.

Prochainement, une demande d'autorisation sera déposée afin de permettre l'installation d'une nouvelle ligne de tram entre le Pays de Gex et le centre-ville.

Un plan illustrant les orientations du Conseil d'Etat est présenté aux commissaires. Il montre les déviations qui seront nécessitées par la mise en service du TCOB.

Les lignes transfrontalières sont également à prendre en compte, dont le CEVA, même si cette dernière liaison ferroviaire ne sera pas encore réalisée en 2010.

Un important couloir existe déjà entre Cornavin et Saint-Julien-en-Genevois: la ligne du bus D. Une première mesure permettant de l'optimiser a été réalisée au Bachet-de-Pesay. Elle permet de gagner deux minutes. La mairie de Saint-Julien prévoit encore d'autres mesures permettant également de raccourcir la durée du trajet.

Un groupement a été créé, auquel participent des représentants français et vaudois dans le cadre des lignes transfrontalières.

Dans ce contexte, les TPG ont obtenu la ligne Y. D'autres nouvelles lignes rejoignant la gare routière seront encore mises en place. Pour la période 2006-2010, le développement des TPG représentera 20%, les horaires CFF seront étoffés et certaines lignes renforcées.

En revanche, aucune augmentation n'est prévue pour le moment du côté des Mouettes de la Société des mouettes genevoises navigation (SMGN).

A l'issue de sa présentation circonstanciée, le représentant du Canton donne encore un certain nombre de précisions sur les chiffres du plan exposé aux participants.

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

Puis, en réponse aux dernières questions des commissaires, les diverses personnes auditionnées apportent encore les précisions suivantes:

- le quartier de la Jonction sera mieux irrigué, en ce sens qu'une répartition des bus s'effectuera entre les différents ponts. Selon le délégué à la mobilité, l'on pourrait s'attendre, avec l'application du nouveau plan, à une diminution de 50% du trafic actuel;
- en ce qui concerne le projet de la nouvelle plate-forme du pont de la Machine, la Confédération n'a pas encore délivré d'autorisation permettant l'installation d'un nouveau débarcadère. Cette extension impliquera un investissement très important, tant au regard des travaux qu'elle implique, que de l'achat de nouvelles Mouettes. Un contrat de prestations de la SMGN est à l'étude auprès du Conseil d'Etat, mais rien n'est encore défini;
- les travaux du TCOB devraient débiter à la fin de l'année déjà pour bénéficier de la subvention. Quelle sera la durée du chantier? Trois ans;
- qu'en est-il de la construction du pont de l'Ile? L'essentiel des coûts sera pris en charge par le Canton;
- de nouveaux aménagements sont-ils prévus à la Corraterie et à Bel-Air? La place Bel-Air sera entièrement réaménagée;
- qu'en est-il de l'acquisition de véhicules supplémentaires et de l'augmentation du personnel nécessitée par le nouveau plan? Cela a bien entendu été planifié avec l'achat de 18 nouveaux tramways et l'engagement de personnel de conduite et d'encadrement;
- un commissaire évoque les nombreuses oppositions au projet du TCOB. Quel est le retard prévisible? Les oppositions sont effectivement nombreuses, mais des conciliations sont en cours et il y a bon espoir qu'elles aboutiront. Les opposants ont souvent pour seul but de se faire entendre et d'obtenir des modifications du projet.

Présentation de la proposition PR-588

Le chef du Service du génie civil de la Ville rappelle les éléments de la proposition du Conseil administratif dans leurs grandes lignes.

La demande de crédit actuelle ne concerne pas des études, mais les divers aménagements incombant à la Ville; l'infrastructure lourde est du ressort de l'Etat de Genève alors que la charge des distributeurs, des supports signalétiques et du balisage des arrêts revient aux TPG.

Les dispositions légales prévoient le partage, entre la Ville et le Canton, des coûts liés à l'aménagement des arrêts, ainsi qu'à la construction ou à la modification des chaussées générées par le plan.

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

Les frais d'installation des équipements en matière d'éclairage public liés aux nouveaux arrêts ou aux arrêts déplacés sont, en revanche, entièrement à la charge de la Ville.

Le crédit demandé vise des travaux planifiés comme des travaux pas encore planifiés.

Les travaux planifiés concernent l'arrêt «Molard», situé à la rue du Rhône, ainsi que les frais induits par la création d'une voie de bus à la route des Jeunes, pour la partie comprise entre la rue François-Dussaud et le carrefour de l'Étoile. Le franchissement du canal de l'Aire, qui se trouve sous la route, implique la construction d'une dalle en béton.

Les travaux non encore planifiés visent des éléments qui devront être refaits tels que certains arrêts et voies défectueuses ou qui doivent être déplacés en raison des changements prévus.

Bien que chaque arrêt n'en soit pas pourvu, la pose régulière d'un certain nombre de nouveaux abribus est prévue.

Une commissaire demande, à cet égard, quel est le rôle de la convention signée entre la Ville et la Société générale d'affichage qui prévoyait la prise en charge, par cette dernière, de certains abribus. Le collaborateur de la Ville explique que la convention a été prolongée d'une année et qu'elle ne concerne qu'une partie des nombreux abribus existants. La Ville souhaitant réduire la publicité à hauteur de 35%, il lui appartient de prendre en charge un certain nombre d'abribus.

Existe-t-il des itinéraires cyclables sur la route des Jeunes? Oui, les vélos peuvent circuler sur la contre-route.

Qu'en est-il de la problématique de l'éclairage souvent insuffisant dans les abribus? Réponse: un montant est prévu en vue d'améliorer l'éclairage.

Par rapport à la route des Jeunes, la limitation de vitesse fixée actuellement à 80 km/h passera à 60 km/h. La largeur future des voies sera adaptée à cette situation.

Pourquoi ne pas prévoir simplement la contre-route pour le bus? Le représentant du Canton relève que, si les vélos y circulent également, les bus ne peuvent pas les doubler. Dans un premier temps, il était prévu de faire circuler les vélos sur le trottoir, mais la largeur de ce dernier a été jugée insuffisante. C'est une question de gabarit et de bordures.

Une commissaire estime l'affichage des horaires insuffisant d'une manière générale. Qui est compétent en la matière? Ce sont les TPG. Au départ, seuls quelques endroits ont été équipés de signalisation lumineuse. Cette pratique va toutefois s'étendre et l'éclairage sera amélioré.

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

Une commissaire souhaite connaître le nombre d'arrêts équipés d'abribus situés sur le territoire de la Ville. Le complément d'informations fourni le 8 février 2008 par le chef du Service du génie civil indique que, sur les 166 arrêts situés sur le territoire de la Ville, 118 sont équipés de 1 à 8 abribus (au total: 288) alors que seuls 48 arrêts en sont dépourvus. Par ailleurs, 11 autres abribus sont stockés dans les dépôts en attendant leur repose. Sur l'ensemble des abribus, 188 sont à la charge de la Société générale d'affichage et 111 à la charge de la Ville.

Séance du 5 mars 2008*Discussion et vote*

En fait, les commissaires n'entament aucune nouvelle discussion sur la proposition. Déjà convaincus lors des auditions du 30 janvier, ils décident de passer sans autre au vote.

Soumise au vote, la proposition PR-588 est ainsi acceptée à l'unanimité des membres présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Linda de Coulon, rapporteuse (L). Pourquoi prononcer sept mots, lorsque trois suffisent? Bien que le montant demandé dans la proposition PR-588 soit important, je me contenterai de rappeler qu'il concerne des travaux rendus nécessaires par le nouveau plan directeur des Transports publics genevois (TPG) pour la période 2007-2010.

Le principe du développement des transports en commun a été soutenu par le Conseil municipal. Les travaux prévus dans cette proposition seront à la charge de la Ville, en application des dispositions légales. Mesdames et Messieurs, le crédit demandé a été voté à l'unanimité des membres de la commission des travaux sans exiger de longues discussions, je vous recommande donc en son nom de faire de même.

Premier débat

(*La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.*)

M^{me} Andrienne Soutter (S). Je vais en fait répéter les propos de M^{me} de Coulon. Il s'agit ici d'une somme importante, mais qui se répartit en un grand nombre de subdivisions correspondant à des objets plus petits, nécessaires et même indispensables, liés à l'adaptation et l'aménagement de nouvelles lignes de tram et de bus situées sur le territoire de la Ville de Genève.

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

Les membres de la commission des travaux ont été convaincus par les plans qui leur ont été présentés et les explications données par les représentants des services municipaux; ils ont donc accepté à l'unanimité la proposition PR-588, que nous recommandons à notre tour au Conseil municipal de voter à l'unanimité.

M. Alexandre Wisard (Ve). J'interviens juste pour rappeler que, au début du XX^e siècle, Genève avait la chance de disposer du réseau de tram le plus moderne d'Europe, il faut le dire. Il allait bien au-delà de la frontière, puisqu'il était possible de l'emprunter pour se rendre à Hermance, à Douvaine et même à Saint-Julien-en-Genevois. A partir des années 1960, ce réseau de tram fut sacrifié sur l'autel du modernisme d'après-guerre et du progrès social incontestable que constituent la voiture et le transport privé. Mais ce beau tableau a commencé à se noircir dès la fin des années 1990, et c'est sous l'impulsion écologiste au Conseil d'Etat que Genève a relancé son réseau de tram, afin d'augmenter l'offre en transports publics et d'éviter un engorgement complet de la circulation en ville.

Cette revitalisation – le mot n'est pas trop fort, et je l'apprécie tout particulièrement – du réseau de tram genevois s'accompagne d'une requalification des espaces publics que nous avons toutes et tous ici pu apprécier. Pensons à la rue de Lausanne ou à la route des Acacias après le réaménagement de la ligne de tram: ces quartiers en ont été métamorphosés! Mais ces transformations urbaines ont un coût pour la Ville, c'est ce que nous voyons ce soir dans la proposition PR-588.

Je précise que le montant total du crédit demandé n'est pas de 3 380 420 francs, malgré ce que stipule l'intitulé de la proposition, mais de 5,4 millions de francs. Vous l'aurez constaté si vous avez bien lu la proposition et le rapport, chers collègues: le Conseil administratif a décidé de récupérer 2 millions de francs dans un budget non dépensé pour les réaffecter à ce projet. Le procédé est un peu douteux, nous l'avons déjà souligné en commission des travaux. Elle n'est pas la commission des finances, mais tout de même! Nous essayons de nous y intéresser à tous les aspects des dossiers que nous traitons. Nous aurions trouvé plus intéressant que le Conseil administratif termine cette première proposition avec un non-dépensé de 2 millions de francs et ne masque pas la justesse des coûts en nous soumettant une demande de crédit à hauteur de 5,4 millions de francs. Mais nous ne chipoterons pas sur ce détail.

L'essentiel, aux yeux des Verts, c'est les informations qui nous ont été données en commission, à savoir que la Ville de Genève devra chaque année, jusqu'en 2015, engager 20 millions de francs pour suivre le programme de développement des trams mis sur pied par le Canton. La proposition M-588 est donc modeste à cet égard. Nous aurons d'autres demandes de crédit à examiner jusqu'en 2015, soyons-en bien conscients. Le groupe des Verts soutiendra bien évidemment cette proposition du Conseil administratif.

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, étant donné que nous sommes attachés à la liberté, et notamment à celle du choix des moyens de transport aussi bien individuels que publics – je pense notamment aux trams et aux bus – nous voterons bien sûr la proposition PR-588. En effet, elle répond à des besoins incontournables. On nous l'a bien précisé, et à juste titre: nous devons maintenant équiper une grande partie de la ville en moyens de transports efficaces. Nous avons d'ailleurs déjà voté des crédits similaires – non pas de par leur montant, mais dans leur esprit – pour la rue de Lausanne et la rue de la Servette. Soyons cohérents, allons jusqu'au bout pour améliorer la desserte en transports publics de la ville de Genève!

M^{me} Christiane Olivier (S). Comme l'a dit ma collègue Andrienne Soutter, le groupe socialiste votera la proposition PR-588. Nous souhaitons toutefois formuler deux réflexions. Une fois de plus, il s'agit ici d'un «crédit paquet», c'est-à-dire que ce montant de 3 380 420 francs porte à la fois sur l'éclairage public, les arrêts de bus, le réseau d'assainissement, les chaussées... Il aurait été utile de donner à la commission des travaux des chiffres un peu plus précis, afin que nous sachions comment sera répartie cette somme. J'ai siégé à ladite commission au cours de législatures précédentes, et je me souviens que nous avons adressé la même recommandation au département de M. Pagani, afin d'obtenir des budgets plus précis pour chaque projet.

Je passe à ma deuxième remarque. Comme nous le savons tous, la Ville devra, d'ici à 2018, respecter les normes OPB, qui sont des normes légales et obligatoires. Nous souhaiterions prendre de l'avance sur la réalisation de cet objectif en proposant d'utiliser du bitume phonoabsorbant pour les revêtements de chaussée. Ce serait un premier signe de la part de notre municipalité en vue de diminuer les nuisances sonores que nous devons de toute manière réduire drastiquement d'ici à 2018.

M. Rémy Burri (R). J'interviens brièvement pour dire que le groupe radical acceptera évidemment, lui aussi, le crédit demandé dans la proposition PR-588. Il va de soi que le développement des transports publics du côté municipal doit se faire en harmonie avec les travaux engagés par le Canton. Les TPG se développent énormément, et ce crédit permettra d'améliorer à la fois leur vitesse commerciale, le confort des passagers et la sécurité aux différents arrêts et carrefours concernés. Je vous recommande donc, chers collègues, de voter la proposition PR-588.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame Olivier, je m'étonne de votre remarque. Vous avez pu procéder à l'audition, comme il se doit, de l'ensemble des personnes qui s'occupent de ce dossier, et j'imagine que vous leur avez

Proposition: divers travaux d'aménagement liés au plan directeur
des transports publics

posé les questions idoines – toutes les questions possibles et imaginables! Le projet présenté par le Conseil administratif comporte d'ailleurs le détail des postes relatifs aux dépenses prévues. Je reste bien évidemment à votre disposition, le cas échéant, mais, jusqu'à preuve du contraire, mes services sont tout à fait aptes à vous répondre, y compris à des questions que vous leur poseriez par courrier interne. Je pense d'ailleurs que nous avons tout intérêt à maintenir cette transparence par le jeu des questions et des réponses et à rester disponibles, les uns et les autres, si des doutes subsistent.

En ce qui concerne cet investissement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'étais pas plus tard qu'aujourd'hui au siège des TPG pour voir les indicateurs par rapport aux contrats de prestation: ils sont tous positifs. Tous les francs investis dans les TPG produisent leurs effets à court et à long terme. L'augmentation des kilomètres parcourus est très importante, il s'agit donc d'une prestation majeure mise à la disposition du public. La vitesse commerciale augmente elle aussi, puisqu'elle a passé de 15 à 16 km/h, l'objectif visé étant fixé à 17 km/h; c'est mieux que ce que peut faire une voiture qui, je le rappelle, n'atteint qu'une moyenne de 14 km/h.

Donc tous les indicateurs sont au vert! Les TPG font des efforts considérables et il s'agit de procéder aux investissements nécessaires pour adapter l'ensemble de leurs lignes à leur politique de développement, afin de mettre à la disposition de nos concitoyennes et concitoyens des moyens adaptés aux exigences de notre époque. Comme l'ont dit certains d'entre vous, nous devons faire en sorte de respecter les normes OPB et OPAir d'ici à 2018, car c'est vital pour l'habitabilité de notre ville et pour le bien-être de tout un chacun, surtout des personnes souffrant de problèmes respiratoires. Ces dernières verront leur état s'améliorer si nous poursuivons la politique que nous entendons mener.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avance de voter ce crédit, tout comme d'ailleurs les autres «paquets» qui vous seront soumis prochainement – notamment en ce qui concerne le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

vu le projet de plan directeur des transports publics 2007-2010;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 3 380 420 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de 1 199 740 francs, destiné aux travaux d'adaptation de carrefours et de chaussées, de voies réservées et d'arrêts, du réseau d'assainissement, ainsi qu'à des modifications de l'éclairage public, liés au plan directeur des transports publics 2007-2010, soit un montant brut de 4 580 160 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense brute prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 580 160 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2011 à 2030.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 210 000 francs destiné à la fabrication de supports pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux, sans but lucratif (PR-593 A)¹.

Rapport de M^{me} Vera Figurek.

Réunie le 19 mars 2008, la commission des travaux a entrepris l'étude de la proposition qui lui a été renvoyée par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 février 2008.

¹ Proposition, 4118.

La rapporteuse tient à remercier M. Jorge Gajardo Muñoz de l'excellente prise de notes de cette séance.

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif, accompagné de M. François Buensod, conseiller juridique au département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), M. Claude Brulhart, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et M. Sylvain Girard, ingénieur au Service du génie civil

M. le magistrat Pierre Maudet étant retenu à la commission des finances, M. Buensod, sur demande des commissaires, introduit la proposition.

Il attire l'attention des commissaires sur le fait que la demande de crédit est due à l'entrée en vigueur de la loi sur les procédés de réclame (LPR), qui prévoit une répression de l'affichage sauvage. La solution semble demeurer dans l'augmentation des espaces d'affichage libre. Dans l'ouverture au marché public, il est demandé la fourniture de panneaux au concessionnaire. Actuellement, la procédure est bloquée en raison de plusieurs recours.

Le Conseil administratif voulait trouver une solution, car il est évident que les surfaces d'affichage libre ne sont pas suffisantes. Il a donc estimé que la Ville devait prendre elle-même en charge l'acquisition et la pose de panneaux d'affichage.

Il s'agirait d'installer des grands panneaux de format F12 (actuellement il y en a environ 12 sur le domaine public) et des plus petits, de format A2, sur des armoires électriques. En effet, à l'heure actuelle, il y a déjà des panneaux sur les bennes à verre et à vêtements. Ils seraient donc remplacés par un affichage sur des panneaux électriques.

M. Maudet arrive et prend le relais. Il tient à préciser que cette proposition émane des services de M. Pagni et de son propre département. D'un commun accord entre les deux magistrats, il a été jugé plus opportun que M. Maudet soit le représentant du Conseil administratif sur cet objet, car les commissaires auraient certainement des questions quant à l'exploitation et l'entretien des panneaux prévus dans la proposition.

Questions des commissaires

Une commissaire demande à M. Maudet si l'objectif de cette proposition est de gagner du temps ou d'éviter de retarder la mise en application de la loi. Pourquoi ne pas attendre le dénouement de la procédure d'attribution du marché de l'affichage public?

M. Maudet répond que la bataille juridique pour l'attribution de la nouvelle concession d'affichage retarde de plus d'une année la fourniture et la pose d'emplacements destinés à l'affichage libre.

Or, dès le vote populaire de 2007, il a été prévu de mettre en application la décision du peuple, qui consiste à interdire l'affichage sauvage. Aussi, le Conseil administratif a voulu trouver une solution de compensation d'espaces pour les associations et les différents intervenants concernés qui n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour l'affichage.

C'est pourquoi M. Maudet a demandé au Conseil administratif que l'on découple les supports de la concession commerciale. En effet, si l'on attendait pour que la nouvelle concession entre en vigueur, ce serait jusqu'en juillet 2009, au plus tôt.

MM. Pagani et Maudet ont donc décidé d'extraire les supports de l'appel d'offres. Ainsi, la Ville de Genève s'occuperait elle-même des supports.

Un commissaire demande s'il y a une réelle volonté d'appliquer la loi et de réprimer l'affichage sauvage.

Il est évident, pour M. Maudet, que même si la mesure est acceptée par le Conseil municipal, il mettra en œuvre les moyens nécessaires pour appliquer la nouvelle loi et lutter contre les affiches sauvages. Pour le magistrat, la pratique actuelle de l'affichage sauvage n'a aucun sens. En effet, une affiche ne reste visible que trente minutes avant d'être recouverte par un autre afficheur. Il y a urgence, car l'application de la LPR implique clairement la compensation en termes d'espaces pour les réclames non lucratives. Si le crédit était voté rapidement, les travaux pourraient commencer en automne.

Un des commissaires trouve que le prix des panneaux est élevé. Il demande donc si un appel d'offres a été lancé à trois entreprises au moins.

M. Brulhart confirme que cela a bien été fait et ajoute qu'en ce qui concerne le montant des panneaux, un appel d'offres a été lancé. Le résultat met en relief les coûts suivants:

- pour les panneaux A2: 68 francs l'unité;
- pour les F12: 1700 francs l'unité (c'est le prix actuel pratiqué par la Société générale d'affichage, SGA).

Il est rappelé aux commissaires qu'un panneau de format F12 correspond à 25 panneaux de format A2.

Sont incluses dans ces prix les inscriptions «Ville de Genève» sur les frontons signalétiques.

Au niveau du bon fonctionnement du processus, M. Maudet préconise que les agents municipaux s'occupent d'amender les afficheurs sauvages. Dans un premier temps, les sanctions seront élevées et les moyens seront mis en œuvre pour supprimer les affiches sauvages. En principe, la répression et la multiplication des espaces d'affichage libre permettront de supprimer totalement l'affichage sauvage.

Le fait que ce soit la Ville uniquement qui se charge des supports d'affichage offrirait l'avantage d'une unité du mobilier urbain, qui demeurerait sobre.

A l'interrogation d'une commissaire qui se demandait s'il était possible d'apposer sur les différents supports un règlement (par exemple l'obligation d'identifier les responsables des affiches et le respect des dates mentionnées sur les affiches pour éviter que des associations collent leurs affiches sur celles qui existent déjà), M. Maudet précise qu'il ne trouve pas cela pertinent, car l'affichage est justement libre et doit remplir sa fonction comme tel. Il semble que suffisamment d'espaces disponibles seraient prévus.

En outre, il précise qu'à l'heure actuelle, dans l'affichage sauvage, c'est surtout la partie commerciale qui «pollue». Les agents municipaux sont donc très vigilants et distribuent régulièrement des amendes salées, car ce sont des entreprises commerciales qui ont les moyens de les payer. Dans le règlement actuel, il est prévu par la SGA, sur laquelle la Ville perçoit des redevances, que les affiches soient laissées au minimum quinze jours.

M. Buensod ajoute également que, dans le nouveau règlement du Conseil d'Etat, une limitation du nombre d'affiches pour les grands formats existe. La rapporteuse demande que ce règlement soit transmis aux commissaires.

Une commissaire dit qu'elle a vu sur les panneaux électriques de la Ville de Genève la mention «Défense d'afficher». Or M. Maudet a affirmé que l'on prévoyait d'inclure ces espaces dans les endroits possibles d'affichage. Est-ce possible?

M. Buensod précise qu'il ne s'agit pas d'un problème technique, mais purement esthétique. La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a été sollicitée pour qu'elle émette un préavis.

Pourquoi Affichage vert a-t-il le monopole de l'affichage sur les bennes?

M. Maudet répond que ce sont les finances qui ont voté ce crédit. Auparavant, Serbeco avait le monopole, qui a été attribué à présent à Affichage vert.

Les nouveaux espaces d'affichage permettront-ils de diminuer ou d'augmenter les surfaces d'affichage par rapport au nombre actuel d'affiches?

M. Maudet explique que les milieux concernés ont été concertés et qu'ils ont affirmé qu'environ 2000 supports sont nécessaires. Ce nombre fait état de la quantité de surfaces A2 demandées.

Mais le magistrat pense que ce serait une diminution des surfaces par rapport à l'affichage sauvage actuel, qui comprend l'affichage sauvage commercial.

Il en profite pour attirer l'attention des commissaires sur le fait qu'en ce qui concerne l'entretien, un système intéressant pour la Ville a été trouvé. En effet, la concession pour les 50% des supports serait accordée à une société, mais cette dernière s'occuperait d'entretenir les 100% des supports.

Cette société pourrait être, par exemple, Affichage vert. Pour différencier les panneaux de la société de ceux de la Ville, le signe distinctif pourrait être la couleur: par exemple, les panneaux verts pour ceux de la société et rouges pour ceux de la Ville de Genève. Les afficheurs auraient donc la possibilité soit d'afficher eux-mêmes leurs affiches sur les supports «Ville», soit de les confier à la société, qui s'en chargerait et les apposerait sur les supports verts.

Une commissaire demande où seront placés les panneaux F12. Elle tient à ce que les lieux choisis n'entrent pas en contradiction avec la CMNS.

M. Brulhart répond que l'avis de la CMNS sera respecté dans le choix des emplacements.

De plus, M. Maudet ajoute que l'on veillera à la sécurité routière et il précise que le Conseil municipal a toujours été vigilant par rapport à la pollution visuelle, notamment durant la dernière législature.

Un commissaire demande s'il est possible d'ouvrir la mise au concours à une association de l'économie sociale et solidaire pour s'occuper de cet affichage.

M. Maudet répond que cela peut être envisagé mais qu'il faut aller vite.

Un autre commissaire demande si la société mandatée ne pourrait pas payer les supports en tant que futur concessionnaire.

M. Maudet précise que cela n'a pas été demandé dans le concours, car cela semblait difficile juridiquement.

Une commissaire demande qui sont les acteurs du secteur de l'affichage qui ont été consultés.

M. Maudet répond qu'on a procédé à des entretiens dans les quartiers, avec des subventionnés et notamment avec les responsables d'Affichage vert. M. Buensod ajoute que le Collectif pour la promotion associative a aussi été approché. Les avis des agentes et agents de sécurité municipaux ont également été pris en compte.

A la question de la même commissaire, qui demande s'il s'agira d'externaliser, à terme, la fonction des agents municipaux qui amèneraient les afficheurs sauvages, M. Maudet répond par la négative. Il précise qu'il envisage de confier le contrôle de l'affichage aux agents chargés du contrôle du stationnement, qui connaissent bien le terrain. Ce n'est donc pas la tâche que l'on externalisera, mais les personnes.

La même commissaire demande des précisions quant à la localisation des différents supports.

Le magistrat précise donc que:

- 1441 supports A2 remplaceront les affichages sur les bennes actuelles et seront disséminés en ville de Genève;
- 400 seraient disséminés partout sur les supports électriques;
- 23 supports F12 prendront place au centre des quartiers.

Un autre commissaire prolonge la question de sa collègue en demandant ce qu'il adviendra des abribus et des armoires TPG peintes en trompe l'œil.

M. Maudet rappelle que l'affichage sur les abribus est déjà proscrit actuellement et qu'à l'avenir il demeurera interdit. Les armoires TPG ne sont pas concernées par la proposition qui est soumise, dans ce cadre.

Un commissaire souhaiterait savoir si les coûts des ressources internes ont été estimés (proposition PR-593, page 4). M. Girard répond que les fondations et les armatures des 23 panneaux F12 reviennent à environ 7000 francs. Quant aux équipes du génie civil, elles fourniront environ douze jours de travail pour cette opération.

Une commissaire fait remarquer au magistrat que certaines associations n'ont même pas de quoi payer Affichage vert et qu'il serait donc pertinent de proposer la concession à une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

M. Maudet tient à rappeler à l'ensemble de la commission que la proposition PR-593 ne figure pas au plan financier d'investissement (PFI) et qu'il a donc tenté de ne pas demander de budgets supplémentaires pour l'entretien de supports d'affichage. De plus, il veillera à ce que les emplacements pour l'affichage libre, dont le nombre s'élève à 720, soient aussi visibles que la part concessionnée.

Discussion et vote

Une commissaire souhaiterait la liste des emplacements de panneaux F12.

Un commissaire du groupe des Verts propose une recommandation à la proposition PR-593: «Si l'affichage libre devait être concessionné, faire parvenir des appels d'offres aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.»

Après discussion, cette recommandation a été soumise au vote et acceptée à la majorité de la commission.

Tous les groupes sont d'accord de passer au vote de la proposition.

La proposition PR-593 est acceptée par 11 oui (2 AGT, 1 DC, 1 R, 3 S, 1 UDC, 3 Ve) et 2 abstentions (L).

La commission des travaux vous recommande donc d'accepter le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 210 000 francs destiné à la fabrication de supports pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux, sans but lucratif.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 210 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC).

Je n'ai pas pris la parole en tant que président de la commission des travaux sur l'objet précédent, car il avait fait l'unanimité et je pensais que nous tomberions rapidement d'accord en séance plénière. L'objet dont il est question maintenant, la proposition PR-593, a occupé la commission pendant une séance; nous étions pratiquement tous d'accord pour la voter, mis à part deux abstentions libérales. Je vous propose donc, chers collègues, d'aller assez vite ce soir et de voter cette proposition comme l'a fait la commission des travaux.

M^{me} Vera Figurek, rapporteuse (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens en tant que rapporteuse, et je donnerai tout à l'heure la position du groupe A gauche toute! La proposition PR-593 étudiée par la commission des travaux fait partie des discussions sur l'affichage sauvage. Il convient tout d'abord de rappeler que la population a voté l'interdiction de l'affichage sauvage et que la Ville de Genève se retrouve donc dans la situation de devoir prévoir un espace suffisant pour l'affichage libre. Je tiens à souligner que la commission des travaux ne s'est réunie qu'à une seule reprise pour débattre de cet objet. J'ai ensuite fait diligence pour rendre mon rapport, selon la demande de M. le magistrat Maudet.

Il s'agit de prévoir environ 2000 supports pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux sans but lucratif. M. Maudet propose que la moitié des supports soit donnée en concession à une entreprise privée du type Affichage vert, et que l'autre moitié soit prise en charge par la Ville de Genève, Affichage vert se chargeant de l'entretien de l'ensemble de ces supports. En commission, M. Maudet nous a rendus attentifs au fait que cette proposition devait être appliquée dans les meilleurs délais, sinon aucun support ne serait prévu pour l'affichage libre et l'affichage sauvage continuerait et serait réprimé.

L'argument selon lequel la proposition PR-593 serait profitable aux associations à but non lucratif a été mis en avant, raison pour laquelle la majorité de la commission des travaux l'a acceptée. Le groupe des Verts a proposé la recommandation suivante: «Si l'affichage libre devait être concessionné, faire parvenir des appels d'offres aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.» Cette recommandation a été soutenue par l'ensemble de la commission.

J'aimerais donner maintenant la position du groupe A gauche toute! Depuis les débats en commission, nous avons discuté de certains points et nous revenons ce soir sur notre position. En effet, lors de cette unique séance de commission, mon collègue et moi-même avons voté la proposition PR-593 sans grande conviction, faute de mieux, afin de venir en aide aux associations. Cependant, nous pensons qu'il n'est pas très honnête de voter un tel projet sans la ferme conviction qu'il est adéquat. C'est pourquoi nous revenons sur notre vote de commission, car nous sommes opposés à la perspective de céder une concession à des privés. Nous souhaitons que ce soit la Ville de Genève qui s'occupe de l'entretien de tous les supports d'affichage, afin de fournir assez d'espace aux associations sans gros budget qui ne peuvent même pas payer Affichage vert. Ma collègue présentera tout à l'heure un amendement que nous avons déposé à cet égard.

Quant à la recommandation des Verts, qui consiste à vouloir mandater un concessionnaire issu de l'économie sociale et solidaire, elle nous paraît dangereuse. En effet, elle risque de créer du dumping salarial avec la main-d'œuvre bon

marché. C'est pourquoi le groupe A gauche toute! votera la proposition PR-593 assortie de l'amendement que nous présenterons tout à l'heure, mais il refusera la recommandation des Verts.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme cela vient d'être rappelé, la proposition PR-593 fait suite à la modification de la loi acceptée par le peuple, qui pénalise les personnes recourant à l'affichage sauvage et stipule qu'il revient aux communes de mettre des espaces d'affichages à la disposition des associations et des milieux culturels.

Nous constatons avec bonheur que le Conseil administratif a pris des mesures et, sur ce plan, nous ne pouvons que saluer l'action de Pierre Maudet, qui avait largement fait campagne pour la modification de cette loi et qui avait promis, s'il était élu au Conseil administratif, de mettre des panneaux d'affichage libre à disposition. Il le fait, c'est bien! Il faut quand même le reconnaître...

Cependant, le nombre de panneaux prévus – 1441 – ne suffit pas pour couvrir les besoins des associations culturelles et des autres utilisateurs. En outre, la moitié de ces panneaux ne seront pas destinés à de l'affichage tout à fait libre, alors que les milieux associatifs et culturels en ont besoin de 2000. M. Maudet a même dit en commission que 2000 panneaux ne suffiraient pas à remplacer les surfaces utilisées aujourd'hui pour l'affichage sauvage.

Nous présentons donc un amendement visant à permettre aux associations et milieux culturels de poser des affiches sur les faces latérales des armoires électriques. Il est prévu de mettre des panneaux d'affichage sur la face principale, mais personne n'a pensé aux faces latérales. La loi indique que le format des affiches doit être A2, or nous proposons pour les faces latérales le format A3; A3 étant plus petit qu'A2, je ne pense pas que la loi l'interdirait. Notre amendement consiste à ajouter au projet d'arrêté de la proposition PR-593 un article 4 formulé comme suit:

Projet d'amendement

«*Art. 4.* – Afin d'augmenter les surfaces d'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux sans but lucratif, encore insuffisantes, il sera également autorisé d'afficher sur les faces latérales d'armoires électriques.»

Nous aimerions évidemment maintenir le taux d'informations sur la vie culturelle et associative actuellement affichées sur les murs de notre ville, et cela tout

en respectant la loi. Pour ce faire, nous sommes obligés d'ajouter des panneaux d'affichage. S'il n'y en a pas assez, il y aura un appauvrissement de la vie culturelle et alternative, car ses acteurs ne pourront simplement plus informer la population des manifestations organisées ou même du travail accompli – ou alors, ils devront bien recourir à d'autres modes d'affichage et crouleront sous les amendes... ce que nous regretterions, évidemment.

En revanche, nous sommes ravis d'apprendre que le magistrat a réellement la volonté de bannir l'affichage commercial qui se greffe sur l'affichage libre, et nous ne pouvons que soutenir cette initiative avec grand enthousiasme.

Cependant, une petite question n'a, selon moi, pas été résolue en commission: on nous dit que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) doit émettre un préavis concernant l'affichage sur les armoires électriques. J'aimerais donc savoir ce qui se passera au cas où elle donnerait un préavis négatif. Le connaissons-nous déjà? Et, s'il est négatif, l'affichage sur ces supports-là sera-t-il possible ou pas? Il me semble assez important de le savoir.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous recommandons évidemment à toutes et tous de voter notre amendement et l'excellente recommandation que nous avons déposée en commission, afin de nous assurer que la concession d'affichage sera bien accordée à une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Au final, nous vous invitons aussi à accepter la proposition PR-593 ainsi amendée.

Le président. Avant de passer la parole à M^{me} Brunier, je précise que je prolongerai la séance jusqu'à 19 h 15. Nous pouvions penser qu'une proposition votée quasiment à l'unanimité par la commission des travaux ne ferait pas l'objet d'un tel bataillon d'amendements! Si nous n'avons pas encore voté à 19 h 15, nous interrompons notre débat pour le reprendre après la pause dînaire.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Le groupe socialiste approuvera la proposition PR-593, comme il l'a fait en commission des travaux, et il votera également la recommandation et l'amendement des Verts. Nous verrons plus tard quelle position adopter par rapport à l'amendement d'A gauche toute!, mais à première vue nous ne l'accepterons pas.

Comme cela a déjà été dit, ces nouveaux espaces d'affichage ont été rendus nécessaires par le changement de la loi cantonale en la matière. A titre personnel, je tiens à attirer l'attention du magistrat en charge du dossier – heureusement qu'il est encore là pour m'entendre – et celle du plénum sur une nouvelle pratique

d'affichage qui se répand actuellement dans toute la ville: je veux parler des espaces d'affichage de petite taille dits «réservés», visiblement attribués aux associations culturelles. Cela signifie que figure sur le cadre la mention «Réservé à Affichage vert». Ce nouveau type de cadres prolifère dans des endroits parfois très incongrus, comme par exemple le soubassement d'un immeuble de la rue de la Terrassière, où ils sont à peu près au niveau où les chiens peuvent les lire – en dessous du Café-Restaurant Le Skipper, pour être précise – ou sur le décrochement que forme un immeuble, toujours à la rue de la Terrassière, à côté de la Librairie Le Parnasse. J'ai même vu de tels cadres apposés sur une vitrine – sur la porte d'entrée du Café du Cinéma, pour ne pas le nommer – à la rue des Savoises.

Il y a donc déjà des espaces réservés à Affichage vert sur le domaine privé, mais cela n'empêche pas qu'ils ont pris sur le public et peuvent constituer une forme de publicité – voire, dans certains cas, de pollution visuelle sur la voie publique. En outre, ces cadres sont disposés d'une manière qui me paraît un peu illogique et irrespectueuse des règles élémentaires en la matière. Je demande donc au magistrat ce qu'il en est, si une partie de ces futurs panneaux auraient déjà été concessionnés et si tout cela est conforme à la loi.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral considère que la proposition PR-593 du magistrat Maudet est un bon projet et il le soutiendra, puisqu'il s'agit de respecter la volonté populaire en matière de lutte contre l'affichage sauvage. Cette proposition permettra au magistrat d'appliquer la loi plus rapidement, avec les moyens dont il entend disposer pour ce faire.

Cependant, si les libéraux étaient déjà empruntés lors du vote de la recommandation des Verts en commission, après leur caucus, ils sont déterminés à ne pas la soutenir en séance plénière. Nous considérons qu'il n'appartient pas uniquement à un secteur de l'économie, qu'il soit social et solidaire ou pas, de s'attribuer la concession d'affichage. S'il y a attribution d'un marché, elle doit se faire de manière ouverte et publique. D'ailleurs, le respect de cette modalité d'attribution nous offre la garantie de ne pas compliquer davantage le débat sur la concession d'affichage. Nous voyons bien que la situation s'est envenimée sur ce plan, ce qui a provoqué des retards importants.

Nous ne soutiendrons donc ni la recommandation des Verts ni leur amendement déposé tout à l'heure, qui nous paraît une manière de contourner la loi votée par le peuple. Il nous semble en effet que c'est la promotion d'un nouveau type d'affichage sauvage – mais déguisé – qui nous est proposée dans cet amendement. Nous tenons encore une fois à remercier le magistrat de sa promptitude à vouloir appliquer la loi et nous nous contenterons de voter le projet tel qu'il l'a présenté dans la proposition PR-593.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, si nous pouvons comprendre que l'affichage sauvage est une source de dérangement pour certains, nous devons également admettre que les publicités intempestives que nous voyons chaque jour sont une source de perturbation pour d'autres. Quoi que nous fassions et où que nous allions en ville de Genève, nous avons sous les yeux des publicités! A la longue, cela prend les proportions d'une véritable pollution visuelle. Notre parlement a déjà débattu de cette question au cours de la législature précédente, et il devrait continuer à le faire.

Cependant, la proposition PR-593 porte sur un autre sujet. Elle demande un crédit de 210 000 francs pour que la Ville puisse acquérir environ 1800 supports d'affichage supplémentaires destinés au secteur culturel et associatif. Il est question de confier la gestion de la moitié d'entre eux à une société privée, l'autre moitié étant gérée par la Ville; cette même société privée se chargerait de l'entretien de tous les supports. Or nous craignons que ceux gérés par la Ville ne soient pas considérés à égalité avec les autres. Nous sommes donc inquiets de cette attribution. Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, nous sommes opposés aux externalisations, alors que les fonctionnaires de la Ville de Genève pourraient assumer l'entretien des panneaux d'affichage. Nous ne doutons pas que M. Maudet veillera à la visibilité des emplacements concessionnés et de ceux destinés à l'affichage libre mais, une fois ceux-ci fixés, il sera très difficile de revenir en arrière.

Pour A gauche toute!, il n'est pas suffisant de prévoir 720 supports pour l'affichage libre, sachant que beaucoup d'associations et de syndicats n'ont pas les moyens de payer des publicités. Nous aimerions donc augmenter ce nombre de 500 panneaux supplémentaires.

J'en viens maintenant à la lecture de notre amendement, qui consiste à ajouter la phrase suivante à la fin de l'article premier:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert (...) et de veiller à ce que la Ville de Genève s'occupe de l'entretien de l'ensemble de ces supports.»

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je lève le suspense en ce qui concerne la position de l'Union démocratique du centre par rapport à la proposition PR-593: nous accepterons la création de ces nouveaux panneaux d'affichage. En revanche, un doute affreux m'a saisi à la lecture du rapport PR-593 A et je ne sais pas si la rapporteuse peut m'éclairer à ce sujet. Je cite le passage qui me trouble: «Un commis-

saire demande s'il y a une réelle volonté d'appliquer la loi et de réprimer l'affichage sauvage. Il est évident, pour M. Maudet, que si cette mesure est acceptée par le Conseil municipal il mettra en œuvre les moyens nécessaires pour appliquer la nouvelle loi et lutter contre les affiches sauvages.»

Connaissant M. Maudet, je doute qu'il subordonne sa volonté – ou plutôt son devoir de conseiller administratif – d'application de la loi au vote des 210 000 francs demandés dans la proposition PR-593. Si tel devait être le cas, ce serait malheureux et assez grave! Je ne sais qui, de l'auteur du rapport ou de M. Maudet, lèvera ce doute affreux qui me saisit... Enfin, je répète que nous voterons ce crédit, mais sans aucun amendement.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Ce n'est pas la première fois que nous avons de telles discussions sur des questions d'affichage. Mais celle de ce soir est en fait beaucoup plus rigolote qu'il n'y paraît. Chaque fois que nous débattons d'affichage sauvage, nous nous retrouvons face au même discours implicite qui veut favoriser les petites sociétés d'affichage contre les gros conglomérats bien massifs, bien capitalistes...

Mais il y a quelque chose d'amusant dans ce que nous entendons ce soir. Il est beaucoup fait référence – parfois entre les lignes – à Affichage vert, qui serait un futur concessionnaire de choix. Et, en même temps, certains groupes nous servent des tartines et des tartines sur les concessions à accorder à des entreprises sociales solidaires. Or un bref coup d'œil au registre du commerce nous apprend qu'Affichage vert a trois associés avec signature individuelle: le premier est officiellement résident de Mexico, le deuxième est officiellement résident de Paris, et le pauvre dernier a bien été obligé de se porter résident de Genève. Mais, curieusement, on croise aussi les deux autres dans les rues de notre ville...

Cela ne modifie pas la position du groupe municipal démocrate-chrétien: nous sommes d'accord qu'il y ait des concessions attribuées pour l'affichage des associations et autres groupements à but non lucratif, mais il faudrait arrêter ce grand déballage d'hypocrisie. La concession d'affichage doit être accordée à une société quelle qu'elle soit après ouverture d'un concours public. Arrêtons là cette discussion car, si nous continuons à nous enfoncer dans ces histoires d'entreprises sociales et solidaires, nous sombrerons dans le ridicule – en tout cas du point de vue de la structure sociale et économique! Et puis la société machin, qui est tellement plus sympathique que la société d'affichage truc... On n'en sort plus!
(Applaudissements.)

M. Rémy Burri (R). J'interviens brièvement pour dire que le groupe radical, contrairement à certains partis, ne tournera pas sa veste sur ce sujet et acceptera

la proposition PR-593 telle qu'elle a été présentée en commission. Nous refuserons évidemment les différents amendements déposés ce soir. Ce projet nous arrive rapidement, il a été présenté de manière assez complète par le magistrat en commission et il est impératif de le faire aboutir pour pouvoir appliquer la loi votée dernièrement par le peuple. Je le répète, nous voterons donc la proposition PR-593 telle qu'elle a été acceptée par la commission des travaux.

M^{me} Vera Figurek, rapporteuse (AGT). Je reprends la parole uniquement pour répondre à M. Hämmerli, qui s'est demandé s'il n'y aurait pas une erreur dans mon rapport. Étant donné que je l'ai rédigé en urgence, je n'ai pas choisi la formulation la plus adéquate. Il me semble qu'il faudrait corriger ainsi: «Il est évident, pour M. Maudet, que même si la mesure est acceptée par le Conseil municipal, il mettra en œuvre les moyens nécessaires pour appliquer la nouvelle loi et lutter contre les affiches sauvages.» (*Corrigé au Mémorial.*) Je sais que ce sujet vous tient à cœur, Monsieur Hämmerli, puisque ces propos du magistrat répondent à la question d'un commissaire issu de vos rangs.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je ne suis pas sûre d'avoir très bien compris la teneur de l'amendement d'A gauche toute! Ce groupe, pour des raisons à mon sens idéologiques, ne voudrait pas confier la moitié des panneaux d'affichage à une entreprise; cela, je peux le comprendre, et je comprends aussi qu'il demande l'augmentation du nombre de panneaux destinés à l'affichage libre. Mais si j'ai bien compris leur amendement et les explications qui l'accompagnent, nos collègues d'A gauche toute! sont d'accord de concéder une partie de l'affichage à des entreprises, mais ils veulent que la Ville nettoie tous les panneaux, y compris ceux de ladite entreprise. Ce qui reviendrait à dire que cette dernière ne ferait rien pour personne et que la Ville assumerait une charge qui lui revient!

A l'origine, cet amendement me gênait et je pensais m'abstenir au moment du vote, mais là, vraiment, je ne comprends plus du tout et je pense qu'il faudrait le refuser carrément. Il me semble assez normal, si une entreprise gagne une concession d'affichage, qu'elle se charge de nettoyer les panneaux qui lui sont confiés. Et je souligne que je ne parle pas de n'importe quelle entreprise, car celle qui serait choisie devrait évidemment s'occuper d'affichage associatif et culturel, donc pour des prix réduits et avec une bonne expérience du milieu; elle saurait en effet entretenir les panneaux mieux qu'un quelconque agent de sécurité municipal dépourvu de connaissances de base sur l'affichage sauvage et sur les manifestations organisées dans le domaine de la culture alternative.

Je ne comprends vraiment pas ce que cherche A gauche toute! avec cet amendement, sauf peut-être à faire capoter le projet. Mais je signale que, si la propo-

sition PR-593 est refusée, rien ne nous garantit que nous aurons des panneaux d'affichage! Personnellement, je préfère maintenir l'accord proposé, plutôt que de risquer de tout faire rater et de n'avoir aucun panneau pour l'affichage culturel et associatif! Nous l'avons assez dit pendant la campagne sur la modification de la loi sur l'affichage: un tel manque entraînerait la mort de beaucoup d'activités culturelles et associatives dans notre ville.

Je répondrai ensuite à M^{me} Rys, qui a exprimé des craintes à propos d'Affichage vert: nous les comprenons, vu ses explications. Mais il n'est pas sûr que la concession sera accordée à Affichage vert et, de plus, avec notre recommandation en faveur de l'économie sociale et solidaire, je pense que nous pouvons éviter ce genre de dérives.

Le président. Comme le débat se prolonge et que M. Maudet sera absent tout à l'heure, je lui donne la parole avant qu'il ne parte. Ensuite, nous pourrions poursuivre le débat toute la soirée, si vous le souhaitez, Mesdames et Messieurs!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je dois vous quitter tout à l'heure pour aller recevoir plusieurs délégations de maires étrangers au Palais Eynard, c'est la raison pour laquelle je ne pourrai pas vous accompagner jusqu'au bout de ce débat.

Je me permets néanmoins d'apporter déjà quelques éclairages et éléments de réponse aux différentes interrogations que vous avez formulées et qui sont bien naturelles, vu la rapidité avec laquelle la commission des travaux a traité la proposition PR-593. Je voudrais commencer par remercier la commission pour ce travail diligent et surtout la rapporteuse pour la qualité de son rapport.

L'objectif de la proposition PR-593 est assez simple: il s'agit d'appliquer la loi, toute la loi et rien que la loi. Et la loi sera appliquée de toute façon! Nous discutons ce soir des mesures d'aménagement qui devraient rendre son application plus facile. Si nous entrons en guerre contre l'affichage sauvage en ne prenant que des mesures purement répressives, il nous faudra engager un bataillon d'agents municipaux – c'est peut-être ce que certains veulent, cela fera redémarrer l'emploi dans certains secteurs... – mais je ne suis pas sûr que nous arriverons au résultat voulu par la population, à savoir la diminution de la pollution visuelle que représente l'affichage sauvage.

Je suis le premier à admettre que cette pollution visuelle peut être entendue dans une acception assez large, mais la proposition PR-593 traite de la problématique de l'affichage sauvage et je m'y tiendrai. L'autre objectif que

nous poursuivons – c'est un peu paradoxal, je le concède – est de domestiquer l'affichage sauvage. Je voudrais ici battre en brèche une idée répandue dans cette assemblée, selon laquelle le nombre de panneaux recouverts fait la force de l'affichage sauvage. Non, Mesdames et Messieurs! Les afficheurs sauvages – ou plutôt les afficheurs libres, comme ils se nomment eux-mêmes – le disent bien: aujourd'hui, une affiche a une durée de vie moyenne de trente minutes. Pourquoi? Parce que des grands groupes, dont les moyens sont importants, apposent directement leur affiche sur celle qui vient d'être collée par d'autres, et cela à grande échelle.

Ce qui fait la qualité d'un affichage dit libre, c'est sa restriction au seul affichage culturel, associatif, sportif et autre, plutôt que son extension au domaine commercial pour lequel une concession privée existe. Une sorte de charte est mise en place et on respecte le principe d'avoir des affiches qui durent plus longtemps que trente minutes. Telle est la raison pour laquelle je prétends que le projet que je propose ici est efficace, car il permettra de prolonger la durée de vie des affiches.

J'ajoute qu'il sera abordable au point de vue financier. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: l'objectif de la Ville n'est pas de se faire de l'argent avec la concession, mais d'exiger une redevance de base et, surtout, une prestation en termes d'entretien de la part du concessionnaire, afin d'éviter des coûts d'entretien des panneaux à notre charge. De ce point de vue là, ce système me semble intelligent, car il préserve les intérêts de la Ville. Je rappelle qu'il existe actuellement une concession d'affichage commercial encore prorogée pour la Société générale d'affichage (SGA); ainsi, différentes sociétés commerciales, parmi lesquelles les grandes discothèques situées juste de l'autre côté de la frontière et des maisons de vente de pizzas à domicile devraient normalement passer par la SGA au lieu de recourir à l'affichage sauvage. En ne prenant pas les mesures que je propose ce soir, on proroge donc une situation où l'argent des afficheurs commerciaux devrait rentrer par le biais de la concession de la SGA.

En termes de quantité, nous avons estimé, avec les sociétés potentiellement partenaires et le collectif sis à l'Usine qui se bat pour l'affichage libre, que cette première salve globale de 1800 emplacements d'affichage n'était qu'un début. Il y aura sans doute, par la suite, une évaluation à faire pour juger, non pas tant de la quantité de ces emplacements que de la qualité de l'affichage qu'ils permettent. La règle voulant que les affiches durent quinze jours sera-t-elle respectée, oui ou non? Si elle l'est, je peux vous garantir que les affiches seront bien plus vues qu'actuellement, par le simple fait de leur permanence.

Telle est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous incite à voter la proposition PR-593 en l'état. Je vous garantis – j'en prends l'engagement devant vous – que je reviendrai sur ce projet après environ un an de pra-

tique, afin de décider ensemble si, oui ou non, nous augmentons le nombre de panneaux d'affichage. J'insiste ici sur le fait qu'ils sont installés sur des armoires électriques de l'Office cantonal de la mobilité qui ne nous appartiennent pas. Ils pourraient éventuellement être placés aussi sur des supports appartenant aux Transports publics genevois – voire à d'autres propriétaires – mais nous n'avons pas encore discuté avec eux et nous ne pouvons pas en décider aujourd'hui. Je le répète, la Ville n'est pas propriétaire d'armoires électriques sur la voirie publique.

Je réponds encore rapidement à une question posée tout à l'heure concernant le préavis de la CMNS. Normalement, les espaces d'affichage ne sont pas soumis à l'avis de cette commission – sous réserve de quelques emplacements bien précis qui dépendront de l'autorisation du Département des institutions, car ils peuvent présenter des dangers pour les conducteurs et conductrices de véhicules motorisés. En réalité, la plupart de ces panneaux ont déjà fait l'objet d'une demande préalable et d'un préavis favorable.

Dernier aspect que je souhaite aborder ce soir, la question de savoir à qui la Ville confierait la concession d'affichage. Là non plus, je ne comprends pas très bien la position d'A gauche toute! Si j'ai bien entendu, ce groupe propose une municipalisation du système, c'est-à-dire de faire en sorte que des agents municipaux, en plus de poser les panneaux d'affichage – ce qu'ils font de toute façon – les exploiteraient et les contrôleraient ensuite. Le Conseil administratif s'y oppose, car il estime indispensable que l'entité qui pose les affiches et celle qui les contrôle soient distinctes.

L'activité déployée – par hypothèse – par une association représentant l'économie sociale et solidaire peut l'être également par une société privée. Plusieurs se sont déjà proposées, et je vous garantis qu'il y aura un appel d'offres. Quant à nous, nous estimons que nous devons garder notre rôle de garants et de contrôleurs. Il y a une ambivalence à être à la fois celui qui affiche et celui qui met les amendes. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a préféré le système qu'il propose.

En conclusion, je dirai que le statu quo peut être choisi, mais qu'il sera difficilement viable et applicable. Pour revenir une fois encore sur la fuite en avant que proposent certains avec des amendements visant à créer des emplacements pour affiches A3 ou davantage d'espaces d'affichage, je vous garantis que nous débattons à nouveau de ces points dans cette enceinte, mais en tenant compte de la réalité. Nous avons déjà eu les négociations nécessaires pour 1800 emplacements, et il serait malaisé de recommencer l'exercice avec un nombre différent. Je signale en passant que, s'il fallait repartir sur la base de 2500 emplacements, il s'agirait bien évidemment d'augmenter d'autant le crédit demandé, ce qui demanderait beaucoup de temps.

5510

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous saurais gré de bien vouloir voter la proposition PR-593 telle que nous vous l'avons soumise, et je renouvelle encore une fois mon engagement de revenir devant vous après une année de pratique pour faire le point.

Le président. Nous interrompons là ce débat, que nous reprendrons tout à l'heure après la pause dînatoire. Je suspends la séance jusqu'à 21 h. Bon appétit!

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 25.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5398
2. Communications du Conseil municipal	5401
3. Projet d'arrêté du 22 avril 2008 de M ^{me} Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Jacques Baud, Jacques Hämmerli et M ^{me} Sarah Klopmann: «Maintien du parc Barton pour tous les citoyens et citoyennes de Genève» (PA-80). Troisième débat	5402
4. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 juillet 2005 d'un règlement en vue de la création d'un fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque, destiné au financement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine de la Ville de Genève et à la prise en charge de leurs frais de fonctionnement (PR-423 A)	5417
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 967 200 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier de la Ville de Genève (8 ^e plan d'achat de mobilier) (PR-554 A)	5430
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 juillet 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 231 500 francs destiné au remplacement de 30 candélabres d'éclairage public représentant un danger pour les usagers du domaine public, sur le pourtour de la rade (PR-566 A)	5457
7. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de MM. Eric Rossiaud, Alpha Dramé, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, Marc Dalphin, Olivier Norer, Roberto Brogginini, M ^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz, renvoyée en commission le 5 avril 2006, intitulée: «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive» (M-583 A)	5466

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 380 420 francs destiné aux travaux d'adaptation de carrefours et de chaussées, de voies réservées et d'arrêts, du réseau d'assainissement, ainsi qu'à des modifications de l'éclairage public, liés au plan directeur des transports publics 2007-2010, déduction faite de la participation de l'Etat d'un montant de 1 199 740 francs, selon l'application du cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, soit un montant brut de 4 580 160 francs (PR-588 A)	5484
9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 210 000 francs destiné à la fabrication de supports pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux, sans but lucratif (PR-593 A)	5493
10. Propositions des conseillers municipaux	5510
11. Interpellations	5510
12. Questions écrites	5510

La mémorialiste:
Marguerite Conus